

PLAN LOCAL D'URBANISME



COMMUNE DE SAINT-SORLIN EN VALLOIRE

1.2

Rapport de présentation



Etat Initial de l'environnement

Vu la délibération du Conseil
Municipal
en date du :
approuvant le Plan Local d'Urbanisme

Cachet de la Mairie et signature :

.....



Sommaire

PARTIE 2 ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT	1
Introduction Partie 2 : Quelle perception du paysage ?	2
Chapitre 1 Histoire et développement de saint-sorlin en valloire.....	4
1- Il était une fois.....	4
1-1- Petite histoire de Saint-Sorlin.....	4
1-2- Le patrimoine remarquable	5
2- Le développement de la commune	7
Chapitre 2 Le milieu physique	9
1- Le relief	9
2- Climat.....	10
3- Contexte hydrogéologique.....	11
3-1- Géologie et géomorphologie	11
3-2- Les eaux souterraines	13
4- Le contexte hydrographique	15
4-1- Le bassin versant Bièvre-Liers-Valloire.....	15
4-2- L'eau dans le paysage de Saint-Sorlin en Valloire : la trame bleue.....	18
5- Contexte « végétal » : la trame verte.....	21
6- Identification et gestion des milieux et des espèces	24
6-1- ZNIEFF type II - Chambarans -	24
6-2- Zones humides.....	24
6-3- Corridors biologiques	31
Chapitre 3 Les grands traits du paysage communal	35
1- Le paysage perçu	35
1-1- Un paysage structuré par les axes et le relief.....	35
1-2- Un paysage agricole	36
2- Les unités paysagères	38
2-1- La plaine irriguée.....	39
2-2- La Basse Valloire	40
2-3- La terrasse cultivée	41
2-4- La Valloire des collines.....	42
2-5- Le Vallon.....	43
2-6- Les combes et versants	44
2-7- Le plateau.....	45
3- L'occupation du sol	46
Chapitre 4 : les grands traits du paysage urbain	51
1- Le paysage habité	52
2- Les différentes morphologies du bâti	53
2-1- L'habitat ancien traditionnel	53
2-2- Les maisons individuelles	55
2-3- Les petits collectifs	58
3- Les densités urbaines	59
4- Les axes, éléments structurant du paysage urbain	62
4-1- La RD1	62
4-2- La RD53	66
5- Zoom centre-bourg / pôle santé : un enjeu localisé de déplacement, d'équipement et de densité.....	70
Chapitre 5 : Les risques et les nuisances	72
1- Les risques	72
1-1- Les risques naturels	72
1-2- Les risques d'origines technologiques	74
2- La qualité de l'air	78
2-1- Sources de pollutions	78
2-2- Le pollen	79
Chapitre 6 : Gestion de ressources	80
1- Eau	80
1-1- Assainissement	80
1-2- Eau potable	82

1-3- le SPANC	82
2- Dechets	83
2-1- La collecte des ordures ménagères résiduelles	84
2-2- La collecte sélective	84
2-3- Les déchetteries	85
2-4- ISDND et Le Plan Interdépartemental d'Elimination des Déchets Ménagers	85
3- Réseaux et énergie	87
3-1- Énergies renouvelables.....	87
3-2- Aménagement numérique du territoire.....	87
CHAPITRE 7 : INDICATEURS POUR L'EVALUATION DES RESULTATS DE L'APPLICATION DU PLAN.....	88
1 - Action foncière et production neuve	88
2 - Consommation de l'espace - dents creuses.....	89
3 - Les déplacements et les espaces publics	89
4 - Le paysage et l'environnement	90

PARTIE 2 **ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT**

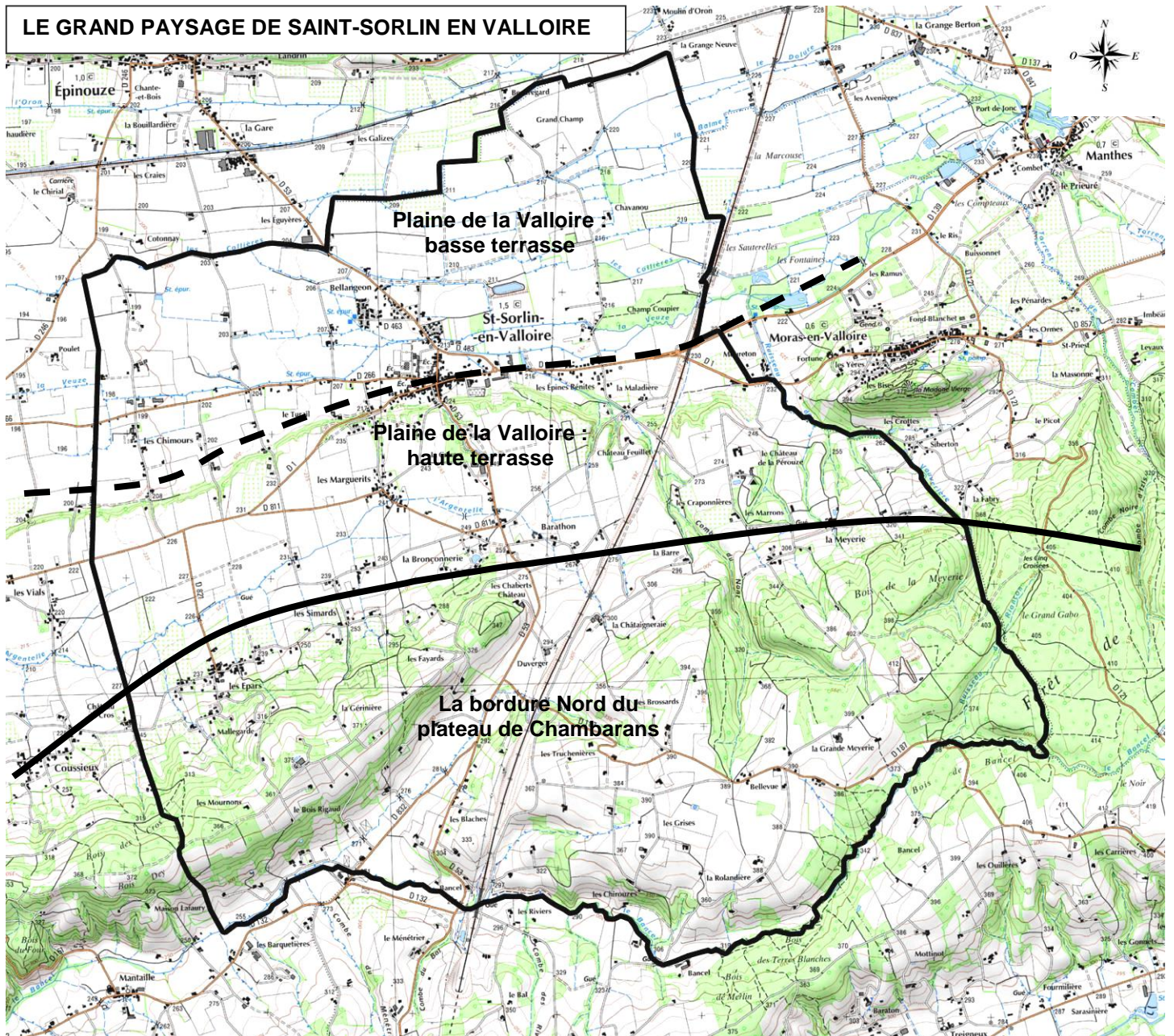
INTRODUCTION PARTIE 2 : QUELLE PERCEPTION DU PAYSAGE ?

Un paysage structuré par le relief

Saint-Sorlin en Valloire, commune située au Nord du département de la Drôme, dans la région Rhône-Alpes appartient à l'entité géographique de la plaine de la Valloire, elle-même faisant partie d'un bassin plus vaste, le bassin Bièvre-Valloire.

La commune appartient également à la Drôme des collines, au relief vallonné et se situe sur les bordures Nord des plateaux de Chambarans.

La commune offre ainsi des paysages variés formant de grandes entités.



Source fond de plan : geoportail

Un paysage agraire

La commune intègre l'une des 7 familles de paysage de la région dénommée « paysage agraire »★.

Ces paysages représentent un peu nos racines en termes de références collectives. A cet égard, les stéréotypes et les références esthétiques sont abondants et largement diffusés.

Mais la représentation de ce type de paysage n'est pas simple. Tandis que la valeur agronomique liée à la productivité déterminera la qualité du paysage pour l'agriculteur, les autres habitants attendent une image plus traditionnelle liée au bon entretien des espaces, entretien qui est l'un des objectifs premiers de la loi d'orientation agricole de juillet 1999.

Enfin, l'attente des populations urbaines tient davantage à une image nostalgique de la campagne, d'inspiration bucolique ou emblématique de la « douce France ».

Evolution des paysages

En cohérence avec leur vocation productive, les paysages agraires présentent une certaine évolutivité et capacité d'absorption des modifications physiques. Le remembrement et les implantations d'entreprises agroalimentaires modifieront de façon progressive ces paysages sans nécessairement remettre en cause leur dominante agraire.

Toutefois, dans les années à venir, on peut craindre qu'au-delà d'un certain seuil de déprise agricole, une partie de ces paysages agraires « régresse » vers le type naturel ou vers un type nouveau en jachère, sans identité réelle.

La diffusion de l'urbanisation, qu'elle soit sous la forme d'habitations, de zones d'activités ou d'équipements, pourra faire évoluer ces paysages vers le type périurbain ou émergent. Enfin on peut imaginer que les paysages qui seront les moins affectés par les évolutions conserveront une image traditionnelle de campagne, dont la rareté pourra les faire tendre vers le type patrimonial.

Un paysage marqué par la dispersion de l'habitat

Cette dispersion a été le fait de l'activité agricole et du système de production de polyculture-élevage, aujourd'hui disparu. Ces anciennes fermes ont maintenant une vocation d'habitat.

* Les 7 familles de paysage en Rhône-Alpes / Direction régionale de l'environnement

CHAPITRE 1 **HISTOIRE ET DEVELOPPEMENT DE SAINT-SORLIN EN VALLOIRE**

1- IL ETAIT UNE FOIS...

Sources : données communales – Centenaires de Saint-Sorlin en Valloire, Images du passé

1-1- Petite histoire de Saint-Sorlin

La naissance de Saint-Sorlin

Dans les actes de Moyen-Age, Saint-Sorlin est dénommée Saint-Saturnin, du nom auquel est dédié son église. Au XIX^e siècle, se fixe l'actuelle dénomination de Saint-Sorlin en Valloire. En 1879 naît la fanfare de Saint-Sorlin. Le 7 avril 1880, la section de Saint-Sorlin obtient son érection en commune distincte, amputant ainsi à Moras 1862 habitants et 2620 hectares.

Les marguerits, cellule initiale

Dès le Moyen-âge, Saint-Sorlin en Valloire est le siège d'un prieuré de Bénédictins situé au hameau des Marguerits.

Les Marguerits représentent la cellule initiale du vieux Saint-Sorlin. La construction de l'église actuelle, en 1723, avait amené la création d'un hameau au point de contact du plateau et de la vallée proprement dite. L'ouverture de la route fait se développer cette agglomération. Au cours du XIX^e siècle on constate un mouvement de descente du village de Saint-Sorlin à l'emplacement actuel, mouvement qu'accentuera en 1867 la création du chemin de fer Saint-Rambert –Rives.

CARTE DE CASSINI – XVIII^e SIECLE



Source : gencom.org

Histoire agricole

La prospérité de la localité augmente au XIX^e siècle par suite du développement des prairies artificielles, des procédés culturaux et de la proximité de la voie ferrée. Le marché hebdomadaire du lundi est créé par arrêté préfectoral du 2 avril 1868, la séculaire foire des poulains connaît une prospérité soutenue. Saint-Sorlin devient un important centre commercial, un « point de chute » pour la région.

Le Conseil municipal en 1881 demande la création de 2 foires supplémentaires « *considérant que les habitants de Saint-Sorlin se livrent d'une manière considérable à l'élevage d'animaux de toute espèce, notamment des chevaux, juments, mulets, mules, bœufs et vaches, ... considérant en outre que le sol de Saint-Sorlin est très fertile et produit en abondance, blé, fourrage, avoine et autres grains de toute espèce, ainsi que des pommes de terres en très grande quantité et autres menues denrées, ...* »

« La destruction des vignobles par le phylloxera, l'anéantissement de la récolte des cocons par la suite de diverses épidémies qui frappent le ver à soie, les résultats négatifs de la culture du blé par suite de causes multiples, imposent aux cultivateurs de la région des sacrifices », l'introduction de la culture du tabac apparaît comme une planche de salut. La sériciculture menacée par la concurrence étrangère puis les textiles artificiels disparaîtra.

Un projet de tramway à vapeur

En 1923, la gare d'Epinozue n'a pas d'arrêt de trains de voyageurs « causant un préjudice considérable aux communes d'Anneyron, Epinozue et Saint-Sorlin qui ont des relations très suivies avec Beaurepaire, leur centre d'approvisionnement, ... »

Une demande du 18 novembre 1894 souvent renouvelée auprès du Conseil Général par la suite ne se concrétisera jamais : « considérant que l'établissement d'une ligne de tramway à vapeur sur les routes de Saint-Vallier à Beaurepaire, traversant la commune de Saint-Sorlin serait absolument avantageuse, qu'elle faciliterait beaucoup le trafic de marchandises et des voyageurs, ... considérant que la riche et populeuse vallée de la Valloire a le droit de participer à son tour aux avantages consentis à d'autres contrées de la Drôme, ... émet le vœu que le Conseil Général de la Drôme veuille bien mettre à l'étude le projet de construction d'un tramway à vapeur sur les routes de Saint-Vallier à Beaurepaire ... »

1-2- Le patrimoine remarquable

Divers édifices retracent l'histoire de la commune :

L'église Saint-Saturnin



L'église Saint-Saturnin date du XII^e siècle. Elle comprend de belles fresques restaurées.

Dans l'abside du clocher a été découvert l'autel de l'ancienne église. Le clocher est le seul vestige de l'église primaire.

La Fontaine au hameau de Saint-Marguerit



La présence de cette fontaine au sein du noyau initial souligne l'importance de la présence de l'eau sur la commune.

Initialement construit hors des zones inondables de la vallée, l'habitat avec l'évolution des techniques agricoles est ensuite descendu dans la vallée.

Les canaux



La commune est parcourue par de nombreux cours d'eau dont la Veuze qui est aménagée avec de petites écluses.

L'architecture traditionnelle

Souvent, la façade principale des constructions traditionnelles est en galet monté avec de la chaux. Les autres façades sont en pisé. De nombreuses constructions ont également une cave voûtée. La terre enlevée pour réaliser la cave a ensuite servi pour le pisé.

Une particularité est à souligner sur la commune, que l'on retrouve également sur les communes voisines est l'implantation des galets en quinconce.



Exemple d'architecture traditionnelle



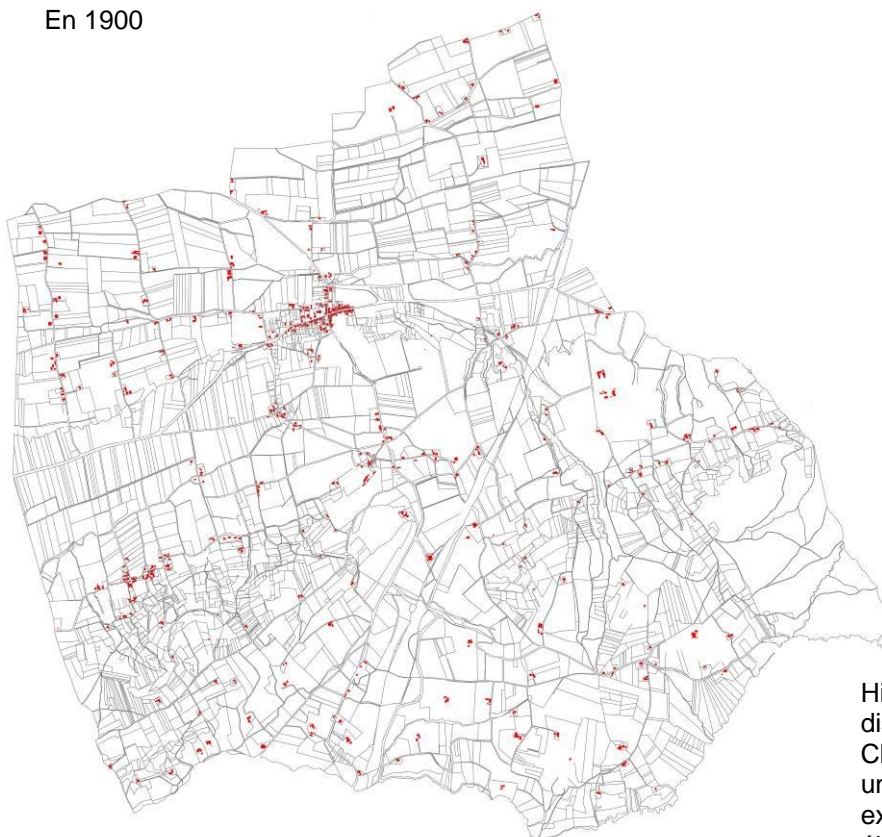
Patrimoine archéologique

La carte archéologique nationale répertorie 6 entités archéologiques sur le territoire de Saint-Sorlin en Valloire :

- bourg : église du moyen-âge
- Sainte Apollonie, La Maladière : chapelle du moyen-âge
- Les Chaberts : dépôt monétaire de l'époque gallo-romaine
- Les Epars : occupation gallo-romaine
- Les Marguerits, Les Arnauds : maison forte de l'époque moderne
- La Barre, occupations du néolithique et de l'âge de fer, parcellaire, viticulture gallo-romaine.

2- LE DEVELOPPEMENT DE LA COMMUNE

En 1900



Historiquement, l'habitat est déjà dispersé sur le plateau de Chambarans principalement lié à une forte présence de petites exploitations de polyculture élevage.

Peu de nouvelles constructions sont à noter sur ce secteur mais véritablement une reconversion du bâti existant.

En 2010



Seul les Epars, les Marguerits et bien entendu le bourg se sont développés de manière plus significative.

Source fond cadastral : CC Porte de DromArdèche

Cette diffusion de l'habitat a peu favorisé le développement de hameaux. Cependant, deux structures ressortent ;

- La Meyerie
Organisé autour de bâtiments anciens, le hameau a su conserver une forme cohérente en intégrant des constructions plus récentes. Il compose une forme structurée au sein au sein de l'espace agricole et naturel.



- La Bronçonnerie
Ce hameau est organisé autour d'un « manoir ». Il se compose de bâtisses anciennes et s'intègre dans un cadre naturel. Il forme un ensemble repérable et lisible dans le paysage.



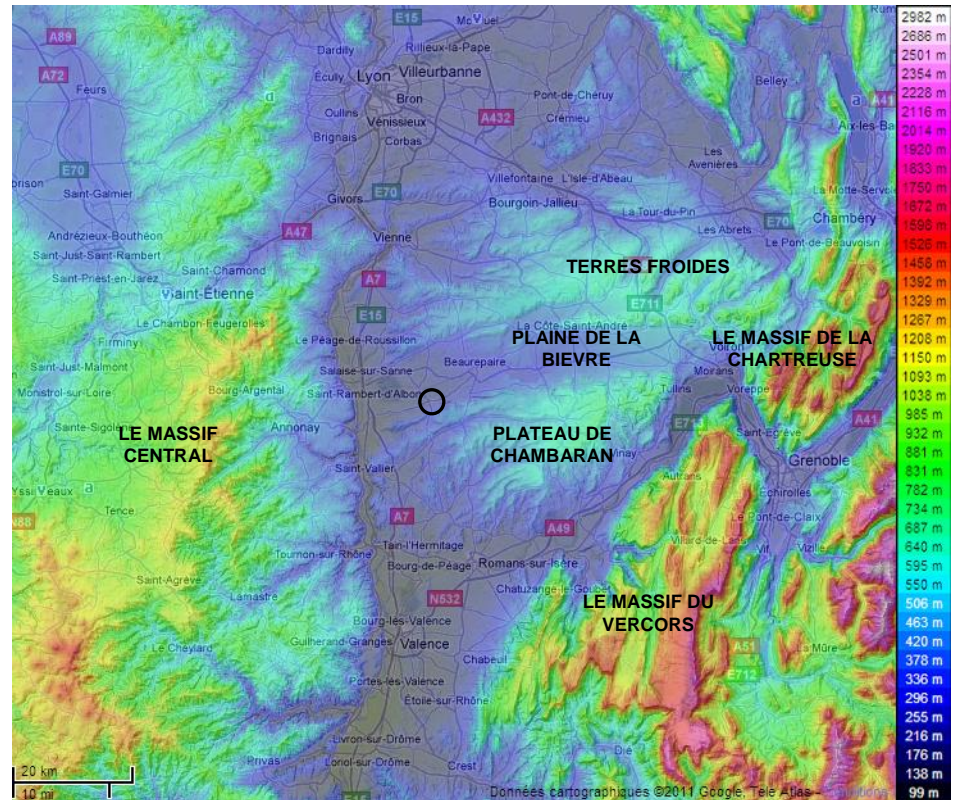
La diffusion des autres constructions et l'absence de continuité bâtie ne permettent pas de délimiter d'autres hameaux.

CHAPITRE 2 LE MILIEU PHYSIQUE

1- LE RELIEF

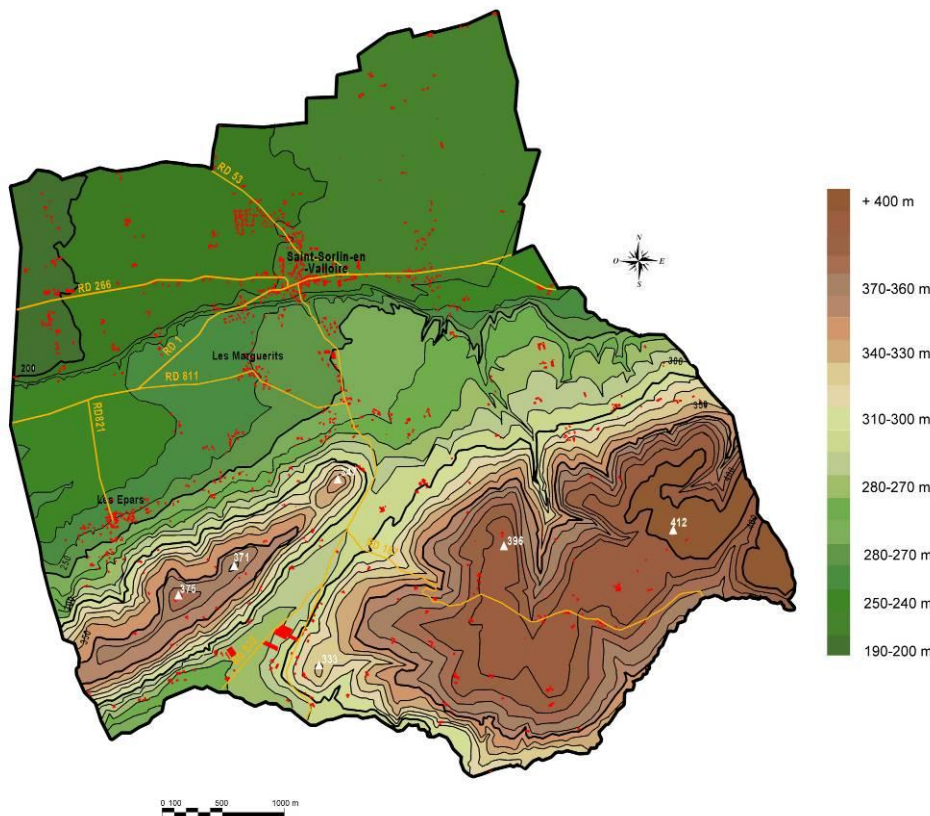
La commune de Saint-Sorlin en Valloire se situe dans la partie Nord du département de la Drôme, dite la Drôme des collines. Située dans le prolongement des reliefs du Bas Dauphiné et du Vercors et s'étalant jusqu'aux vallées du Rhône et de l'Isère, cette Drôme présente une topographie douce et des reliefs arrondis, qui justifient son nom.

LE CONTEXTE TOPOGRAPHIQUE ENVIRONNANT



Source : cartes-topographiques.fr

RELIEF ET URBANISATION DE SAINT-SORLIN-EN-VALLOIRE

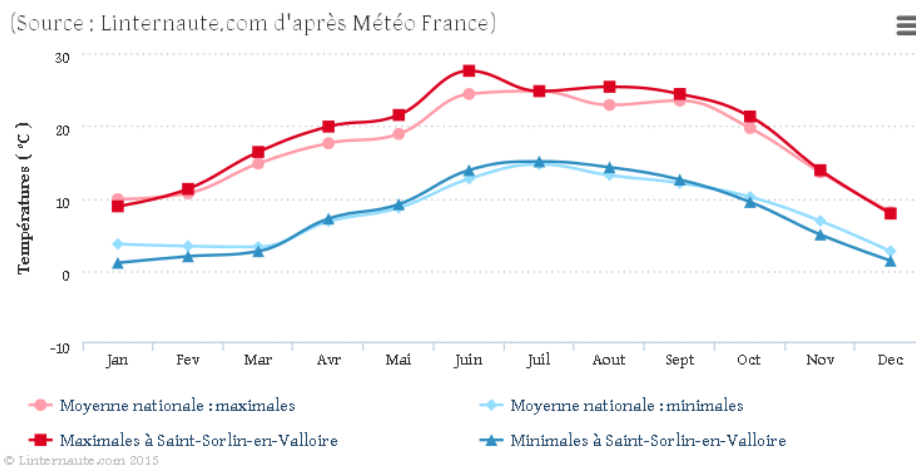


Le relief joue un rôle important dans la structuration du paysage et dans l'organisation du territoire. Le dénivelé de près de 200 m entre la plaine cultivée et le plateau est à l'origine de la diversité des ambiances paysagères de la commune.

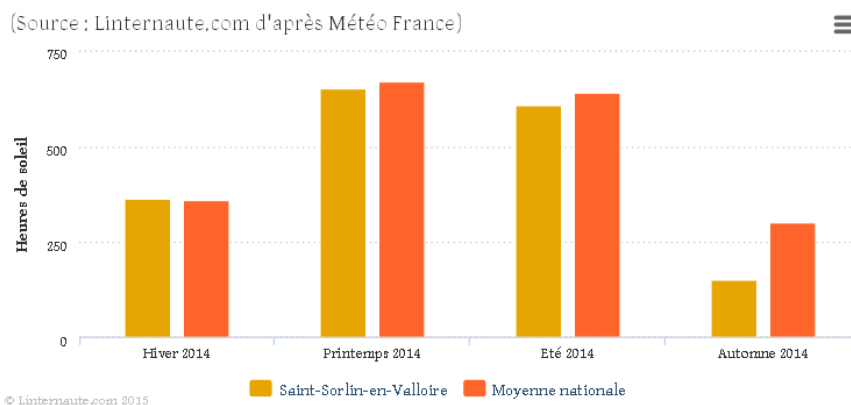
2- CLIMAT

Dans la Drôme des collines, le climat comporte encore un mélange d'influences océaniques et semi-continentales, les pluies sont réparties en toutes saisons avec des maxima de printemps et d'automne pas trop accusés et d'importance à peu près similaire. La sécheresse d'été est modérée par les orages et le mistral (vent du nord) ne souffle pas encore fort.

Les températures à Saint-Sorlin-en-Valloire en 2014



Le soleil à Saint-Sorlin-en-Valloire en 2014



La commune de Saint-Sorlin-en-Valloire a connu 1 769 heures d'ensoleillement en 2014, contre une moyenne nationale des villes de 1 961 heures de soleil. Saint-Sorlin-en-Valloire a bénéficié de l'équivalent de 74 jours de soleil en 2014.

L'architecture des constructions anciennes s'est adaptée aux conditions climatiques :

- Implantation des constructions sur les limites parcellaire Nord dégageant une cour sud :



- Peu d'ouvertures sur les façades Nord
- Un accompagnement paysager Sud.

3- CONTEXTE HYDROGEOLOGIQUE

Source : rapport de présentation du POS

3-1- Géologie et géomorphologie

La vallée de la Valloire est bordée de collines d'Est en Ouest, d'altitude moyenne de 250 mètres. Les différentes formations géologiques qui ont constituées cette région pendant la période des grandes glaciations de l'ère quaternaire, ont donné des reliefs caractéristiques en terrasses successives, aujourd'hui plus ou moins érodées.

Les terrasses ont été emboîtées les unes dans les autres, les plus anciennes étant les plus élevées. On trouve ce système de terrasses en bordure des collines boisées au Nord et au Sud.

2

Quatre unités majeures se distinguent sur le territoire de la commune :

- **Les basses terrasses**

Elles se localisent au Nord de la commune, délimitées grossièrement par la RD1.

Les basses terrasses se caractérisent sur le plan paysager par une imbrication de haies et de bosquets de peupliers.

Des sous-unités peuvent être différenciées en particulier au niveau des « Cotonnay », des « Eguyeres » et du Grand Champ. Il s'agit d'une unité relativement dégagée avec un réseau hydraulique très étoffé de fossés.

Une autre sous-unité apparaît autour des lieudits « Champ Coupier », « Chavanous » caractérisé par un aspect de bocage.

- **Les hautes terrasses**

Elles se situent approximativement au Sud de la RD1.

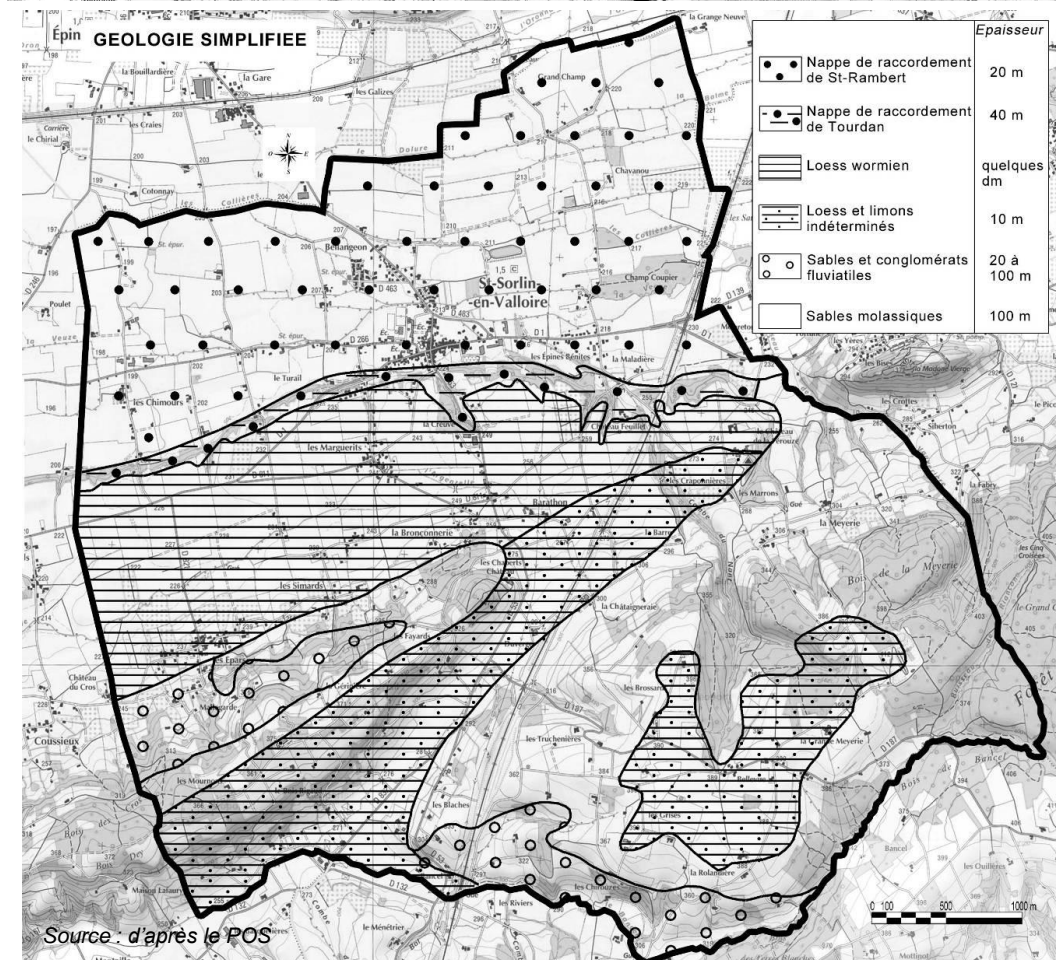
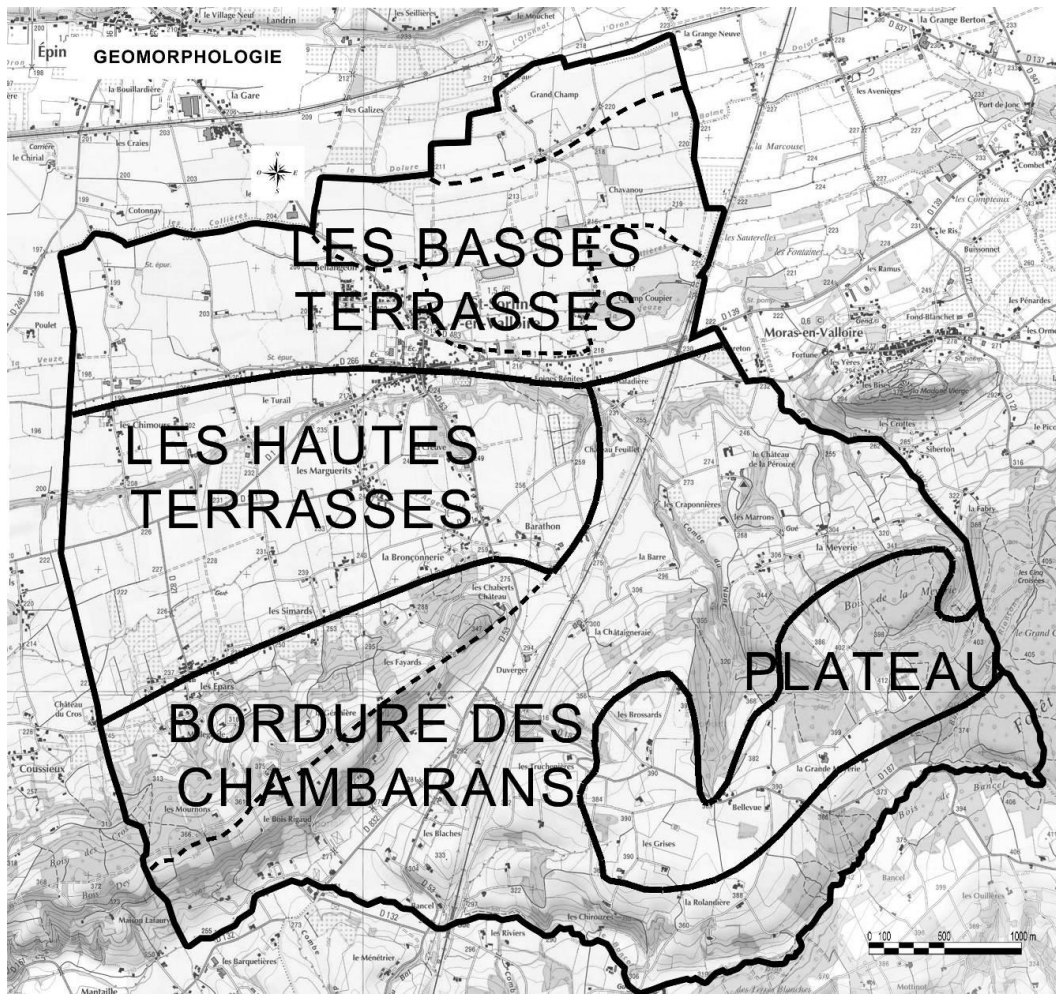
La grande culture tend à « monotoniser » le paysage et le rend très sensible aux points d'appel visuels. Il règne une impression de domination des collines voisines.

- **La bordure Nord des plateaux des Chambarans**

Les nombreuses vues sont cadrées ou largement ouverte sur la dépression de la Valloire et les vallées latérales.

- **Les plateaux cultivés et les plateaux boisés**

Ce paysage aux vues fermées ou presque et cultivés offre des vues dégagées. Celles-ci sont parfois arrêtés par les lisières, parfois attirées par les montagnes du Vercors.



3-2-Les eaux souterraines

**ATLAS DU BASSIN RMC
TERRITOIRE
BAS-DAUPHINÉ**

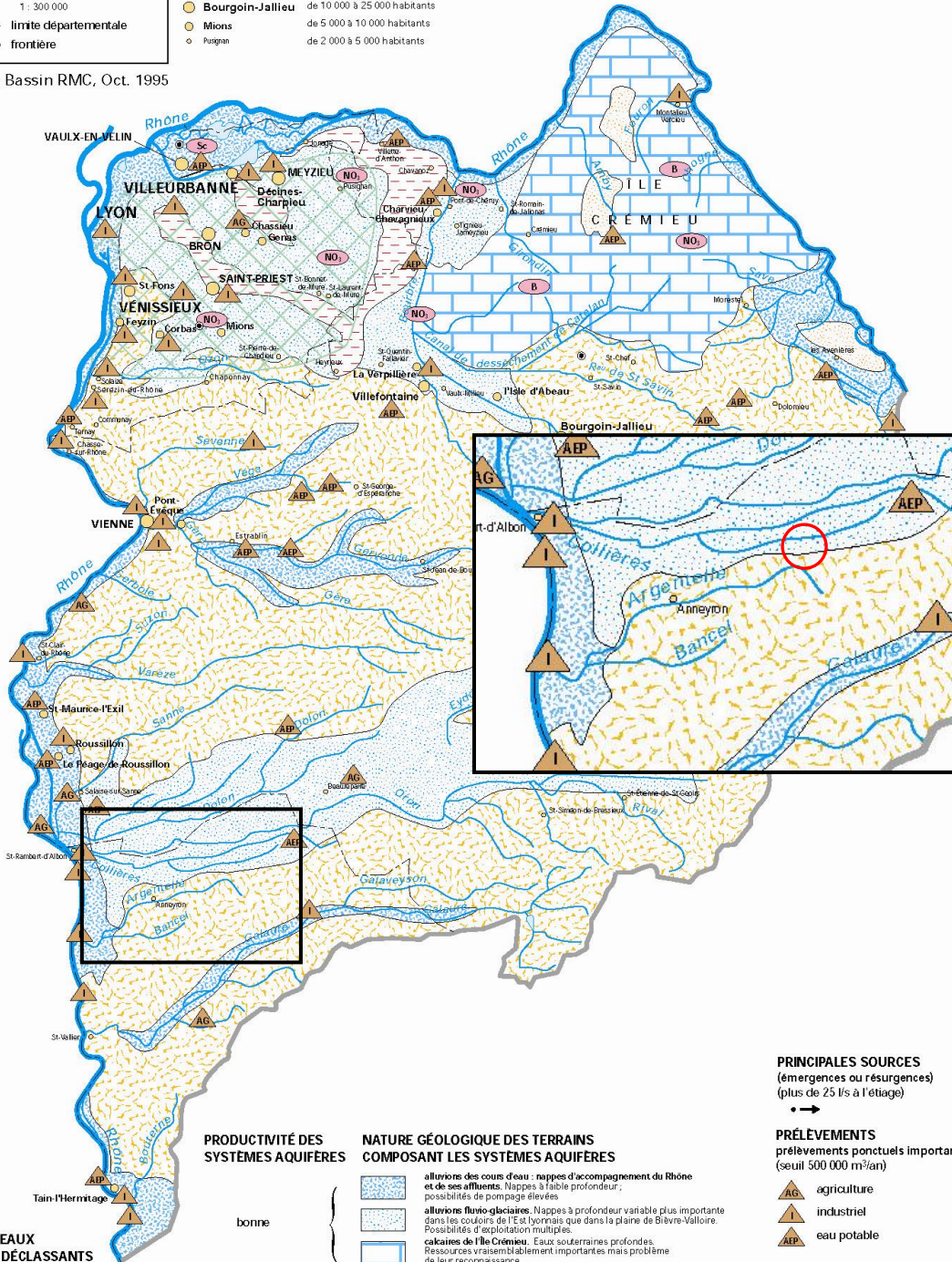
0 10 km
1 : 300 000

--- limite départementale
- - - frontière

3 - Eaux souterraines

- Point du réseau de suivi de la qualité des eaux souterraines
- **LYON** plus de 100 000 habitants
- **VILLEURBANNE** de 50 000 à 100 000 habitants
- **BRON** de 25 000 à 50 000 habitants
- **Bourgoin-Jallieu** de 10 000 à 25 000 habitants
- **Mions** de 5 000 à 10 000 habitants
- Pusignan de 2 000 à 5 000 habitants

Comité de Bassin RMC, Oct. 1995



**QUALITÉ DES EAUX
PARAMÈTRES DÉCLASSANTS
(/norme AEP)**

- B Bactériologie
- NO₃ Nitrates
- Sc Solvants chlorés

**PRODUCTIVITÉ DES
SYSTÈMES AQUIFÈRES**

- bonne
- moyenne
- mauvaise

**NATURE GÉOLOGIQUE DES TERRAINS
COMPOSANT LES SYSTÈMES AQUIFÈRES**

- alluvions des cours d'eau : nappes d'accompagnement du Rhône et de ses affluents. Nappes à faible profondeur, possibilités de pompage élevées
- alluvions fluvio-glaciaires. Nappes à profondeur variable plus importante dans les couloirs de l'Est lyonnais que dans la plaine de Bièvre-Valloire. Possibilités d'exploitation multiples.
- calcaires de l'île Crémieu. Eaux souterraines profondes. Ressources vraisemblablement importantes mais problème de leur reconnaissance
- molasse du Bas-Dauphiné. Nappe très étendue. Ressource globalement très importante mais débits d'exploitation ponctuellement variables, parfois modestes
- formations fluvio-glaciaires de l'île Crémieu. Ressource mal connue mais relativement modeste en raison de l'étendue restreinte des formations
- marnes et argiles morainiques

**PRINCIPALES SOURCES
(émergences ou résurgences)
(plus de 25 l/s à l'étiage)**

**PRÉLÈVEMENTS
prélèvements ponctuels importants
(seuil 500 000 m³/an)**

- ▲ agriculture
- ▲ industriel
- ▲ eau potable
- prélèvements dispersés
- ⊗ tous usages confondus
- REJETS**
- ▼ rejets significatifs en nappe
- ⊗ zone de pollution agricole diffuse

Les terrains composant les systèmes aquifères se présentent sous forme d'alluvions fluvio-glaciaires. Les profondeurs des nappes sont variables mais globalement moins importantes dans la plaine de Bièvre-Valloire que dans les terrains de même nature dans l'est lyonnais.

Eau potable

Ces eaux souterraines assurent l'alimentation en eau potable.

L'alimentation en eau potable est assurée par le Syndicat de Valloire Galaure ayant pour missions : la production, la protection des points de prélèvement, le traitement, le transport, le stockage et la distribution de l'eau.

La production : le syndicat est alimenté par 5 ressources d'une capacité de 12 700 m³/jour : le puits et le forage de l'Île (à Manthes), le forage des Près Nouveaux (à Albon), le puits des serves (à St-Uze), le forage de la Gazatte (à Claveyson) et le forage de la Vermeille (à St-Martin d'Août).

La qualité :

Conformité	
Conclusions sanitaires	Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.
Conformité bactériologique	oui
Conformité physico-chimique	oui
Respect des <u>références de qualité</u>	oui

Paramètres analytiques			
Paramètre	Valeur	Limite de qualité	Référence de qualité
Ammonium (en NH4)	<0,05 mg/L		≤ 0,1 mg/L
Aspect (qualitatif) *	0		
Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	1 n/mL		
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	<1 n/mL		
Bact. et spores sulfito-rédu./100ml	<1 n/100mL		≤ 0 n/100mL
Bactéries coliformes /100ml-MS	<1 n/100mL		≤ 0 n/100mL
Chlore libre *	0,18 mg/LCl ₂		
Chlore total *	0,20 mg/LCl ₂		
Conductivité à 25°C	628 µS/cm		≥200 et ≤ 1100 µS/cm
Couleur (qualitatif) *	0		
Entérocoques /100ml-MS	<1 n/100mL	≤ 0 n/100mL	
Escherichia coli /100ml -MF	<1 n/100mL	≤ 0 n/100mL	
Nitrates (en NO ₃)	30,2 mg/L	≤ 50 mg/L	
Odeur (qualitatif)	0		
Saveur (qualitatif)	0		
Température de l'eau *	18,0 °C		≤ 25 °C
Turbidité néphélométrique NFU	0,12 NFU		≤ 2 NFU
pH *	7,30 unité _{pH}		≥6,5 et ≤ 9 unité _{pH}

<http://orobnat.sante.gouv.fr/orobnat/rechercherResultatQualite.do>

La qualité de l'eau est conforme.

La ressource :

Ouvrage	Capacité de production [m ³ /j]	Production 2010 [m ³]	Production 2011 [m ³]	Production 2012 [m ³]	Variation 2011/2012	% volume total produit
MANTHES	5 600	1 404 221	1 298 164	1 180 116	- 9,1 %	58 %
ALBON	2 600	454 274	421 571	348 433	- 15,3 %	22 %
St-MARTIN-D'AOÛT	1 600	281 924	246 501	248 513	+ 0,8 %	13 %
CLAVEYSON	820 ou 1 300	141 438	181 837	191 181	+ 5,1 %	7 %
SAINT UZE	1 600	43 861	115 390	117 725	+ 2,0 %	4 %
Total produit [m³]		2 325 718	2 263 463	2 085 968	- 7,8 %	100 %

- ↳ Forage de l'Île à Manthes alimente Saint-Sorlin en Valloire
 Les volumes prélevés entre le puits des alluvions et celui de la molasse sont quasiment identiques (52% pour la nappe de Bièvre-Liers-Valloire et 48% pour la nappe de la molasse).
 Les deux captages de Manthes représentent 60% des volumes prélevés sur tout le syndicat. Le puits des alluvions de l'Île de la nappe Bièvre-Liers-Valloire représente 30% des volumes prélevés sur tout le syndicat.

Le potentiel aquifère de la zone du captage est globalement de très bonne qualité. La protection de la nappe au droit du captage n'est pas de très bonne qualité ni contre une pollution microbiologique ni contre une pollution de type chimique.

La qualité globale de l'eau, dégradée par la présence de nitrates et de pesticides, est gérée via un mélange avec des eaux provenant de la molasse plus profonde, de meilleure qualité. Le captage exploitant la nappe des alluvions est classé en captage prioritaire.

4- LE CONTEXTE HYDROGRAPHIQUE

Source : étude d'impact complémentaire des émissaires de la Valloire – Partie 1 diagnostic – Cabinet GAY environnement

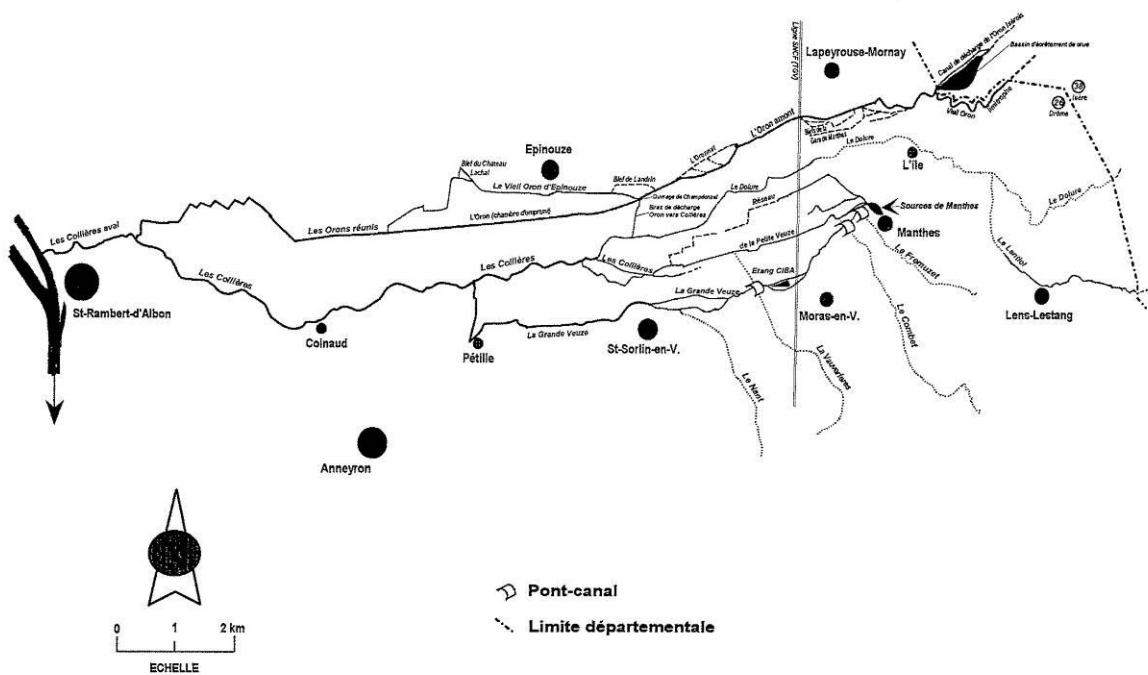
4-1- Le bassin versant Bièvre-Liers-Valloire

Source : Commission Locale de l'Eau - SAGE Bièvre Liers Valloire, rapport BRGM /RP-56117-FR

4-1-1- Description

Le bassin versant de la Valloire est à cheval entre la région des plaines rhodaniennes et celle des collines du Bas-Dauphiné.

OSSATURE SCHEMATIQUE DU RESEAU HYDROGRAPHIQUE EN VALLOIRE (actualisation 1995)



Le bassin est constitué de trois unités géographiques bien individualisées :

- la plaine de Bièvre qui s'étend de Rives à Beaurepaire ;
- la plaine du Liers, au nord-est de Beaurepaire ;
- la plaine de Valloire, de Beaurepaire à la vallée du Rhône

La Valloire constitue la partie aval d'une plaine fossile associée à une nappe libre importante. La partie amont s'établit dans le département de l'Isère (plaine de la Bièvre et du Liers)

La nappe de Bièvre Liers Valloire constitue un réservoir d'eau naturel important dont dépend la majorité des activités économiques du territoire. L'alimentation de ce réservoir est presque exclusivement liée aux précipitations. Il en résulte une très grande vulnérabilité aux aléas climatiques. Avec des besoins en eau croissants dans la plupart des domaines (agriculture, industrie, eau potable), un risque de surexploitation existe, pour l'instant localisé et saisonnier. Les années caractérisées par une faible pluviométrie (1990, période 2003-2008) ont entraîné l'assèchement de nombreuses sources et d'une partie du réseau hydrographique habituellement pérennes.

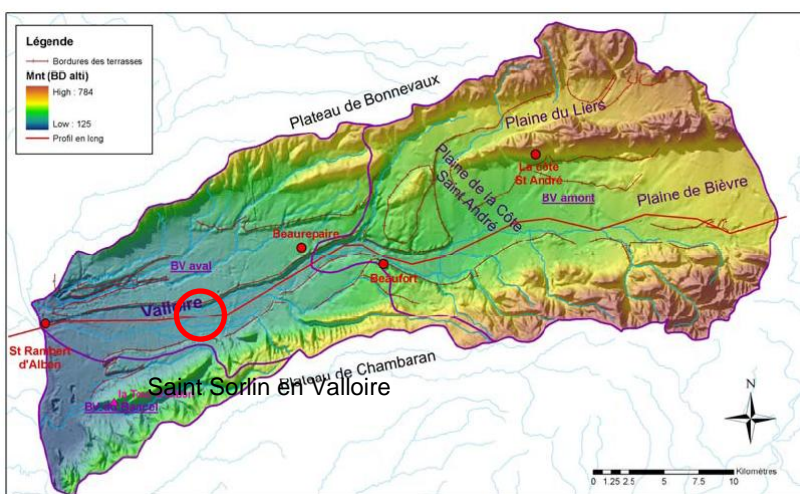
Le réseau hydrographique superficiel du talweg central de la plaine de la Valloire, fertile mais humide, fut très anciennement aménagé et continue de nos jours, à être modifié par l'activité humaine.

Le résultat de cet aménagement séculaire est un réseau maillé de canaux quadrillant la basse plaine. Le réseau secondaire de fossés est particulièrement dense entre la limite départementale amont et Saint-Sorlin en Valloire en aval, s'étendant sur près de 13 km².

4-1-2- Qualité des eaux superficielles

Source : SDAGE RMC ; SAGE Bièvre Liers Valloire

Le SDAGE annonce un objectif environnemental à atteindre en 2015 pour chaque cours d'eau, lac, eau souterraine. A ce titre, les problèmes prioritaires du sous bassin au titre de la période 2010-2015 sont : la pollution domestique et industrielle (hors substances dangereuses), le transport sédimentaire et le déséquilibre quantitatif - prélèvements.



Source : BRGM

Les problèmes à traiter :

Problème à traiter	Mesure	Commentaires-précisions
Pollution domestique et industrielle (hors substances dangereuses)	Mettre en place un système de traitements de rejets plus poussé	- Mise aux normes de l'assainissement
Pesticides	Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones agricoles	- La mise en œuvre de pratiques alternatives au désherbage chimique
	Substituer certaines cultures par d'autres moins polluantes	Cette mesure vise à limiter les pressions liées aux écoulements verticaux et peut se traduire par : <ul style="list-style-type: none"> - l'implantation de cultures à faible pression ou de prairies sur les sols superficiels filtrants (sols superficiels et pauvres en matières organiques notamment) ; - l'implantation de cultures limitant les fuites de nitrates sous racines ; - l'adaptation des assolements et la diversification des successions culturales; - la reconversion de cultures en surfacetoujours en herbe.

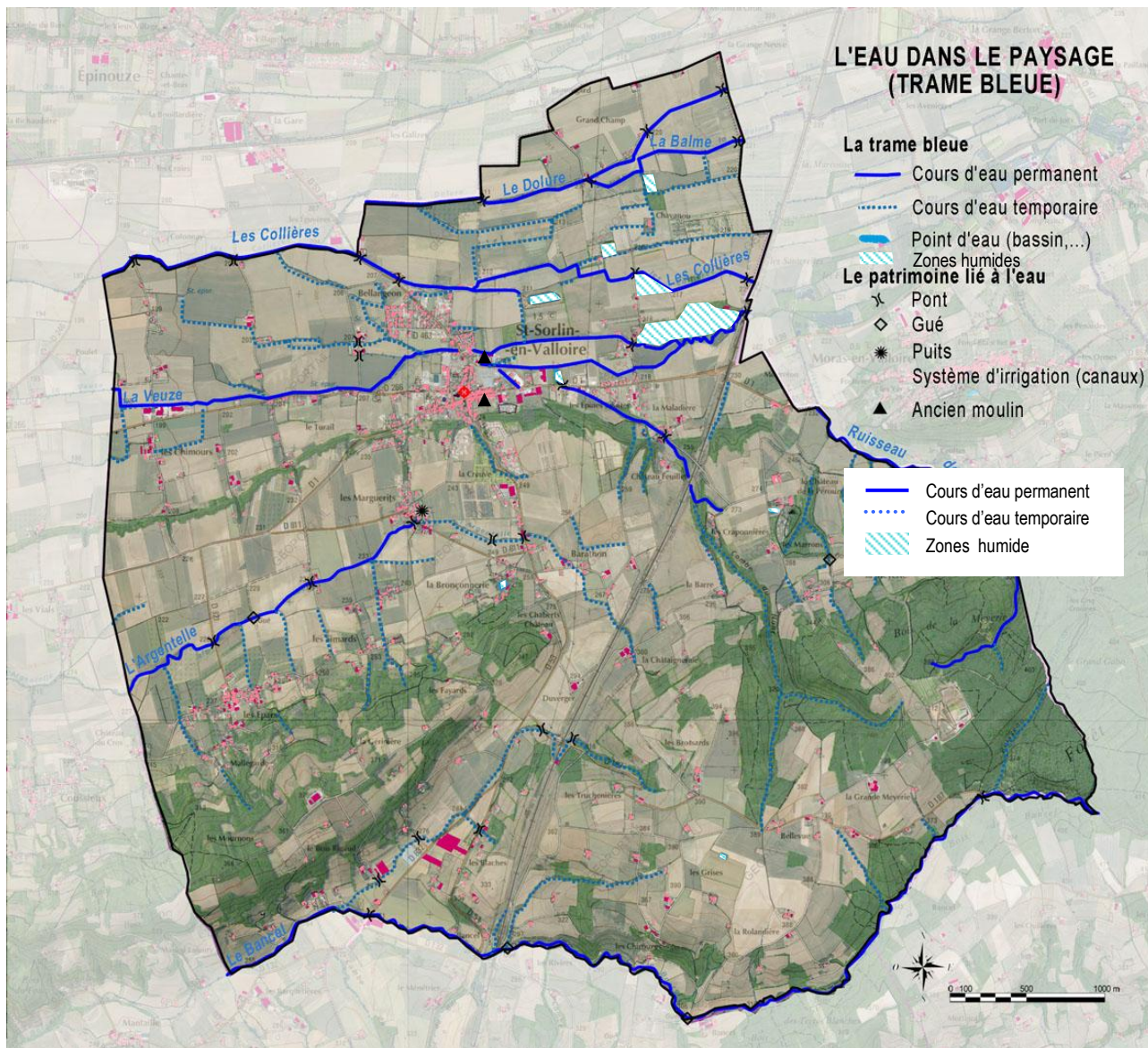
	Exploiter des parcelles en agriculture biologique	- Cette action désigne soit la conversion de parcelles à l'agriculture biologique soit le soutien d'une pratique déjà existante.
	Maintenir ou implanter un dispositif de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols	- maintien et/ou l'implantation de zones tampons judicieusement placées, allant au-delà de la mise en œuvre de la PAC.
	Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones non agricoles	- Cette mesure concerne les espaces urbains, les particuliers et les infrastructures linéaires (voies de chemin de fer, autoroutes).
	Sécuriser les différentes phases de manipulation des pesticides (stockage, remplissage, rinçage, lavage) et équiper le matériel de pulvérisation	Plusieurs étapes techniques sont concernées : - la mise aux normes des locaux de stockage de produits ; - la mise en place d'aires de remplissage (robinet sécurisé par un clapet antiretour avec volucompteur, aires étanches équipées de bornes automatisées et sécurisées) ; - la mise en œuvre de pratiques et l'équipement du matériel de traitement pour le rinçage au champ ; - la mise en place d'aires de lavage et de rinçage du matériel de traitement pour recueillir les eaux souillées - l'équipement du matériel de traitement (cuve de rinçage, buse anti-dérive ou anti-gouttes, pompes doseuses, ...).
Dégradation morphologique	Etablir un plan de restauration et de gestion physique du cours d'eau	
Transport sédimentaire	Réaliser un diagnostic du fonctionnement hydromorphologique du milieu et des altérations physiques et secteurs artificialisés	Cette mesure concourra à l'élaboration de l'état des lieux pour le plan de gestion 2016-2021. Elle peut aussi être déployée dans le cadre de l'amélioration de la connaissance sur les très petits cours d'eau.
Déséquilibre quantitatif	Définir des objectifs de quantité (débits, niveaux piézométriques, volumes mobilisables)	- déterminer les débits seuils ou des niveaux seuils permettant d'assurer un renouvellement des nappes sur un cycle hydrologique
	Améliorer les équipements de prélèvements et de distribution et leur utilisation	Différents usages sont concernés par la mesure qui comporte ainsi plusieurs modalités techniques : - automatisation et réglage du matériel d'irrigation, reconversion à l'irrigation localisée, conduite raisonnée et pilotage de l'irrigation ; - recyclage de l'eau, adaptation des processus de fabrication ; - réduction des fuites sur le réseau AEP, réglage des appareils domestiques, récupération des eaux pluviales pour l'arrosage.
	Adapter les prélèvements dans la ressource aux objectifs de débit	Mesure d'accompagnement de la détermination d'objectif de débits d'étiage sur un cours d'eau. Elle est destinée à l'ensemble des usages présents sur le bassin (AEP, agriculture, industrie...).

Les eaux superficielles de Bièvre Liers Valloire ont une très grande sensibilité aux rejets, en raison notamment de la faiblesse des débits d'étiage.

SAGE Bièvre Liers Valloire

Un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Bièvre Liers Valloire est d'un outil de définition stratégique d'une politique globale de gestion de l'eau à l'échelle d'une « unité hydrographique cohérente » et pour une période de 10 à 20 ans. Le PLU doit être compatible ou rendu compatible au SAGE dans un délai de 3 ans suivant son approbation.

4-2- L'eau dans le paysage de Saint-Sorlin en Valloire : la trame bleue



L'eau est une composante naturelle très présente sur le territoire communal. Elle irrigue abondamment la moitié Nord de la commune avec pas moins de 4 cours d'eau permanents (le Dolure, la Balme, les Collières, la Veuze). La mise en valeur de la plaine est le résultat d'une gestion hydraulique agricole très fine avec la canalisation d'un certain nombre de ces cours d'eau au cours du XVII^e siècle. Ce système est encore bien visible aujourd'hui et confère une identité propre à la plaine.

Plus au Sud, sur les coteaux et le plateau, l'eau n'est présente que de façon temporaire. En été les cours d'eau sont à sec tout comme les gués et l'eau ne ruisselle qu'en cas d'orage ou de pluie importante.



Au Sud l'eau n'est présente que de façon temporaire

Le patrimoine lié à l'eau est quant à lui bien développé sur la commune. Ainsi il n'est pas rare de croiser pont ou gué au détour d'une route. Les cartes de Cassini mentionnent la présence de moulins à eau dans la plaine. Aujourd'hui 2 de ces moulins subsistent dans le bourg.

Parmi les éléments composant le paysage de Saint-Sorlin en Valloire, certains sont plus ou moins présents dans leur lecture. Bien que très abondante, l'eau est paradoxalement quasiment imperceptible dans la lecture des paysages. Dans la plaine, elle est souvent cachée par la végétation qui la borde (ripisylve) tandis qu'au Sud, sa présence se devine par les lits des cours d'eau asséchés.



La commune est confrontée à l'invasion de la Renouée du Japon, qui se développe au détriment des autres plantes.

Dans la plaine l'eau est bordée par une végétation spécifique, adaptée aux milieux humides.

Les Collières

Les Collières constituent l'exutoire terminal des écoulements superficiels du système de Bièvre-Valloire. Cours d'eau intégralement drômois, ses principaux affluents sont l'Oron, les Veuzes et le Dolure. Prenant naissance dans le réseau de la Petite Veuze, il se jette dans le Rhône à Saint-Rambert d'Albon après seulement 14,2 km de cours individualisé.

La rivière quoique endiguée, suit un parcours sensiblement naturel sur une majeure partie de son parcours.

Berge et végétation :

En amont de Coinaud, dont à Saint-Sorlin en Valloire, les berges sont basses et stabilisées par la végétation. Le contact avec le milieu aquatique est plus progressif et les rives deviennent plus fonctionnelles biologiquement parlant.

Hormis les affluents (Dolure aval, grande Veuze et biefs en provenance du réseau de la Petite Veuze), les véritables annexes des Collières sont relativement rares.

Végétation aquatique :

Les Collières sont assez riches en végétation aquatique. Les Collières offrent une bonne qualité d'accueil et des conditions d'installations favorables et variées : eau peu trouble, profondeur et courant modérés). La diversité faunistique s'améliore en commençant par une couverture biologique épaisse et uniforme.

Degré de perturbation global :

Le degré de perturbation physique des Collières est assez important.

Le Dolure

Le Dolure est un affluent principal des Collières prenant sa source en Isère dans les terrains peu perméables de la frange Sud du bassin de Bièvre-Valloire.

En débouchant dans les hautes terrasses de la plaine au sud de Beaurepaire, il s'assèche rapidement en s'infiltrant vers la nappe. A son entrée dans la Drôme, il présente un régime intermittent qu'il conserve sur une majeure partie de son cours drômois. Alimenté par fort ruissellement uniquement, sa vocation est d'être émissaire des crues.

Son cours drômois mesure 11,5 km. Il possède un affluent principal côté Valloire, le Lentiol.

Le Dolure n'est alimenté de façon relativement pérenne que dans sa partie aval, par des biefs provenant du réseau de la Petite veuze.

Particularités :

En aval du gué de l'île dont sur Saint-Sorlin en Valloire Le Dolure est curé et endigué sur pratiquement tout son linéaire. La largeur occupée par ce chenal est de 3,5 à 4 m.

Le Dolure transite un léger débit très réduit, qui ne s'infiltré pratiquement plus.

Les berges sont donc artificielles en aval du gué de l'île. Déconnectées car perchées à 2 ou 3 m au-dessus du fond du lit, les rives endiguées sont verticales ou très pentues. La ripisylve naturelle a été supprimée ou est en très mauvais état. En de nombreux endroits, elle a été remplacée par des plantes banales ou par des adventices comme la Renouée du Japon.

Spécificités des communautés aquatiques :

(Toujours pour la partie aval)

Le Dolure peut accueillir une importante communauté d'algues et de plantes aquatiques (ex : glycéries). Ces plantes y prospèrent assez facilement car le débit est faible et l'eau assez limpide.

Qualité des eaux :

Le Dolure écoule une eau d'assez bonne qualité car issue des zones d'affleurement de la nappe ou du réseau de la Petite Veuze dans un secteur assez éloigné de la zone d'influence de la pollution affectant cette dernière.

Il ne traverse aucune zone agglomérée susceptibles de modifier sensiblement sa qualité. L'essentiel des perturbations proviennent principalement des pratiques culturales des terres riveraines.

Degré de perturbation global :

Compte tenu de la vocation d'évacuation des crues de ce milieu très particulier, le niveau de perturbation du Dolure, quoique non négligeable, ne retentit sur l'écosystème que dans partie aval et sur les milieux aquatiques qu'il alimente (les Collières)

Le SDAGE qualifie l'état écologique des Collières et du Dolure de médiocre. L'objectif de bon état pour ces cours d'eau est fixé pour 2021.

Masse d'eau		Etat écologique		Etat chimique	
Code	Nom	2009	Objectif de bon état	2009	Objectif de bon état
FRDR466c	Collière + Dolure	médiocre	2021	Absence de données	2015

Les Veuzes

Les Veuzes, en particulier la Grande Veuze, constituent les émissaires des sources de Manthes. En tant que telles, elles ont été protégées des relations trop précoces avec les autres cours d'eau.

La Grande Veuze qui traverse Saint-Sorlin en Valloire, s'étire sur 10 km entre les sources de Manthes et les Collières.

Particularités :

Le cours axial est très anciennement endigué et travaillée, entre murets de pierre, surtout dans les traversées de zones agglomérées et de propriétés.

Spécificités des communautés aquatiques :

Si la végétation des rives est quelconque, notamment dans les traversées de zones bâties, la végétation aquatique est très variée et souvent envahissante. C'est elle qui est responsable de l'essentiel de la biodiversité potentielle élevée des Veuzes, riches en caches et nourritures. Cette flore et la faune aquatique qui l'accompagne sont caractéristiques des sources bien minéralisées et dont les eaux sont constamment tempérées et claires.

Seules les berges qui n'ont plus le caractère naturel ne présentent pas les potentielles nécessaires à l'installation d'une faune et d'une flore péri-aquatique normale.

Qualité des eaux :

Indépendamment du niveau de contamination croissant de la nappe, la qualité de l'eau des Veuzes, détériorée par les rejets organiques mal traités des piscicultures qui l'utilisent, est le principal facteur limitant la productivité du système des Veuzes sur le plan biologique.

Degré de perturbation global :

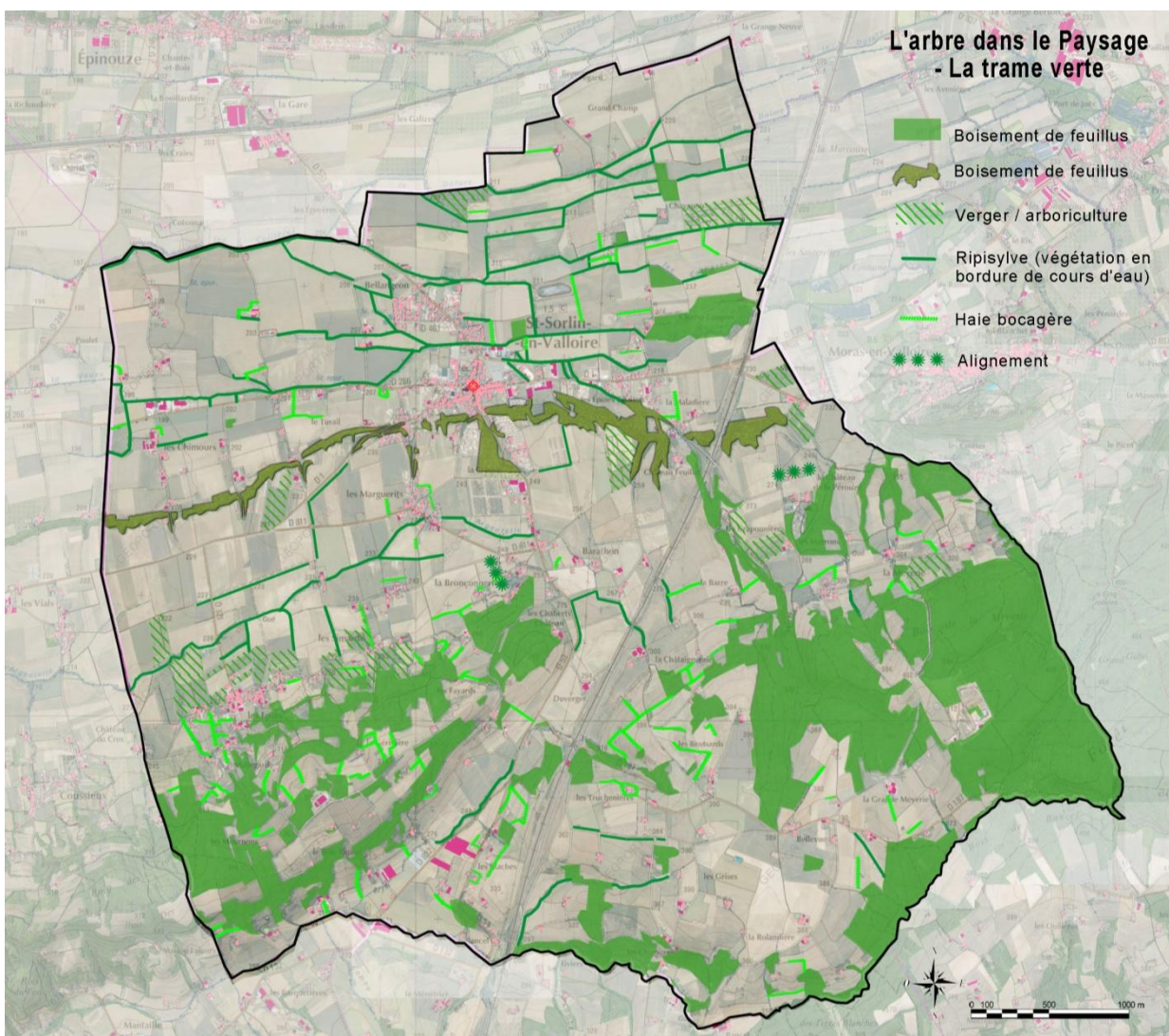
Le niveau de perturbation des Veuzes est donc assez important et affecte insidieusement plusieurs compartiments de cet hydrosystème.

Malgré cela, l'ensemble du réseau des Veuzes conserve un rôle biologique majeur pour les cours d'eau qui en dépendent et économiquement de premier ordre pour la Valloire en général.

L'état écologique de la Grande Veuse est estimé comme moyen par le SDAGE en 2009. L'objectif de bon état pour ce cours d'eau est fixé pour 2021.

Masse d'eau		Etat écologique		Etat chimique	
Code	Nom	2009	Objectif de bon état	2009	Objectif de bon état
FRDR10183	La Grande Veuse	moyen	2021	Absence de données	2015

5- CONTEXTE « VEGETAL » : LA TRAME VERTE





La ripisylve forme de grands rideaux boisés de la plaine

Composante bien visible du paysage, la végétation est présente sous différentes formes sur la commune participant à l'image plutôt verdoyante et à la qualité du cadre de vie.

Dans la plaine, l'arbre est présent sous forme de grands rideaux bordant les cours d'eau et les canaux. Cette « forêt humide », également appelée ripisylve se compose d'essences spécifiques comme le frêne, l'aulne ou le peuplier. Elle joue un rôle important dans le maintien des berges et dans la prévention des crues en raison de leurs puissantes racines. D'un point de vue visuel, cette végétation forme de véritables écrans végétalisés qui structurent l'espace en le cloisonnant et canalisent les vues. Ce jeu d'ouverture et de fermeture confère une ambiance plutôt intimiste à la plaine.

La plaine de la Valloire est un lieu d'arboriculture important avec la production de pommes notamment. Les vergers très développés sur les communes voisines comme Epinouze, Moras-en-Valloire sont également présents à Saint-Sorlin-en-Valloire mais en moindre quantité. On les retrouve principalement en pied de coteau, ainsi que dans la plaine. Ces vergers forment des motifs bien particuliers avec leur structure ordonnée constituée de rangs séparés à intervalle régulier.

Lorsqu'ils occupent de grandes surfaces, les vergers peuvent procurer un sentiment de fermeture mais compte-tenu de leur présence de manière diffuse et en faible quantité sur la commune, ces espaces de production s'intègrent relativement bien dans le paysage.



La ripisylve, bordant les cours d'eau, forme des écrans végétalisés



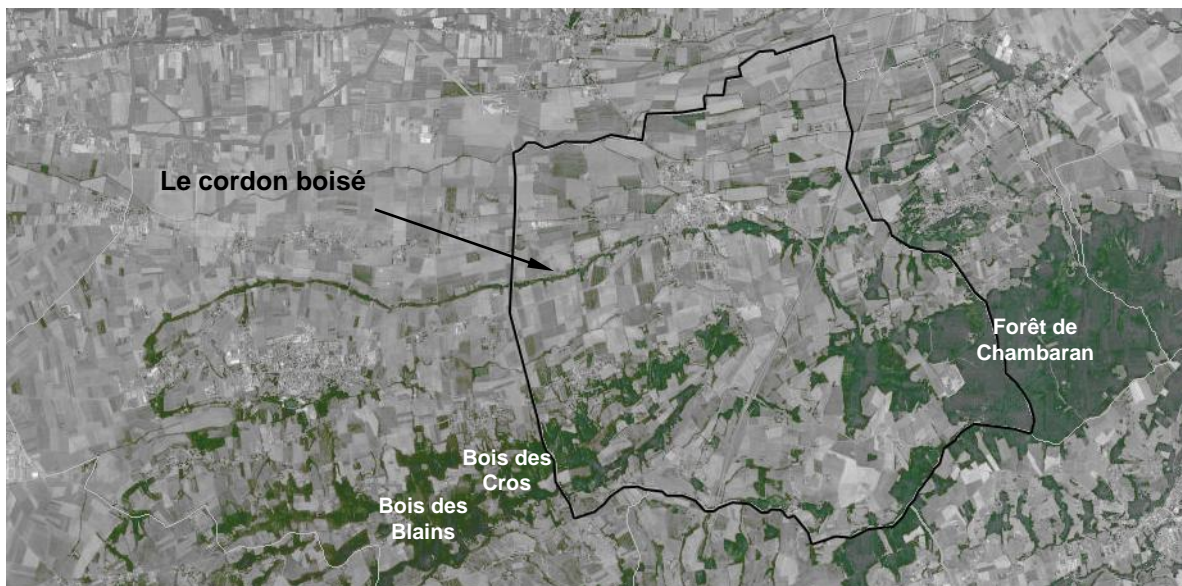
Les vergers et leur structure régulière



Le cordon boisé séparant la basse de la haute terrasse

Le cordon boisé qui sépare de manière assez nette la basse de la haute terrasse d'Est en Ouest, forme une continuité paysagère intéressante en formant un écrin de verdure sur lequel vient s'appuyer le bourg. En venant du Sud, le bourg est effectivement peu perceptible et bien intégré dans le paysage. Ainsi le cordon boisé offre une image de qualité d'un point de vue esthétique mais aussi écologique.

Ce cordon boisé représente en effet un lien la forêt de Chambaran et un espace boisé découpé au Sud-Est de la commune d'Anneyron (dont bois des Blains et bois des Cros). Cette continuité verte sert de refuge pour de nombreuses espèces, notamment les oiseaux.



Source : geoportail.fr

Dans le bourg le végétal est peu présent. Le gabarit des voies et la densité du bâti jouent le rôle de structuration de l'espace public. L'arbre accompagne les « places » publiques et joue un rôle d'agrément.

Au Sud de la commune, une couverture boisée homogène à dominance de feuillus recouvre les coteaux et les combes. Ces boisements composés principalement de robiniers, de chênes, de charmes et de quelques bouleaux ferment le paysage tout en offrant des ambiances variées. Il est à noter que le châtaignier est très présent dans la composition de ces boisements, trace d'une activité ancienne où les châtaignes servaient de produit d'exportation pour la commune. (Source : *La Drôme insolite*, Pierre Palengat)



La couverture boisée en périphérie du plateau

Enfin, certains alignements d'arbres ressortent dans le paysage en raison de leur taille, leur régularité ou leur localisation. Ces alignements remarquables méritent d'être préservés pour leur qualité visuelle. Il s'agit notamment des platanes bordant la route au niveau du lieudit la Bronçonnerie ou au niveau du château de la Pérouze.



Alignement remarquable de platanes au lieudit la Bronçonnerie

6- IDENTIFICATION ET GESTION DES MILIEUX ET DES ESPECES

Source : <http://www.rdbmrc-travaux.com> – l’inventaire des ZNIEFF

6-1- ZNIEFF type II - Chambarans -

Au sein du Bas-Dauphiné, l’originalité du pays de Chambaran réside dans son substrat géologique, qui n’a pas d’équivalent dans les régions alpines françaises : la glaise à quartzite. Celle-ci est à l’origine de sols très pauvres, acidifiés. Ils sont recouverts à l’état naturel par une chênaie mixte à Molinie bleue, parcourue par des vallons frais tourbeux à sphaignes.

Cette particularité géologique liée à la position biogéographique, en limite de certaines influences atlantiques, explique la présence de nombreuses plantes rares dans la région, car parvenant ici en limite orientale de leur aire de répartition géographique (Millepertuis androsème, Osmonde royale, Bruyère cendrée...).

La superficie totale de la zone s’étend sur 31509 ha, elle couvre une partie du territoire de la commune dans sa partie Sud-Est.

TERRITOIRE CONCERNE PAR UNE ZNIEFF II



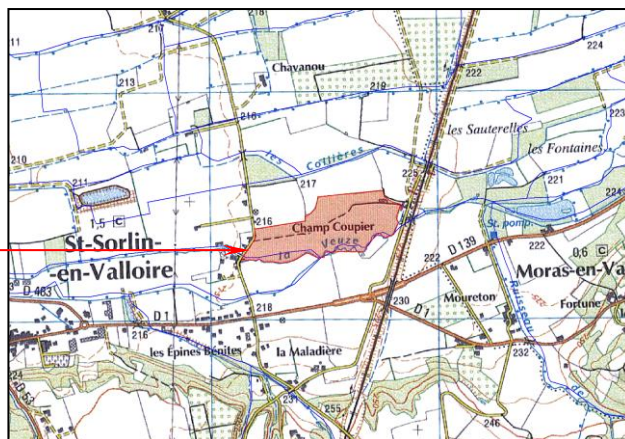
Champ Coupier

Typologie SDAGE : Bordures de cours d'eau. Présence de l'eau : temporaire/intermittente

Principaux types d'habitat :

- végétations enracinées immergées
- lisières humides à grandes herbes
- forêt de frênes et d'aulnes des fleuves médio européens
- eaux douces

Cette zone en partie boisée présente un intérêt pour l'avifaune (rossignols, pics, etc.). Elle assure correctement les fonctions d'une zone de ripisylve (épuration des eaux, protection contre l'érosion, etc.).



Chavanou

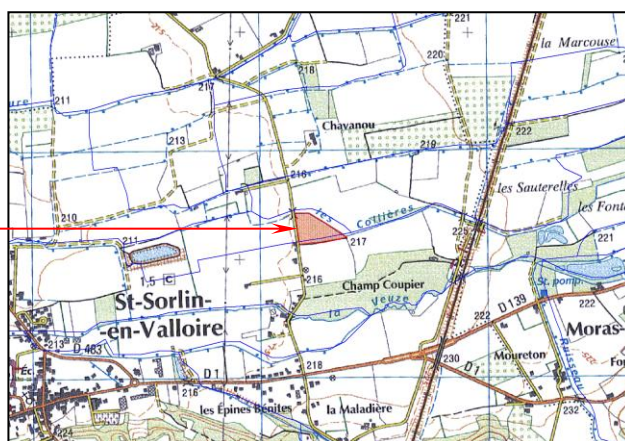
Typologie SDAGE : Bordures de cours d'eau. Présence de l'eau : temporaire/intermittente

Principaux types d'habitat :

- forêt de frênes et d'aulnes des fleuves médio européens

Ce boisement est eutrophisé, il présente des espèces nitrophiles (ortie, gaillet grateron, etc.) mais il constitue toutefois une zone refuge pour l'avifaune et les mammifères.

Cette zone fait l'objet d'un projet de bassin de stockage des eaux de crue des Collières.



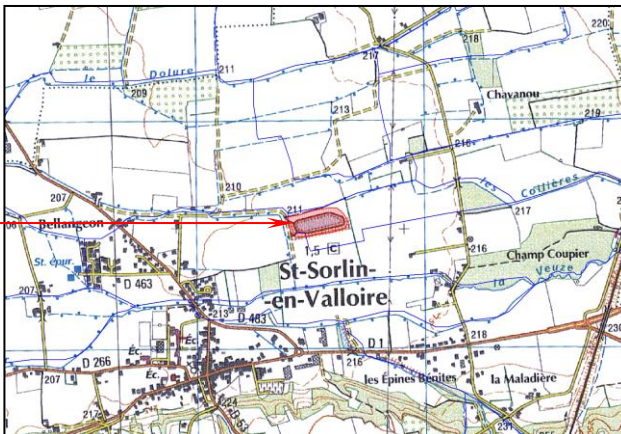
Étang de Saint-Solin en Valloire

Typologie SDAGE : Bordures de plans d'eau (lacs, étangs). Présence de l'eau : permanente

Principaux types d'habitat :

- formations riveraines de saules
- lisières humides à grandes herbes
- phragmitaies
- eaux douces

Cette zone humide constitue un site favorable au repos et à la nidification de l'avifaune (canard, poule d'eau, etc.). Une roselière s'est développée dans cet étang qui joue un rôle de purification des eaux. L'intérêt écologique de l'étang est moyen.



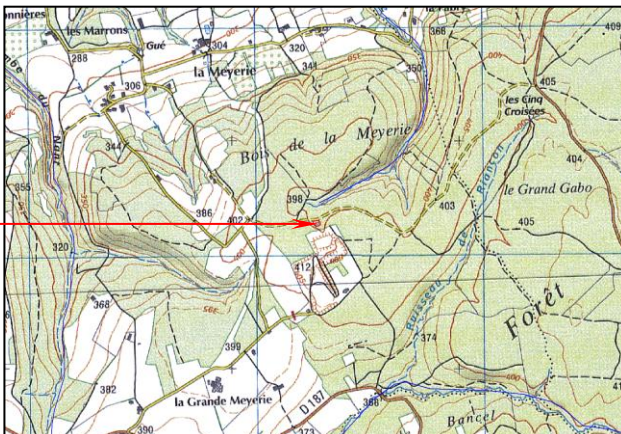
Centre d'enfouissement technique de Saint-Sorlin en Valloire

Typologie SDAGE : zones humides artificielles. Présence de l'eau : permanente.

Principaux types d'habitat :

- roselières
- eaux eutrophes

Cette zone humide artificielle présente un intérêt écologique très faible, il s'agit d'un bassin de rétention eutrophisé. Présence de grenouilles vertes.



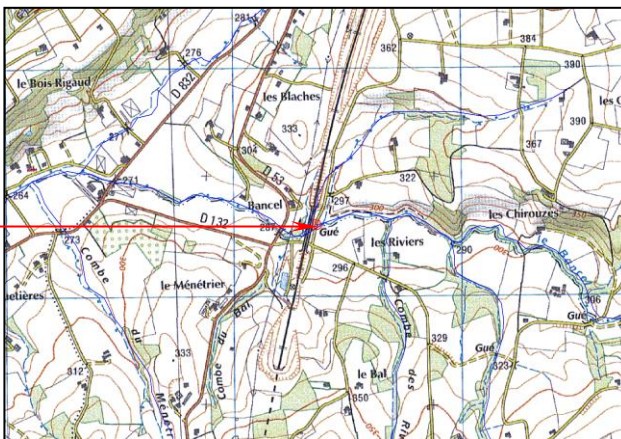
Gué de Bancel

Typologie SDAGE : Bordures de cours d'eau. Présence de l'eau : permanente

Principaux types d'habitat :

- lits de rivières
- forêts caducifoliées
- lisières humides à grandes herbes

L'intérêt fonctionnel et écologique de cette zone est faible en raison de sa taille limitée et de la présence d'espèces introduites (budléias, robiniers).



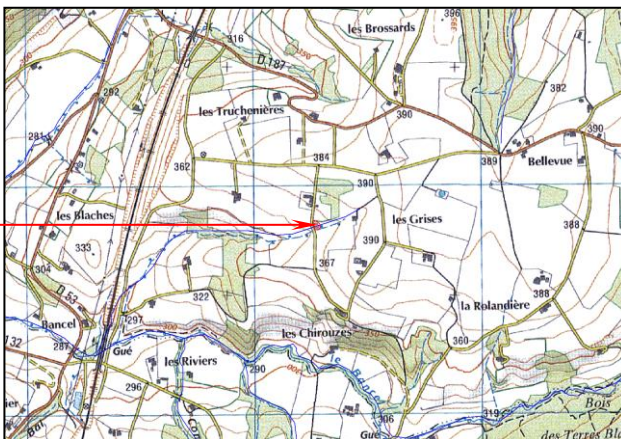
Plan d'eau aux « Grises »

Typologie SDAGE : Zones humides ponctuelles. Présence de l'eau : permanente

Principaux types d'habitat :

- phragmitaies
- bois marécageux d'Aulnes
- eaux douces

C'est une mare sans végétation aquatique. Les berges sont très anthropisées, sans végétation naturelle bien développée. Ce plan d'eau présente un intérêt fonctionnel réduit. Le site est néanmoins colonisé par des roseaux, ce qui constitue un atout.



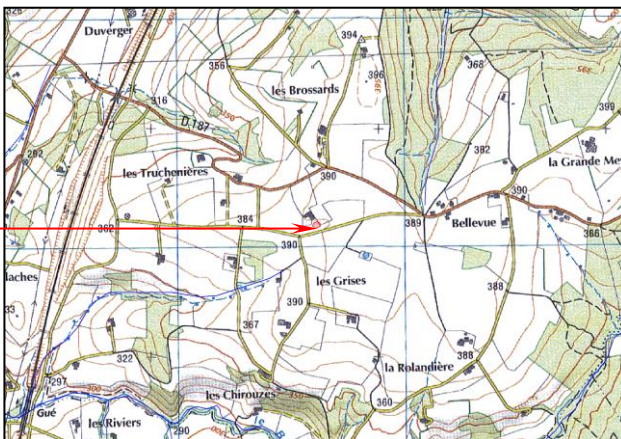
Les Grises

Typologie SDAGE : Zones humides ponctuelles. Présence de l'eau : permanente

Principaux types d'habitat :

- roselières
- forêts de frênes et d'aulnes des fleuves médio-européens
- eaux douces

L'intérêt écologique et fonctionnel de cette zone est moyen.



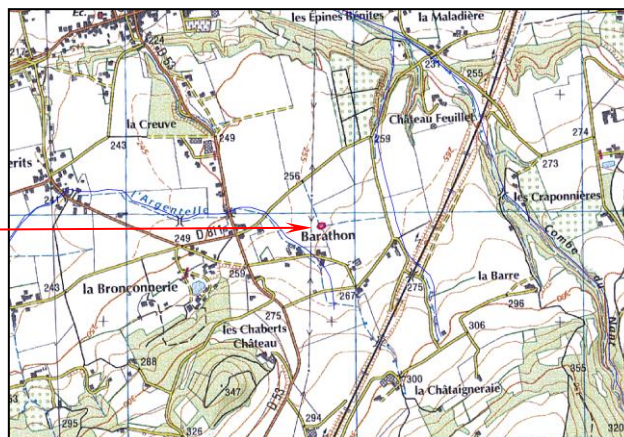
Barathon

Typologie SDAGE : Zones humides artificielles. Présence de l'eau : permanente

Principaux types d'habitat :

- eaux eutrophes
- végétations enracinées immergées
- lisières humides à grandes herbes

Cette zone humide présente un intérêt écologique moyen, elle est colonisée en partie par des algues vertes filamenteuses. Ce plan d'eau, servant à l'irrigation des cultures proches, est très nettement eutrophisé. Il présente un intérêt fonctionnel moyen.



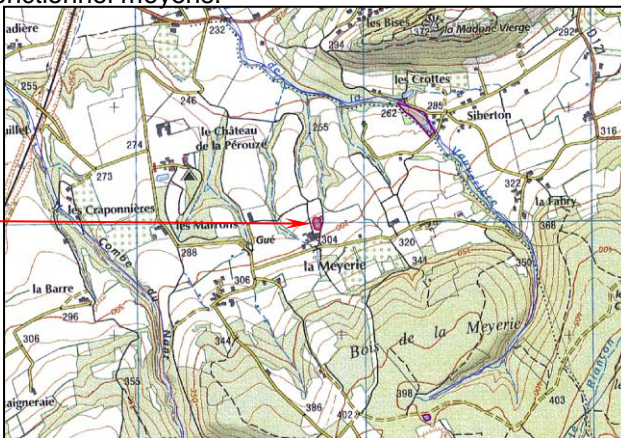
La Meyerie

Typologie SDAGE : Zones humides artificielles. Présence de l'eau : permanente

Principaux types d'habitat :

- alignements d'arbres
- lisières humides à grandes herbes
- eaux douces

Cette zone humide présente un intérêt écologique et fonctionnel moyens.



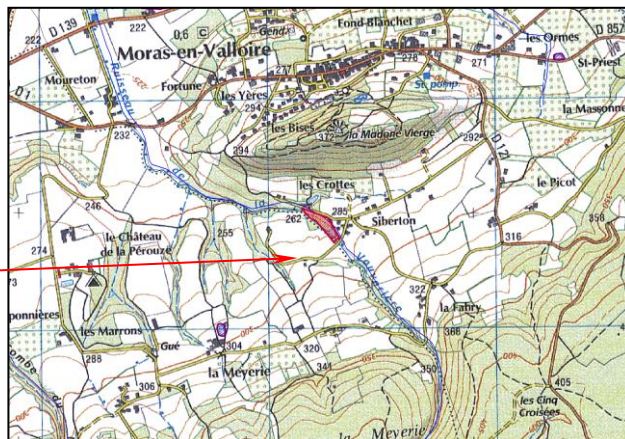
Siberton

Typologie SDAGE : Bordures de cours d'eau. Présence de l'eau : permanente

Principaux types d'habitat :

- lisières humides à grandes herbes
- eaux douces
- fourrés

Les fourrés impénétrables de cette zone humide présentent un intérêt écologique puisqu'ils constituent des refuges pour la faune. En outre, l'écrevisse à pieds blancs, espèces patrimoniale, est présente sur ce secteur. L'intérêt fonctionnel de cette zone est moyen en raison de sa taille réduite.



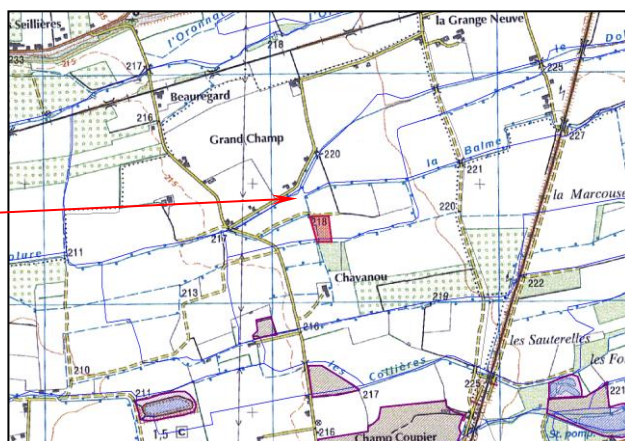
Chavanou (1)

Typologie SDAGE : Bordures de cours d'eau. Présence de l'eau : saisonnière

Principaux types d'habitat :

- plantations d'arbres feuillus

Cette zone présente un intérêt écologique réduit en raison des plantations de peupliers asséchant le milieu. Les peupliers modifient également son fonctionnement hydrologique et hydraulique, elle n'assure donc plus correctement son rôle fonctionnel.



Chavanou (2)

Typologie SDAGE : Bordures de cours d'eau. Présence de l'eau : saisonnière

Principaux types d'habitat :

- plantations d'arbres feuillus

Cette zone présente un intérêt écologique réduit en raison des plantations de peupliers asséchant le milieu. Les peupliers modifient également son fonctionnement hydrologique et hydraulique, elle n'assure donc plus correctement son rôle fonctionnel.

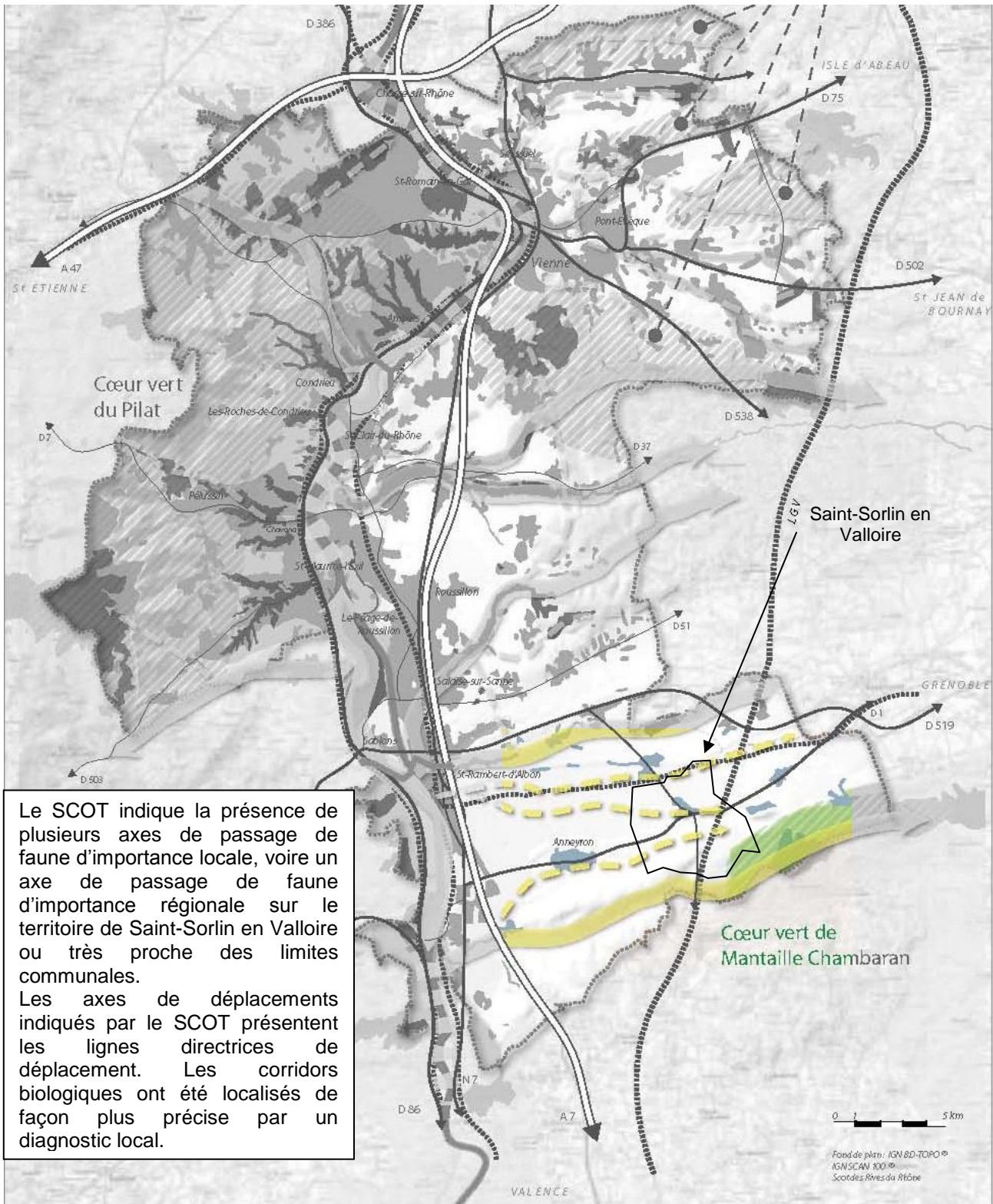
**Enjeu pour le PLU :**

- Préserver les plus grandes zones humides pour empêcher leur changement de destination,
- Préserver l'accompagnement végétal qui assure une transition entre espace agricole et zone humide et qui joue également un rôle de refuge et d'alimentation pour la faune.

Les zones humides de petites tailles ou ayant un statut de bassin de rétention ou pour l'irrigation ne sont pas identifiées sur le règlement graphique. Dans le cas des zones artificielles, il s'agit aussi de garantir les possibilités d'aménagement et de travaux.

6-3- Corridors biologiques

LES RESEAUX ECOLOGIQUES DU SCOT RIVES DU RHONE



Les déplacements de la faune sont fortement liés à la présence des espaces boisés et des points d'eau. Les corridors se sont établis notamment :

- entre la forêt de Chambaran et le bois des Cros,
- entre la forêt de Chambaran et le Nord de la commune abondant en cours d'eau

Un passage pour gibier a été créé au Sud de la commune afin de faciliter la traversée de la ligne TGV

LES RESEAUX ECOLOGIQUES DU SCOT RIVES DU RHONE - ZOOM SUR SAINT-SORLIN EN VALLOIRE

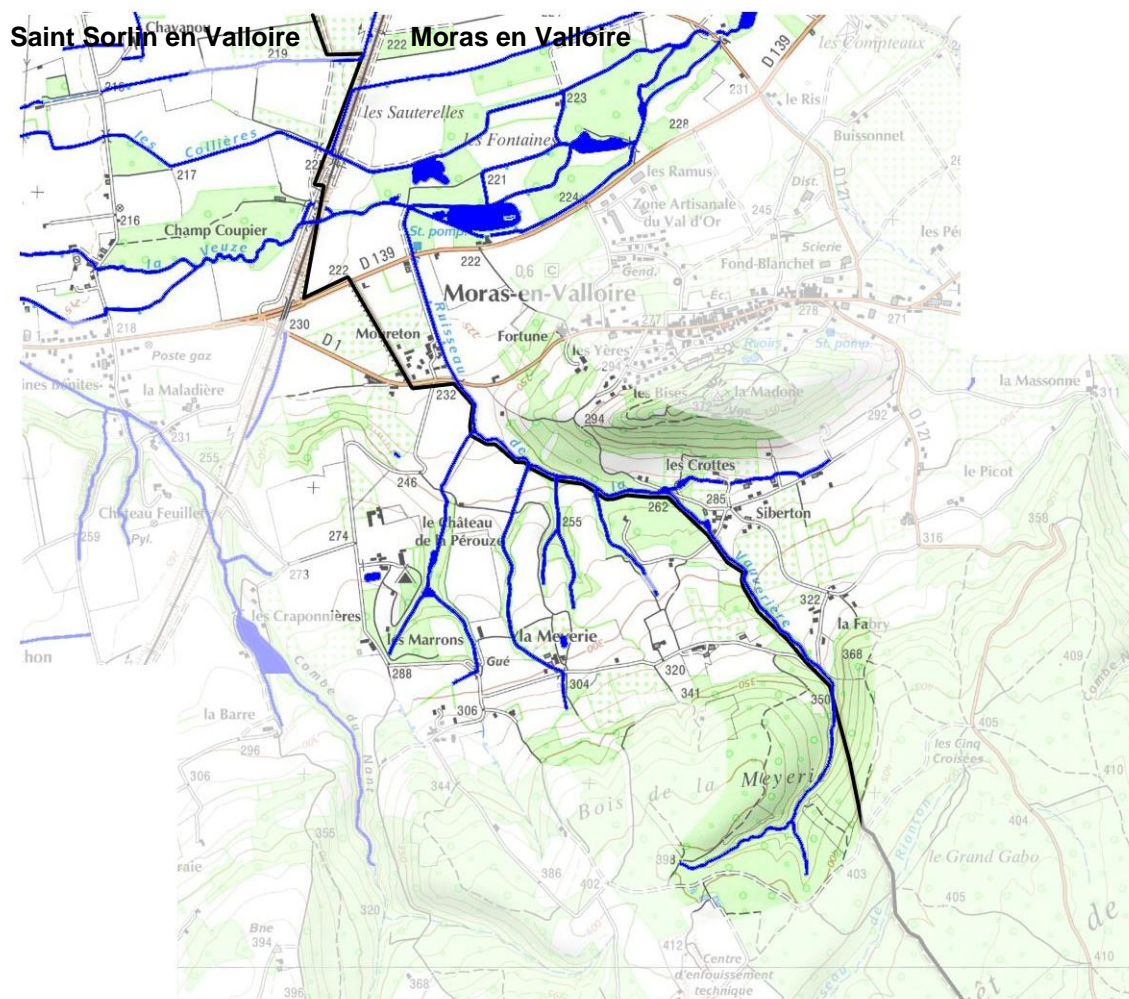


Ces corridors passent en zonage agricole et naturel. La vocation des terres garantit la préservation du déplacement de la faune.

L'enjeu dans le PLU est donc de maintenir :

- le caractère agricole qui ouvre les espaces, répond aux besoins de différents types d'espèces,
- le caractère naturel qui offre des zones de refuge et d'alimentation,
- les zones humides qui offrent des zones de reproduction de certains insectes par exemple.

LOCALISATION DU RUISSEAU DE VAUVERIERE A PRESERVER



CHAPITRE 3

LES GRANDS TRAITES DU PAYSAGE COMMUNAL

Bien plus qu'un objet physique, le paysage est aussi une réalité sociale qui génère des attentes de la part de la population. Il est défini non seulement par les éléments qui le composent (relief, végétal, etc.), mais aussi par les perceptions qu'on en a, par les représentations sociales qu'il génère.

Ainsi, selon la Convention Européenne du Paysage, le paysage désigne «une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations ».

Mais le paysage est d'abord le produit de la pratique, de l'action quotidienne : c'est pourquoi ceux qui l'habitent doivent être au centre de tout projet qui y touche.

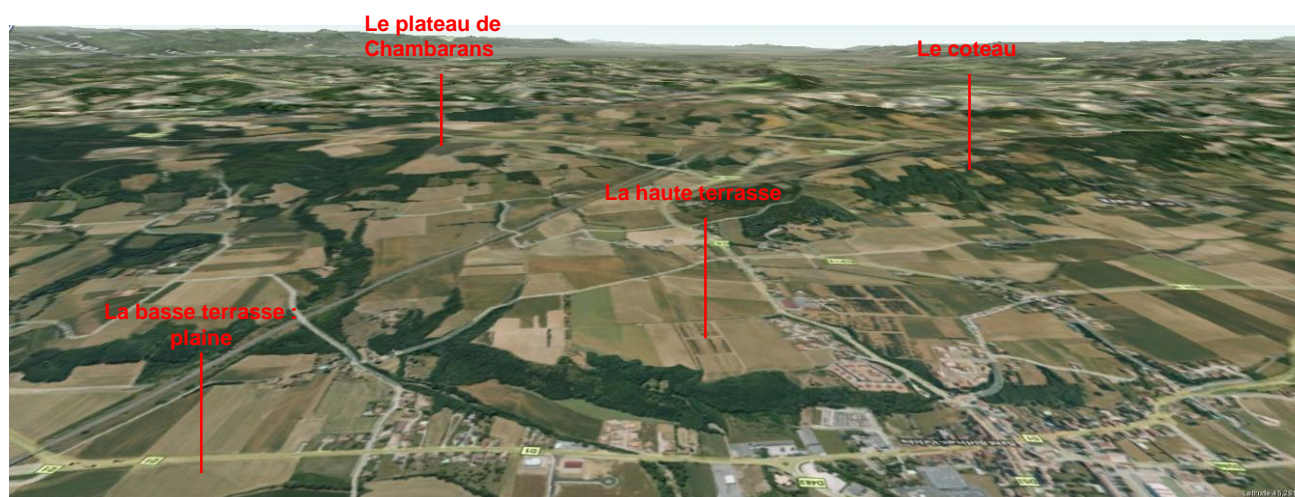
1- LE PAYSAGE PERÇU

La perception du paysage est le premier élément entrant dans l'analyse d'un territoire. Elle fait appel à nos sens (majoritairement la vue), nos ressentis et notre vécu. Cette approche dite « sensible », bien que subjective, puisqu'elle varie d'un individu à l'autre, permet toutefois de faire ressortir les principales ambiances, les formes, les motifs et les structures du territoire. C'est donc par cette approche que nous allons entrer dans l'analyse du paysage communal.

1-1- Un paysage structuré par les axes et le relief

Etant donné l'organisation du territoire et les distances à parcourir, les voies de communication jouent un rôle important dans la lecture du paysage rural de Saint-Sorlin en Valloire, qui est plus vécu par les automobilistes que par les piétons, bien que certains itinéraires de découverte existent pour les modes doux. Les principales voies de communication sont prévues pour être fonctionnelles et ne sont pas toujours adaptées aux piétons ni aux cyclistes.

Le relief joue également un rôle prépondérant dans la perception du paysage compte tenu de sa morphologie particulière en terrasses. Ainsi il induit des ouvertures visuelles, des vues et des ambiances différentes suivant qu'on se situe dans la plaine (basse terrasse), sur les coteaux ou sur le plateau.



Source : bingmaps

On distingue trois niveaux de relief induisant des perceptions différentes :

- depuis la plaine, les vues sont légèrement canalisées par la végétation qui fait office d'écran visuel, la perception du paysage lointain se fait donc à travers un jeu d'ouverture et de fermeture du champ visuel très lié aux saisons et au type de culture, donnant aussi à cet espace une échelle plus intime.
- les coteaux offrent des vues plus larges sur la plaine de la Valloire avec le Dauphiné des collines qui se dessine en arrière-plan.

- depuis le plateau, l'ouverture visuelle offre des vues privilégiées avec de grands panoramas sur la plaine de la Valloire au Nord et sur le massif du Vercors au Sud. La perception du paysage lointain donne une impression de grandeur, d'élévation voire même d'immensité.

La plaine

Depuis la plaine, des vues canalisées par la végétation : une ambiance plus intime



Le coteau

Le coteau offre une vue ample sur la plaine de la Valloire et le Dauphiné des collines en fond de plan



Le plateau

Le plateau et son ouverture visuelle avec une perception des lointains : un sentiment de grandeur, d'immensité



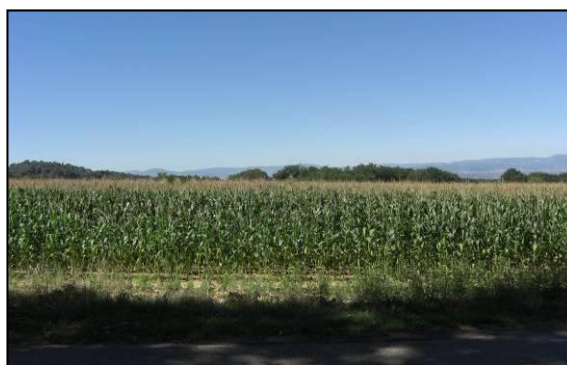
Le relief est un facteur important de structuration de l'espace. Le système de collines bordant le plateau de Chambarans orienté Est-Ouest, induit une organisation de l'espace suivant ce même axe principal. Ainsi les voies de communication structurantes sont aménagées parallèlement au relief. La RD53 constitue la seule transversalité Nord-Sud, profitant d'un étroit passage entre les collines dans sa partie Sud. Ce couloir est également emprunté par la voie de chemin de fer et la ligne Haute Tension, perçus comme une coupure dans le paysage compte tenu de la topographie du site situé en fond de « vallon ».

1-2- Un paysage agricole

En parcourant la commune, le paysage de Saint-Sorlin en Valloire apparaît avant tout comme un paysage agricole, façonné par les activités agricoles comme le témoignent les nombreux champs cultivés de céréales, de maïs, les vergers, les prairies ou les exploitations agricoles disséminées sur l'ensemble du territoire. C'est pour le visiteur qui s'y promène une certaine représentation de la campagne, bien que l'agriculture d'aujourd'hui se soit modernisée et tournée vers des systèmes plus productifs.



Les vergers

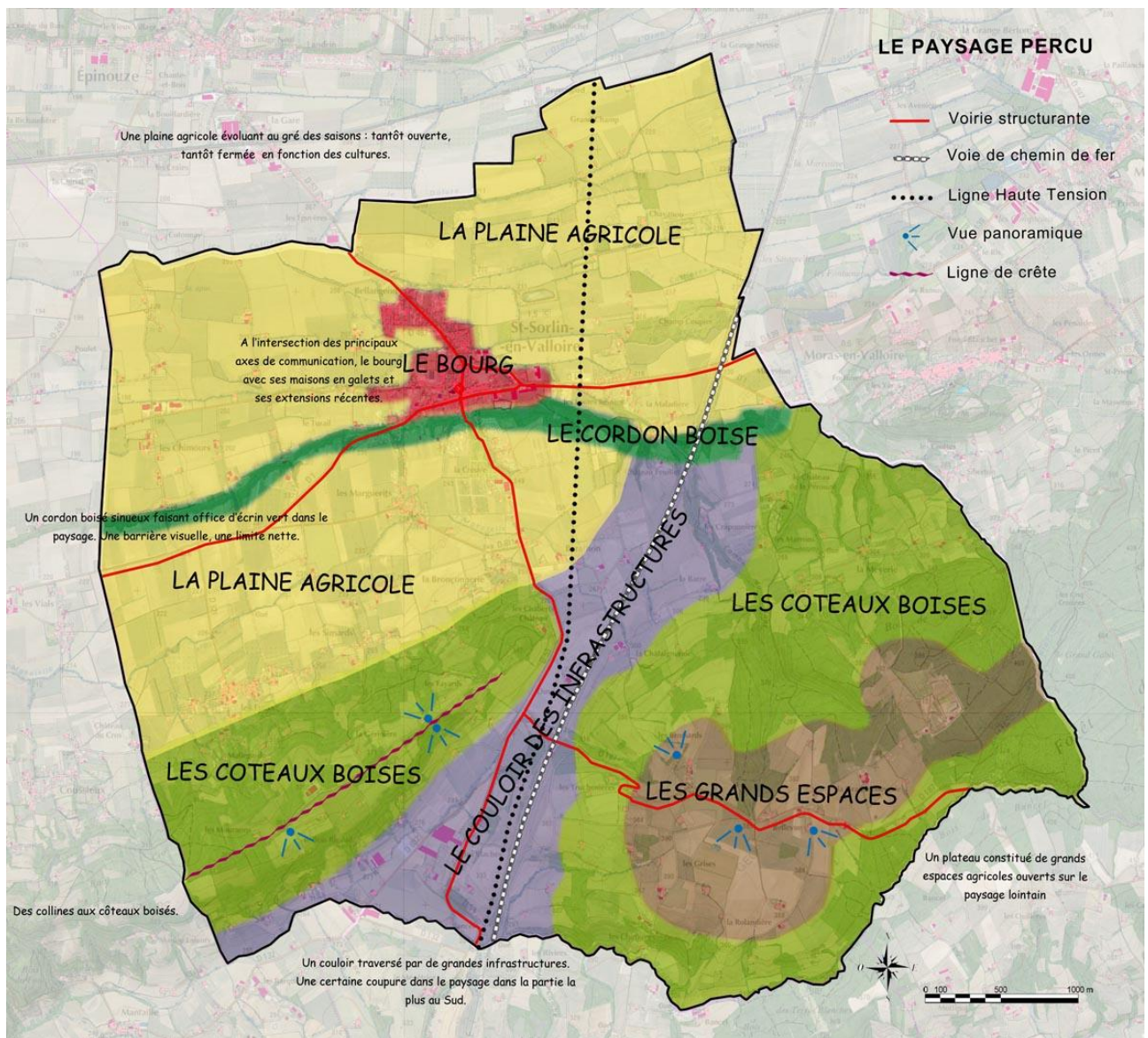


Les grandes cultures



Les activités agricoles façonnent le paysage en créant des ambiances différentes

La perception de ce paysage est étroitement liée au temps. Elle évolue au fil des saisons et en fonction des cycles cultureux. Au printemps, lorsque les cultures sont encore basses et sortent tout juste de terre, le paysage offre une certaine ouverture et permet de saisir les horizons lointains. Alors qu'en été, les nombreuses cultures de maïs forment des écrans visuels denses, imposants et ferment les vues sur le paysage lointain. Cette saisonnalité est particulièrement prononcée au niveau de la plaine agricole.

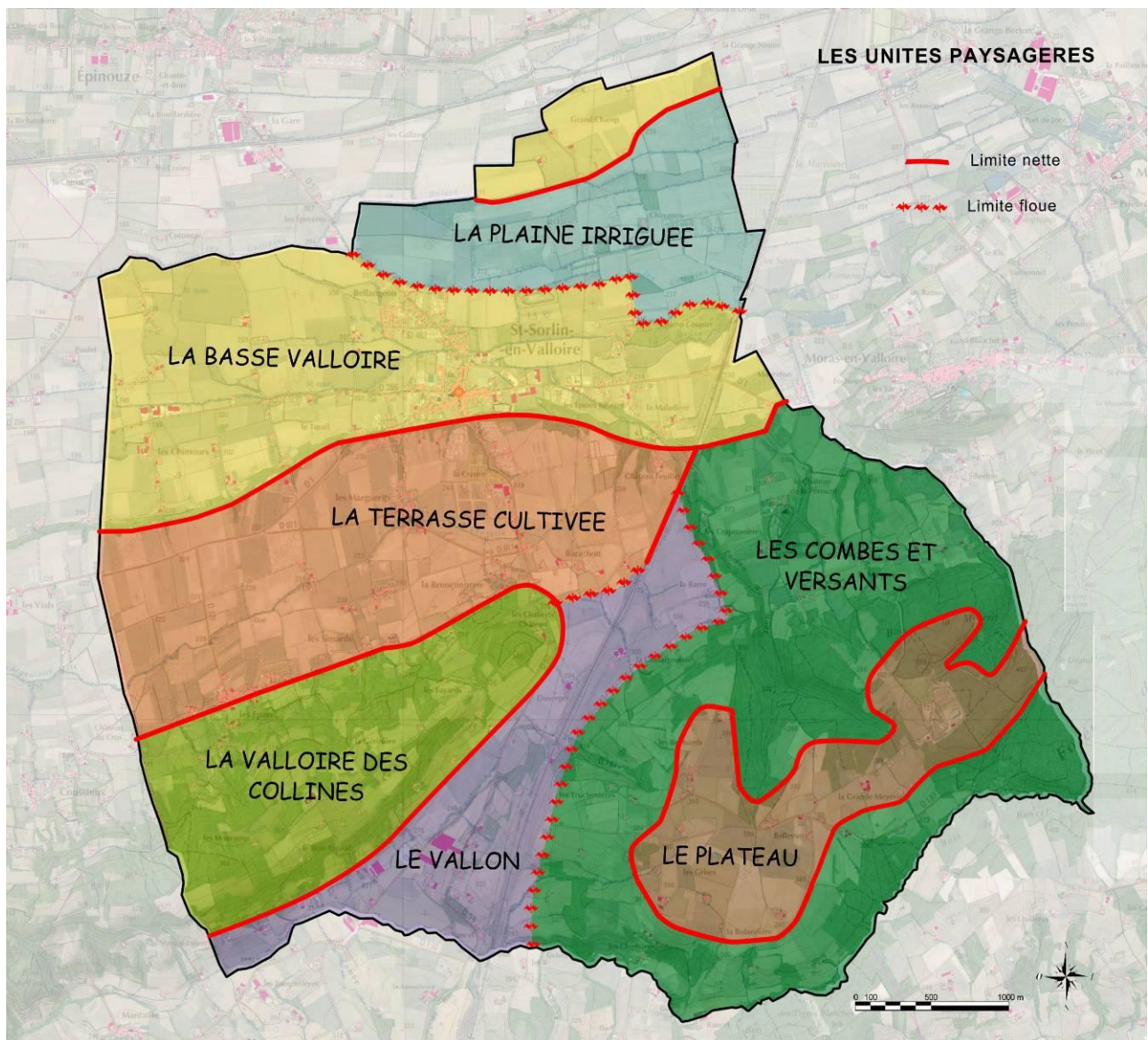


2- LES UNITES PAYSAGERES

Les unités paysagères peuvent être définies comme des entités spatiales dans lesquelles le paysage présente une homogénéité d'aspect ou d'ambiance (géomorphologie, hydrographie, végétation, occupation du sol, formes d'habitat).

A l'échelle de la région Rhône-Alpes, Saint-Sorlin en Valloire s'inscrit dans la famille des paysages agraires, ces derniers se caractérisent par des espaces façonnés et gérés par l'activité agricole et possèdent une forte représentation collective, celle d'une certaine idée de la campagne. (Source: *Les 7 familles de paysages en Rhône-Alpes, des paysages pluriels pour un territoire singulier, Direction Régionale de l'Équipement Rhône-Alpes*).

A l'échelle communale, on peut distinguer 7 entités paysagères aux limites plus ou moins marquées, correspondant à 7 types d'ambiances paysagères différentes.



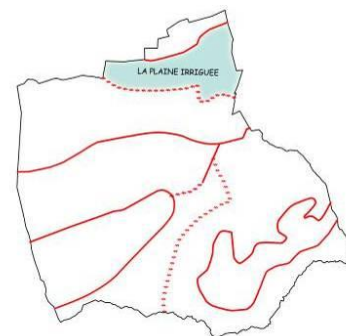
2-1- La plaine irriguée

Les mots du Paysage :

Eau – Canaux – Cultures – Ouverture/Fermeture – Ecrans végétaux

Une plaine entrecoupée de canaux...

S'étendant au Nord de la commune, cette unité se caractérise par l'abondance de l'eau. Elle est parcourue par 3 cours d'eau permanents la Balme, les Collières et le Dolure qui marquent de façon assez nette la limite Nord de la plaine irriguée.



Un paysage sensible ...



Cette entité présente une structuration assez complexe avec un morcellement lié aux canaux d'irrigation mis en place dans le courant du XIXe siècle. Ce système encore bien visible aujourd'hui semble cependant fragile en raison de l'évolution des pratiques culturales au cours des dernières décennies. Les cultures de maïs, qui occupent des surfaces de plus en plus importantes, nécessitent de grandes quantités d'eau et peuvent menacer la pérennité de cette ressource et indirectement l'équilibre des systèmes avoisinants. Une attention particulière doit être apportée pour préserver la trame bleue et ce système d'irrigation hérité du passé.

La ripisylve qui forme de minces cordons boisés le long des cours d'eau crée des masques visuels qui renforcent la compartimentation du paysage tout en créant une certaine dynamique. Ce cloisonnement végétal met en place un jeu d'ouverture et de fermeture du paysage en canalisant plus ou moins les vues vers le paysage lointain. Au détour des chemins il y a toujours des éléments masqués ou visibles et une mise en scène progressive des paysages lointains.

Les parcelles agricoles de taille moyenne sont assez diversifiées et mélangent vergers, prairies, céréales, tournesol et maïs.

Enfin notons que cet espace est quasiment inhabité principalement en raison du risque d'inondation lié aux différents cours d'eau.



Paysage de la plaine irriguée : un jeu d'écrans végétaux qui canalise les vues

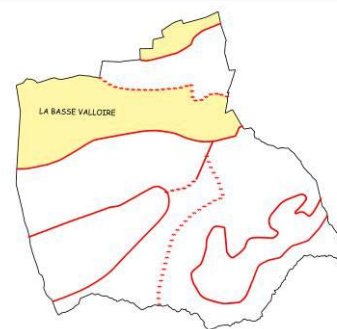
Enjeux paysagers :

- Préserver la trame bleue et le système de canaux d'irrigation.
- Préserver la ripisylve à la fois pour son rôle esthétique et écologique (continuité écologique, zone refuge, prévention des inondations).

2-2- La Basse Valloire

Les mots du Paysage :

Eau – Cultures – Bourg – Cordon boisé – Paysage semi-ouvert



Une plaine agricole semi-ouverte ...

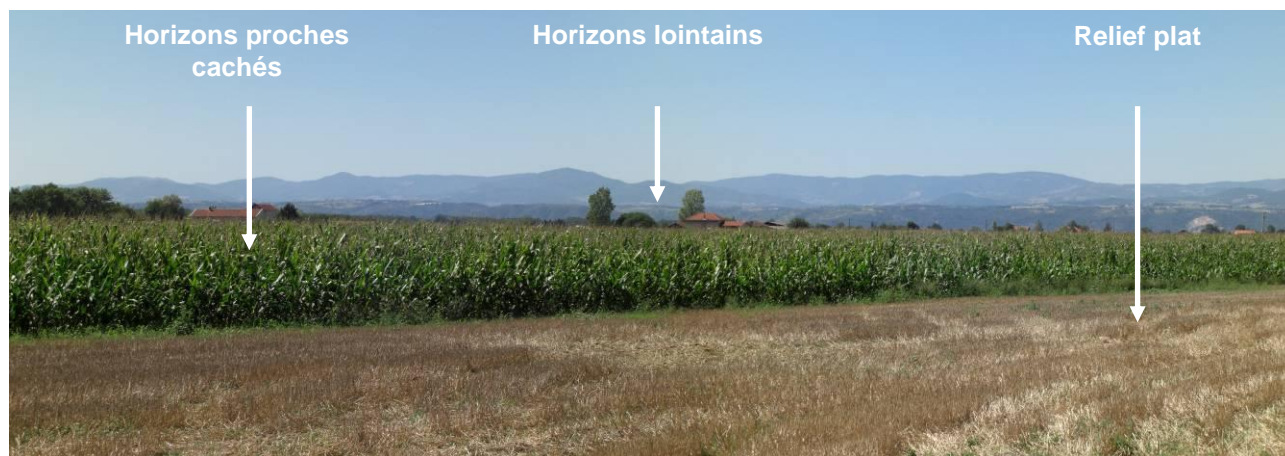
Adossée au cordon boisé qui délimite de manière assez nette la basse de la haute terrasse, la Basse Valloire se caractérise par son paysage semi-ouvert de plaine agricole avec un relief plat.

Contrairement à la plaine irriguée, le paysage s'ouvre davantage sur les massifs avoisinants (notamment sur le massif du Pilat). Les systèmes de rideaux végétaux liés à la ripisylve sont moins présents et le regard n'est plus canalisé.

Cependant la notion de temps et de cycles de culture tient toujours une place importante. La présence de nombreux champs de maïs qui arrivent à maturité en fin d'été, modifie sensiblement la perception du paysage en créant des écrans visuels d'environ 2 m de hauteur qui dissimulent les horizons proches.

Cette entité englobe également le bourg de Saint-Sorlin en Valloire qui s'est développé à l'intersection des axes de communication structurants. Le village présente un fort contraste entre le bourg ancien, au tissu urbain dense et à l'architecture traditionnelle en galets et les nouveaux lotissements situés en périphérie du bourg. Malgré ces extensions récentes, le bourg préserve sa forme urbaine peu distendue avec des limites plus ou moins nettes entre les espaces bâtis et agricoles. Cependant, face à la pression urbaine de plus en plus forte, le cordon boisé a tendance à être fractionné à hauteur du bourg.

Il faut également noter que les zones d'activités implantées le long de la RD1 et de la RD266 s'intègrent difficilement dans le paysage en raison de leur aspect assez minéral. L'absence de végétation (arbres, haies) fait défaut à ces espaces peu qualitatifs.



Enjeux paysagers :

- Préserver la continuité verte constituée par le cordon boisé notamment pour son rôle écologique et de maintien des sols.
- Maintenir des limites urbaines nettes entre le bourg et les espaces agricoles avoisinants.
- Valoriser les entrées Nord et Est du bourg.
- Composer le paysage des zones d'activités.

2-3- La terrasse cultivée

Les mots du Paysage :

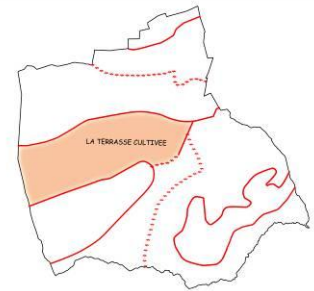
Cordon boisé – Hameaux – Cultures – Vergers – Terrasse

Délimitée au Nord par le cordon boisé et au Sud par les plissements du relief du plateau des Chambarans, cette entité se caractérise par sa situation en terrasse surplombant la Basse Valloire et la plaine irriguée.

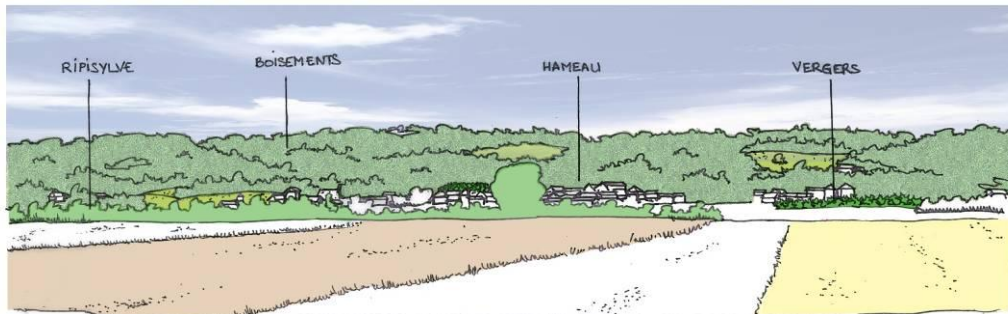
La RD1 qui traverse la terrasse cultivée d’Est en Ouest permet de bien appréhender ce paysage qui se déroule de part et d’autre.

Le paysage relativement ouvert, en raison de l’absence de cloisonnement végétal, se compose de grandes parcelles agricoles orientées perpendiculairement au relief. Cette organisation fait glisser le regard vers les horizons plus éloignés.

Bien qu’assez présent sur cette entité, l’habitat est cependant guère visible dans le paysage. Principalement regroupé en hameaux au pied du relief (les Epars, les Simards, la Bronçonnerie) il se confond dans le paysage par la présence des vergers qui bordent les espaces bâtis.



Une composition spécifique aux Epars, entre boisements, vergers, haies et habitat :



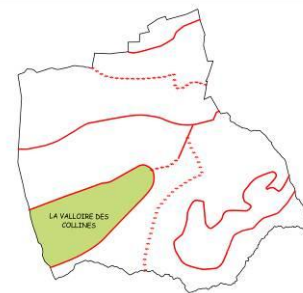
Enjeux paysagers :

- Maintenir l’ouverture du paysage.
- Préserver l’arboriculture à proximité des hameaux.

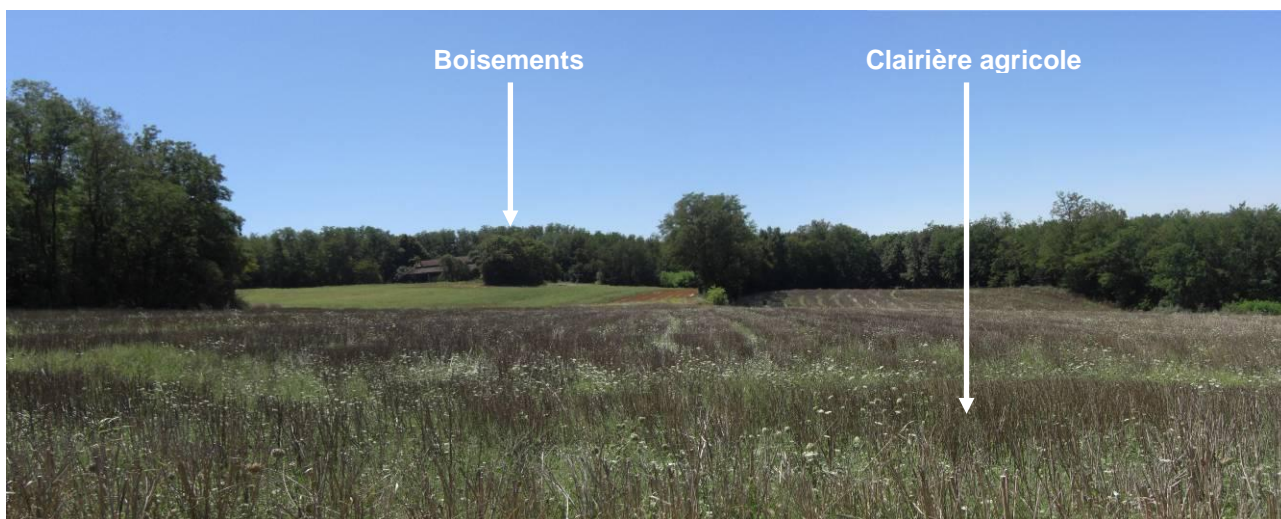
2-4- La Valloire des collines

Les mots du Paysage :

Boisements – Ligne de crête - Morcellement



Composée d'un plissement du relief situé à la limite du plateau des Chambarans, la Valloire des collines s'étire selon un axe Nord Est – Sud Ouest.



En s'élevant peu à peu par rapport à la plaine, le paysage devient beaucoup moins agricole et alterne entre zones boisées et « clairières » cultivées ou pâturées. Un système de haies bocagères relie les boisements entre eux tout en cloisonnant l'espace. Avec cette organisation légèrement morcelée, les horizons sont courts. Les bois et les haies, qui jouent le rôle d'écrans visuels, laissent cependant passer quelques vues en direction de la plaine.

En arrivant au sommet de la colline, le paysage s'ouvre davantage. La route qui suit la ligne de crête, permet de saisir des vues panoramiques sur le territoire de la commune en raison d'une grande amplitude visuelle.

L'occupation humaine se limite à quelques habitations isolées implantées sur les versants. Il faut noter cependant la présence de l'entreprise Cheddite France au sommet de la colline.



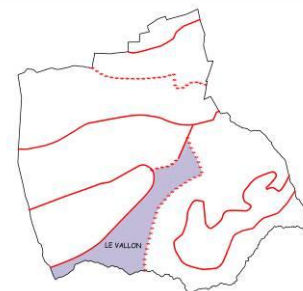
Enjeux paysagers :

- Maintenir les continuités de la trame verte avec le système de haies et de boisements.
- Maintenir l'unité de l'entité paysagère.

2-5- Le Vallon

Les mots du Paysage :

Infrastructures – Fermeture – Coupure – Fond de vallon – Mosaïque



Un paysage semi-fermé en fond de vallon ...

Cerné entre deux plis du relief des Chambarans, le Vallon est fortement marqué par sa configuration en forme de cuvette, à l'origine d'un sentiment de fermeture.

La végétation présente sous forme de bosquets ou de haies champêtres renforce cette impression en créant des masques visuels et en canalisant davantage les vues sur les horizons proches.

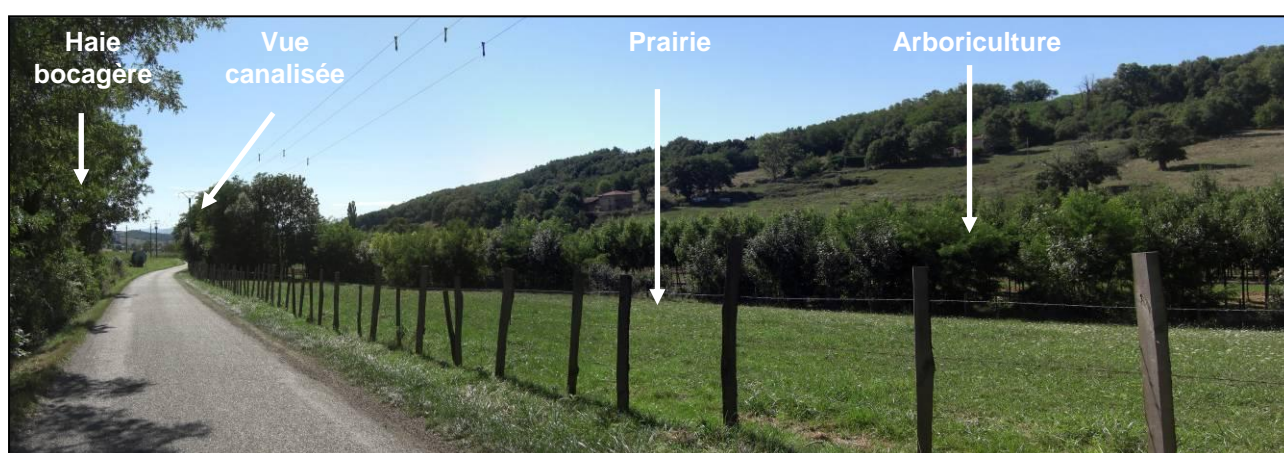
Ce couloir étroit est aussi la seule transversalité Nord-Sud avec le bourg de Saint-Sorlin en Valloire. Différentes infrastructures empruntent ce passage : voie ferrée, ligne EDF, routes départementales et se concentrent en fond de vallon créant une coupure physique dans le paysage.

Le paysage est toujours façonné par l'agriculture mais présente une plus grande diversité que dans les autres entités : arboriculture (pépinière), maraîchage (petits fruits), élevage, grandes cultures. L'ensemble crée un paysage « mosaïque » composé de petites parcelles agricoles, souvent entourées de haies champêtres alternant avec les prairies. L'activité de maraîchage se perçoit facilement dans le paysage en raison des nombreux tunnels de culture blancs alignés les un à côté des autres.



Les tunnels liés à l'activité de maraîchage

Cette entité paysagère se caractérise enfin par une présence humaine faible avec un habitat isolé situé principalement à proximité des voies départementales de communication.

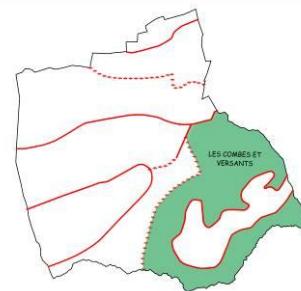


Enjeux paysagers :

- Maintenir la structure paysagère en mosaïque liée à la diversité agricole.
- Préserver le système de haies champêtres.

2-6- Les combes et versants

Les mots du Paysage :
Habitat isolé – Boisements – Enclavement - Combes



Un caractère rural prononcé ...

Bordant le plateau, cette entité se compose d’une succession de combes dans sa partie Nord et de versants au relief plutôt prononcé.



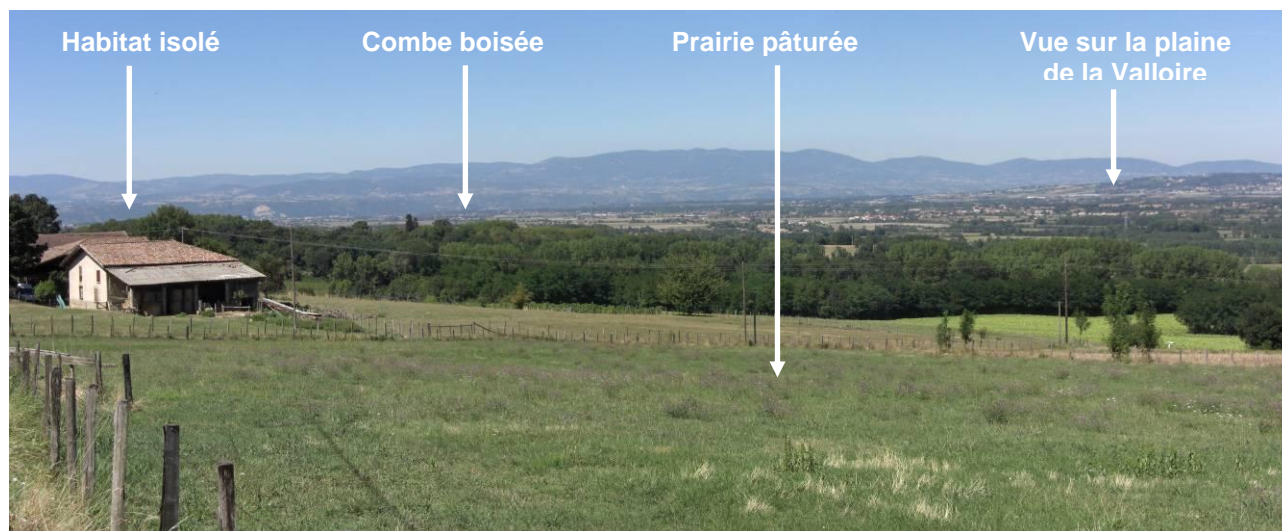
Le paysage est contrasté avec des ambiances paysagères bien différentes.

Les combes aux versants escarpés et boisés offrent des ambiances plutôt intimistes. La végétation composée de châtaigniers, d’acacias, de chênes et de charmes forme une voûte au-dessus de chemins « creux ».

Ce système de combes alterne avec des espaces plus ouverts aux vues panoramiques sur la plaine de la Valloire.

Compte-tenu de la topographie plus marquée des versants, avec un dénivelé de plus d’une centaine de mètres, les grandes cultures que l’on retrouvait dans la plaine sont quasiment absentes et font place aux prairies pâturées et aux boisements de feuillus.

Le bâti s’égrène de manière diffuse dans ce paysage au détour des petites routes qui maillent le territoire. L’absence de voies de communication structurantes associée à la topographie de cette zone donnent une



impression d’isolement voire d’enclavement.

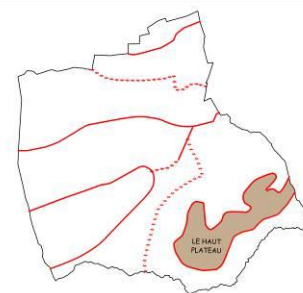
Enjeux paysagers :

- Maintenir les boisements.
- Préserver les ouvertures paysagères.

2-7- Le plateau

Les mots du Paysage :

Ouverture – Paysage lointain – Habitat isolé – Grands Espaces



Un paysage ouvert, des horizons lointains ...

Le plateau agricole qui s'étend au Sud-Est de la commune, est perçu comme une vaste étendue plane, limitée par des versants boisés aux pentes marquées. La RD187, seul axe structurant traversant cette entité selon un axe Ouest-Est, permet de l'apprécier dans son ensemble.

Compte-tenu de sa situation surélevée par rapport à la plaine de la Valloire, le plateau, bien qu'à 400 m d'altitude environ, se caractérise par une ouverture visuelle remarquable offrant de magnifiques panoramas sur le paysage lointain. Cette combinaison entre ouvertures et horizons lointains procure un sentiment de grandeur, d'espace.

Cette entité se caractérise par un paysage peu habité par l'homme, quelques exploitations isolées et hameaux ponctuent le paysage.

Le paysage est également empreint de l'activité agricole avec de grandes parcelles ouvertes dédiées aux grandes cultures. Le pourtour du plateau est quant-à lui occupé par des prairies destinées à l'élevage de bovins. Quelques bosquets de feuillus viennent rythmer ça et là le paysage.

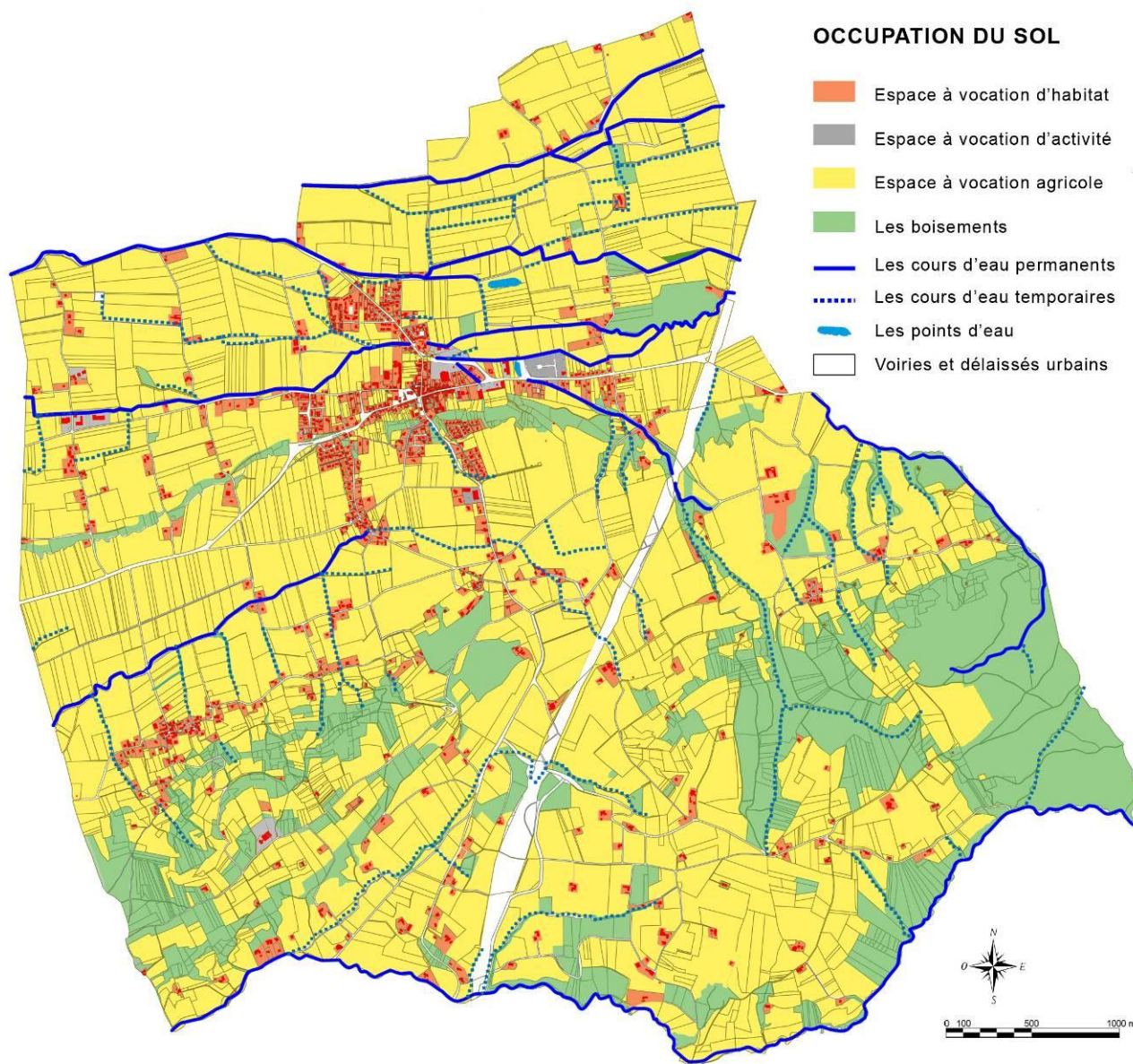
Le paysage du plateau contraste donc avec celui des combes et coteaux où les boisements structurent fortement l'espace en générant une ambiance plus fermée.



Enjeux paysagers :

- Maintenir l'ouverture visuelle du paysage avec la perception des horizons lointains.

3- L'OCCUPATION DU SOL



La présence de l'eau

L'eau est un élément fort structurant le territoire et le paysage. Elle a influencé le développement économique, agricole et l'implantation de l'habitat.

L'eau est présente sous différentes formes sur le territoire communal :

- les cours d'eau, permanents ou temporaires,
- des zones humides sous forme de points d'eau, d'étangs aux fonctions variées.

Source : étude d'inventaire et de caractérisation des zones humides et plans d'eau - 2004

Par exemple :



Au lieu dit les Epines Bénites se situe une zone humide artificielle d'une superficie d'environ 0,5 ha. Il s'agit d'un bassin de rétention recueillant les eaux de ruissellement de la plate-forme routière.



L'étang de Saint-Sorlin en Valloire, d'une superficie de 2,72 ha forme un point d'eau permanent. Cette zone fait l'objet d'un projet de stockage des eaux de crue des Collières.



Cours d'eau Les Collières



La Veuze

Espace à vocation agricole

Cet espace occupe la plus grande superficie sur la commune et compose le paysage de la commune.

Les enjeux pour cet espace seront d'éviter l'enclavement des parcelles par le développement des zones à vocation d'habitat ou d'activités.





L'espace agricole est « découpé » par les nouveaux lotissements au risque de générer l'enclavement des parcelles agricoles.

Source : géoportail

Les boisements

Les espaces boisés sont localisés sur le cordon qui traverse le territoire communal d'Est en Ouest, puis sur le plateau et la colline. Ils sont présents très ponctuellement dans la plaine. Hormis sur le plateau, les boisements sont entrecoupés par des espaces agricoles. Le rôle de certains boisements privés au sein des propriétés n'est pas négligeable dans la perception d'une masse boisée.



Vue depuis le plateau vers la colline



Boisements au sein d'une propriété privée

Espace à vocation d'habitat

Saint-Sorlin en Valloire se compose d'un bourg-centre installé dans la plaine de la Valloire au pied du versant. Une partie de son urbanisation se prolonge vers le Sud sur ce versant et vers le Nord le long de la route départementale. Une urbanisation diffuse se développe sur la moitié Sud du territoire.

Plusieurs écarts et hameaux sont à noter aux lieudits:

- les Epars / Les Simards
- Les Marguerits, maintenant en continuité avec le bourg
- La Meyerie
- La Bronçonnerie



Saint-Sorlin en Valloire



Les Epars



Les Marguerits

Espace à vocation d'activités

Trois sites principaux peuvent être identifiés :

- le long de RD266 : à l'ouest du bourg, cette zone est éloignée de l'urbanisation.
- le long de la RD1 : à l'est du bourg, elle s'intercale dans le tissu urbain.
- le long de la RD483 : entre la RD1 et RD53, ce tronçon « contourne » le centre ancien de Saint-Sorlin en Valloire. Elle propose un caractère très routier avec des aménagements réduits.



Zone d'activités le long de la RD483



Zone d'activités le long de la RD266

Voirie et délaissés urbains

Les principales infrastructures ont un rôle de transit fort. Elles permettent notamment d'assurer les déplacements domicile-travail.

La ligne TGV par ses infrastructures importantes fait partie intégrante du paysage de la commune.

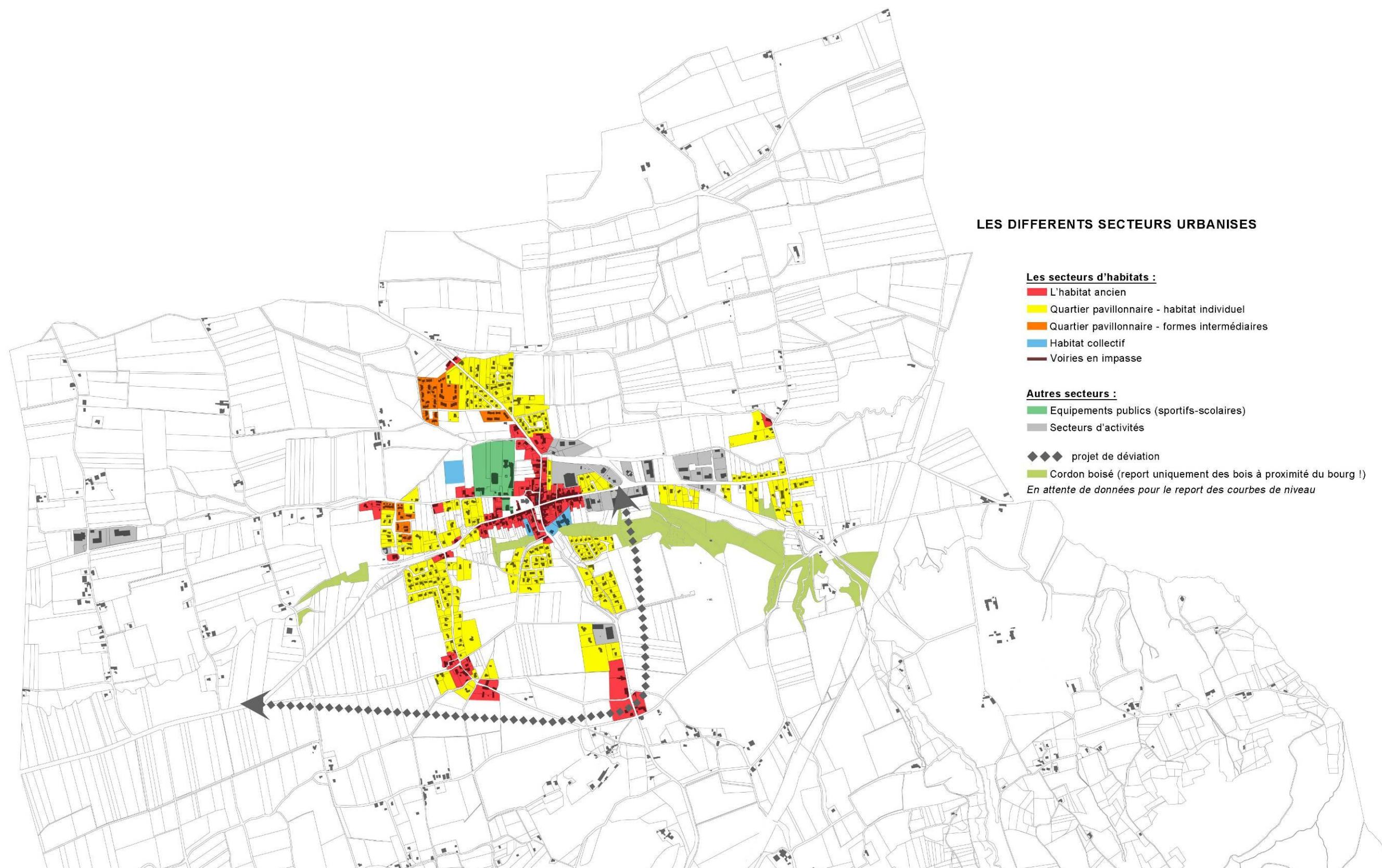


Infrastructure de la ligne TGV depuis la RD1



Infrastructure de la ligne TGV depuis la RD187

CHAPITRE 4 : LES GRANDS TRAIS DU PAYSAGE URBAIN



1- LE PAYSAGE HABITE

L'habitat est inégalement réparti sur le territoire. Il se localise principalement dans le quart Nord-Ouest de la commune autour du bourg qui s'est développé à l'intersection des axes de communication. Dans le bourg, de nombreuses maisons présentent une architecture typique de la région avec des murs en galets et aux teintes chaudes. Cependant, il faut noter que les extensions récentes contrastent avec l'habitat traditionnel et le caractère rural du bourg ancien (choix différents de matériaux, de forme, etc.).

Sur le reste du territoire, l'habitat est plus diffus avec des noyaux d'habitat groupé principalement situés au pied des coteaux et le long des voies de communication.

Le paysage est également ponctué par des maisons isolées, qui correspondent généralement aux anciennes exploitations agricoles et qui renforcent le caractère rural du territoire. L'habitat isolé est un motif paysager que l'on retrouve principalement sur le plateau et les coteaux.



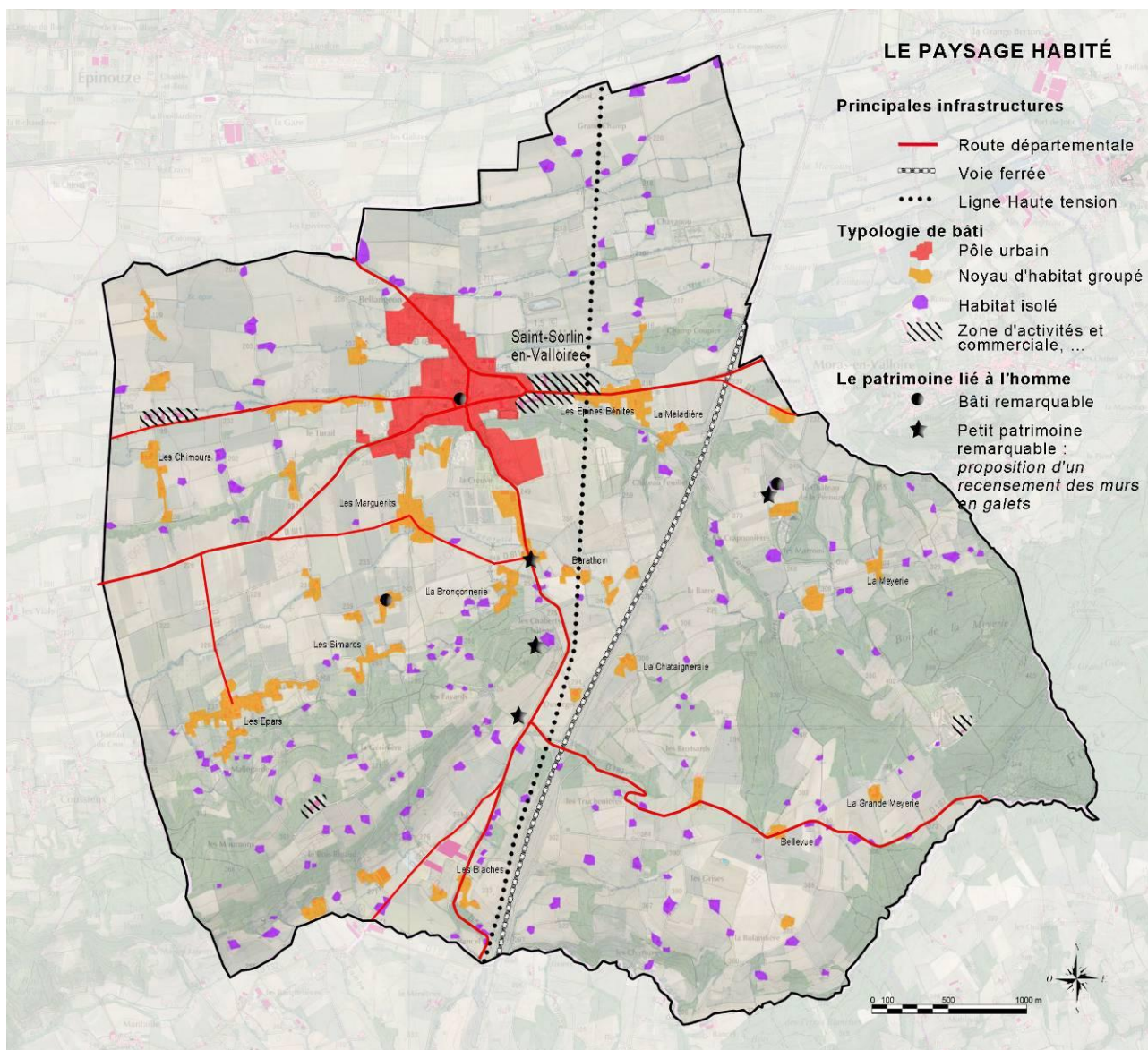
Cette répartition de l'habitat, plutôt diffuse ne facilite pas la lecture du paysage et est à l'origine d'un mitage du territoire.

Il faut noter également le développement de zones d'activités le long de la RD1 et de la RD266 peu intégrées dans le paysage. L'architecture des bâtiments et l'absence d'accompagnement paysager confèrent une ambiance très minérale, voire routière à ces espaces.

Concernant le patrimoine lié à l'homme, le territoire présente un patrimoine architectural qui se compose principalement de maisons traditionnelles ainsi que de murs en galets. Le château de la Peyrouze, souvent représenté sur les cartes postales anciennes constitue un élément bâti remarquable. Ce patrimoine est très diffus sur la commune et pas toujours en très bon état. Pourtant il participe à l'identité et à la qualité paysagère de Saint-Sorlin en Valloire, notamment dans le bourg.



Les galets : un élément identitaire décliné dans les murs (groupe scolaire) ou dans les jardinières



2- LES DIFFERENTES MORPHOLOGIES DU BATI

2-1- L’habitat ancien traditionnel

Organisation du tissu urbain

Les habitations sont implantées à l’alignement des rues. Les façades des bâtiments forment un **front bâti continu**.

La plupart des parcelles sont sous forme de lanières. Par conséquent de nombreuses façades sur rue sont étroites. Les jardins se situent à l’arrière des constructions, invisibles depuis l’espace public.

Les constructions ont une **forte emprise sur les parcelles**, elles occupent souvent tout l’espace de ces dernières.

La densité du bâti du centre ancien est importante en raison de la continuité des constructions et de l’emprise des bâtiments sur la trame parcellaire. Cette densité se voit renforcée par l’étroitesse de certaines rues encadrées par les constructions qui épousent parfaitement leur tracé.

Quelques habitations récentes s’insèrent dans le tissu ancien et dense. Il s’agit notamment de collectif qui de par leur densité s’intègre pleinement au tissu urbain.



Insertion dans le paysage

En raison de la forte densité du bâti dans le centre bourg, Saint-Sorlin en Valloire ne compte que quelques éléments de végétation ponctuels, présents sous trois formes :

- des jardins publics,
- des places et des parkings,
- des alignements d'arbres.

Le centre ancien de Saint-Sorlin en Valloire ne se structure pas autour du végétal, mais autour du bâti, dense et aligné qui fait nettement apparaître la trame urbaine.



Alignement sur la place de la Mairie

Une architecture traditionnelle

- ✓ Des façades composées à percements ordonnancés :

L'ordonnancement consiste à organiser et composer la façade par le jeu régulier et répétitif des percements. La juxtaposition des façades ordonnancées crée l'unité paysagère des rues du centre de Saint-Sorlin en Valloire.

Un certain nombre d'éléments communs apparaissent à la comparaison des différents types de façades : la simplicité du plan-façade, il n'y a pas de forts reliefs, ni de « décrochés » importants, ni d'ouvrages compliqués, l'ensemble de la façade est globalement traité de manière uniforme et régulière, sans mélange de styles.



Des façades ordonnancées



Un bandeau entre les étages

La majorité des baies est de proportion plus haute que large.

De nombreuses constructions anciennes ont des encadrements de baies. Quelques-unes ont des bandeaux entre étages mais de manière moins fréquente.



Le **gallet** apparent était principalement utilisé dans les façades des constructions. Quelques constructions ont conservé des traces de cette architecture notamment avec une implantation des galets en quinconce.

Néanmoins, peu de bâtiments ont conservé une architecture composée entièrement de galets. Des traces de cette architecture apparaissent sur des façades mais aussi sur des murs de clôtures.

La construction en **pisé** fait également partie du patrimoine bâti de la commune. Les bâtiments sont construits en terre crue plutôt graveleuse et argileuse.

✓ Les toitures :

Les toits sont composés de deux ou quatre pans. Les toits sont dotés de tuiles de couleur sombre.

Les toitures sont simples sans lucarnes.

Les toitures (formes, couleur) constituent une partie de l'identité du bourg.



Aujourd'hui...

Dans le but de maintenir le caractère traditionnel du centre bourg, les réhabilitations et nouvelles constructions devront s'inspirer des traits architecturaux des bâtiments pour s'intégrer parfaitement au cœur de la commune.

2-2- Les maisons individuelles

Ces constructions ont permis à la commune de s'étendre, soit en continuité du tissu urbain préexistant, soit en s'installant dans les zones rurales à l'extérieur des secteurs déjà urbanisés.

Elles se sont développées sous formes :

- d'individuel libre. Cette forme de développement est surtout représentée dans les hameaux.
- d'individuel avec procédure. Cette forme est prédominante dans le centre bourg.

L'organisation de la trame viaire et implantation des constructions

Ces constructions sont desservies soit à partir d'axes existants soit par la création de nouvelles voies (privées ou publiques) dont une partie en impasse.

✓ L'individuel libre

L'implantation des constructions individuelles libres obéit à un archétype : la maison au milieu de la parcelle et au plus loin possible de la rue et des maisons voisines. Les constructions s'inscrivant dans la tradition et permettant de conservant des lignes directrices fortes sont rares.



Individuel libre

Ces constructions se trouvent en rupture avec les dispositions traditionnelles qui sont caractérisées par l'implantation à l'alignement de la rue. Cette rupture se fait surtout ressentir dans les différents écarts du territoire où sur une superficie réduite, les deux genres se mêlent et s'intercalent.

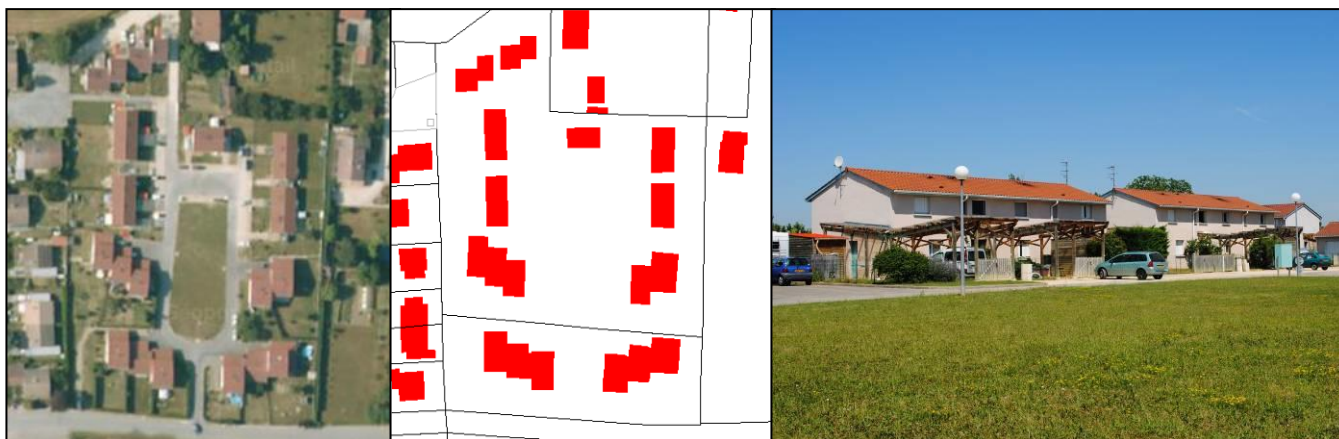
✓ L'individuel avec procédure

Au sein de ces logements individuels, deux types de formes peuvent être définis :

- des maisons individuelles, qui correspondent à de l'individuel libre mais avec une plus forte densité.
- des formes intermédiaires avec des maisons jumelées ou groupées.



Individuel avec procédure – maisons individuelles



Individuel avec procédure – formes intermédiaires

Dans le premier cas de figure, les implantations s'inscrivent dans une logique d'implantation au milieu de la parcelle, sans cohérence et structuration de l'espace public.

Dans le second cas, des formes dites intermédiaires sont mises en place avec une réflexion en terme de densité.

L'organisation sur la parcelle se rapproche de l'organisation traditionnelle avec l'espace privatif à l'arrière de la parcelle. L'espace devant la construction est réduit et permet le stationnement.

Exemple de formes intermédiaire présentes sur la commune :



Quartier du Bellangeon



Quartier du Bellangeon



Le Turail



Quartier du Bellangeon

L'architecture

L'architecture est variée au sein de la commune en termes de formes de volumes et de toits.

Les maisons sont majoritairement de forme rectangulaire, le bâti est unitaire. Certaines constructions sont marquées par des décrochements, alors que la plupart ont une architecture uniforme. La couleur des murs varie également, on constate des habitations de couleur beige, alors que d'autre sont dotées de couleurs plus vives dans les dégradés de jaune et de rose. Les toits à deux et quatre pans se mélangent au sein des habitations. Toutefois, toutes les constructions sont de plain-pied ou à R+1+combles.



Au-delà des couleurs des constructions qui sont globalement dans les mêmes teintes, il se pose la question de la couleur des ouvertures et des clôtures et donc de l'intégration de ces constructions dans le paysage en général.

Les parcelles des habitations sont généralement matérialisées par des clôtures, très diverses dans la forme : haies, grillage, muret, mur,

2-3- Les petits collectifs

Ce type d'habitat est réparti sur le bourg. Certaines constructions anciennes sont modifiées pour être reconvertie en petit collectif.

L'architecture

L'architecture des logements collectifs est variable. Certaines habitations ne sont dotées que d'un seul «cube » d'autres présentes des compositions plus complexes comme la maison de retraite. Leur emprise au sol dépend fortement de leur lieu d'implantation : en centre ancien, leur emprise est forte, alors qu'en-dehors, les espaces communs sont plus importants réduisant l'emprise au sol du bâtiment

L'implantation des constructions

Les implantations variables se réalisent en fonction du contexte. Les reculs par rapport à la voie sont donc plus ou moins importants.

3-LES DENSITES URBAINES

(données également présentées dans la partie 1 du diagnostic)

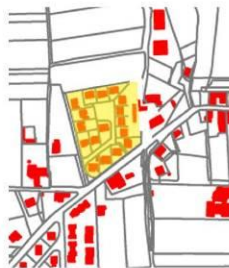
LES DIFFÉRENTES FORMES D'HABITAT DE SAINT SORLIN EN VALLOIRE -1-

MAISONS INDIVIDUELLES LIBRES OU EN PROCÉDURE



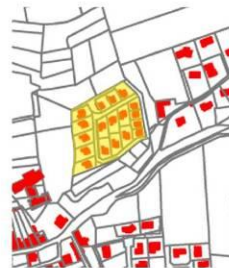
Lotissement le Turail :

Surface parcellaire moyenne : 920 m²
 Emprise au sol moyenne : 15 %
 Densité moyenne : 11 logements /ha



Impasse le Moulin :

Surface parcellaire moyenne : 602 m²
 Emprise au sol moyenne : 20 %
 Densité moyenne : 17 logements /ha



Lotissement rue des Cèdres :

Surface parcellaire moyenne : 627 m²
 Emprise au sol moyenne : 15 %
 Densité moyenne : 16 logements /ha



Les Epars, allée du Pilat :

Surface parcellaire moyenne : 1904 m²
 Emprise au sol moyenne : 7 %
 Densité moyenne : 5 logements /ha



LES DIFFÉRENTES FORMES D'HABITAT DE SAINT SORLIN EN VALLOIRE -2-



MAISONS JUMELÉES



Impasse des Coquelicots :

Surface parcellaire moyenne : 563 m²
 Emprise au sol moyenne : 18 %
 Densité moyenne : 18 logements /ha



Impasse des Mauves :

Surface parcellaire moyenne : 448 m²
 Emprise au sol moyenne : 26 %
 Densité moyenne : 21 logements /ha



Impasse des Narcisses :

Surface parcellaire moyenne : 466 m²
 Emprise au sol moyenne : 26 %
 Densité moyenne : 21 logements /ha

MAISONS EN BANDE



Lotissement Le Turail :

Surface parcellaire moyenne : 284 m²
 Emprise au sol moyenne : 30 %
 Densité moyenne : 35 logements /ha

LES DIFFÉRENTES FORMES D'HABITAT DE SAINT SORLIN EN VALLOIRE -3-

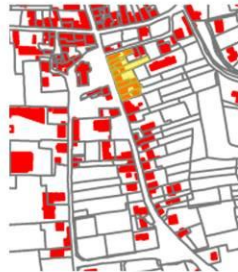


HABITAT ANCIEN DU CENTRE BOURG



Route de Moras :

Surface parcellaire moyenne : 461 m²
Emprise au sol moyenne : 57 %
Densité moyenne : 22 logements /ha



Route d'Anneyron

Surface parcellaire moyenne : 287 m²
Emprise au sol moyenne : 55 %
Densité moyenne : 35 logements /ha

4- LES AXES, ELEMENTS STRUCTURANT DU PAYSAGE URBAIN

Les axes forment un élément majeur de la commune. Ils favorisent l'accueil de nouveaux arrivants, et par ce biais, modifient le paysage urbain par l'apparition de nouvelles habitations.

Pour mieux appréhender ces voies une lecture séquentielle est réalisée pour les axes suivant :

- RD1
- RD53

Les routes départementales permettent une irrigation du territoire sur un axe Nord/Sud et Est/Ouest.

La RD1 est la seule transversale Est/Ouest à l'échelle de la Communauté de communes Rhône Valloire et donc de Saint-Sorlin en Valloire. De par cette configuration spécifique, elle génère un trafic de transit important. En parallèle, elle répond aussi aux enjeux de déplacements domicile-travail et de déplacements quotidiens.

La RD53 orientée Nord/Sud joue également un rôle important dans les déplacements domicile-travail. Elle a permis le développement des lotissements au Nord.

Ces deux axes sont le support d'une urbanisation récente. Associée à leur statut de routes départementales, il se pose la question de leur aménagement en termes de qualité de l'espace public et de déplacements modes doux.

Définitions préliminaires au tableau des pages suivantes :

- ✓ Entrées de ville / entrée de bourg :
La limite d'une entrée de ville est visible dès l'apparition de l'habitat, des commerces et de l'activité.
L'entrée est un lieu intermédiaire entre espace urbain et espace naturel/agricole.
- ✓ Zone de transition :
Il s'agit de zone combinant plusieurs vocations entre les activités, l'habitat et un rôle directionnel.
- ✓ Zone urbaine secondaire lorsque les constructions s'inscrivent dans un contexte naturel ou agricole,
- ✓ Zone urbaine centrale :
Il s'agit du centre bourg, organisé autour et à proximité immédiate, de l'église et de la place de la mairie,
- ✓ Zone urbaine intermédiaire :
Il s'agit de zone dans le prolongement du centre bourg (Zone urbaine centrale), présentant des caractéristiques liées à une morphologie ancienne mais ayant également un « rôle de porte » vers la zone centrale.

4-1- La RD1

Cet axe a fait l'objet d'un projet de déviation, acté dans le POS par un emplacement réservé. Le département ne portant plus ce projet, il n'est pas repris dans le PLU.

ZONE	ZONE NATURELLE SENSIBLE	ENTREE DE BOURG	ZONE URBAINE A VOCATION D'HABITAT			ZONE DE TRANSITION	ZONE D'ACTIVITES	ZONE URBAINE SECONDAIRE	ENTREE DE VILLE
			ZONE INTERMEDIAIRE	ZONE CENTRALE	ZONE INTERMEDIAIRE				
MORPHOLOGIE	<p>Une urbanisation côté Sud qui n'est pas perçue de par le talus. Une urbanisation côté Nord en partie masquée par une haie le long de la voie.</p> <p>L'indication d'une arrivée dans un espace urbain est signalée par le panneau d'agglomération et la signalétique du giratoire.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Une entrée diffuse, à la limite floue - Un caractère routier : absence d'aménagement : continuité de la RD - Une sortie plus nette marquée par la végétation 	<ul style="list-style-type: none"> - « véritable » entrée : aménagement à caractère urbain : trottoir, giratoire, ... - Faible qualité de la vue avec la clôture, perception d'un espace en évolution au Nord clôture <p>Un espace public peu valorisé : une voirie prédominante, des déplacements piétons peu sécurisés</p>	<p>Notion de centralité avec les commerces, magasins, ... et la place de l'église.</p> <p>Présence de transversale (flèche orange) nord/sud à côté de la Mairie puis entre la maison de retraite et la zone d'activités.</p>	<p>Seconde entrée de ville depuis l'Est.</p> <p>Vue guidée par le bâti avec une ligne droite formée par la voie : point de fuite d'une extrémité à l'autre.</p>	<p>Zone mixte d'habitat et d'activités confuse</p> <p>Espace difficile à appréhender marqué par la présence du silo.</p> <p>Aucune des deux vocations n'est valorisée.</p> <p>Des déplacements modes doux peu pris en compte</p>	<p>Un gabarit de voie large. Le sentiment d'être sorti de l'espace urbain. Un espace public sans qualité particulière.</p> <p>Des formes architecturales simples, sans couleur criardes. Le bâti ne structure pas la voie.</p> <p>Question des dépôts en façade de la RD.</p> <p>Aucun effet vitrine.</p>	<p>Zone d'habitat ancien et récent, sans lien direct avec le bourg</p> <p>Le bâti ne structure pas la voie.</p> <p>Pas d'aménagement propre au cadre urbain, déplacements modes doux non sécurisés.</p> <p>Continuité de la RD en termes de gabarit, de perception : vitesses de circulation élevée.</p> <p>La vue sur un espace très dégagé, ouvert en sortie incite à une accélération avant la sortie de la zone bâtie.</p>	<p>Entrée non lisible, diffuse au caractère routier : Aucun élément n'incite à ralentir.</p>
RD1									
ENJEUX	<p>Préserver le caractère rural de cette séquence afin de délimiter clairement l'entrée de bourg à la séquence suivante</p>	<p>Requalifier l'entrée du bourg par des aménagements liés à l'urbanisation</p>	<p>Conserver une ouverture sur l'espace en évolution au Nord</p> <p>Qualifier l'espace public.</p>	<p>Qualifier l'espace public en faveur des piétons. Matérialiser les transversales piétonnes</p> <p>Mettre en scène le patrimoine de la commune (Mairie, église)</p>		<p>Redéfinir le rôle de cette zone pour réaliser les aménagements en adéquation</p>	<p>Mettre en place un accompagnement paysager, un traitement des abords spécifiques afin de créer un effet vitrine tout en gardant l'aspect d'une zone d'activités en milieu « rural »</p>	<p>Sécuriser les déplacements</p> <p>Stopper l'urbanisation de cette zone et lui redonner une limite claire.</p>	<p>Requalifier cette zone bâtie par un meilleur traitement des abords immédiats</p>

Reportage photo RD1



Zone naturelle, Ouest du bourg



Zone intermédiaire Est : un point de fuite vers l'Est



Zone Naturelle, sortie Ouest clairement perçue



Zone de transition habitat - activité



Zone intermédiaire Ouest



Zone de transition marquée par la présence du silo



Zone urbaine centrale : centralité autour des commerces et de la place de l'église



Zone d'activités



Zone d'activités



Zone urbaine secondaire



Entrée de ville depuis l'Est

4-2- La RD53

ZONE	MORPHOLOGIE		ENJEUX
<p>ZONE NATURELLE DE TRANSITION</p>	<p>Espace agricole et naturel marqué par l'ouverture sur les champs et la présence d'un cours d'eau = coupure verte entre Epinouze et Saint-Sorlin, les deux zones urbaines étant très proche.</p> <p>Vue sur la silhouette du bourg</p>		<p>Préserver la vocation agricole de cet espace. Ne pas autoriser les constructions</p>
<p>ENTREE DU BOURG</p>	<p>Effet porte du à l'implantation de 2 constructions à l'alignement de la RD et de part et d'autre : une entrée clairement identifiée.</p>		<p>Préserver cette structuration par le bâti. Porter attention sur les vues vers le bourg.</p>
<p>ZONE URBAINE SECONDAIRE</p>	<p>- une urbanisation peu tournée vers la RD, - des constructions avec des reculs très variables - une absence d'aménagement de type urbain (pas d'espace de cheminements pour les piétons, pas d'éclairage spécifique, ...) = un axe qui n'est pas structuré, un caractère routier</p> <p>Une configuration de bâti par rapport à la voie identique à l'exception de la présence d'un trottoir qui modifie la perception de la zone urbaine = un caractère routier atténué</p>		<p>Aménager cet axe au regard de l'urbanisation qu'il supporte, lui apporter un caractère « plus urbain » Sécuriser les déplacements piétons, notamment vers le centre et ses équipements.</p> <p>Poursuivre les aménagements renforçant le caractère « urbain ».</p>
<p>ZONE D'ACTIVITES</p>	<p>- Un gabarit de voie large non qualifié : un caractère très routier, - Aucun cheminement piéton : pas de continuité avec la séquence précédente = la « déviation » de Saint-Sorlin = un espace distendu</p> <p>Dans le sens Nord/Sud, mise en place d'un sens interdit vers le centre bourg : passage dans la zone d'activités.</p>		<p>Proposer un accompagnement végétal pour cadrer la route</p> <p>Intégrer des cheminements modes doux.</p>
<p>ZONE URBAINE</p>	<p>Cf. zoom</p>		
<p>ZONE NATURELLE ET AGRICOLE</p>	<p>Perception d'une urbanisation à l'Est, sans lien avec la RD, dissimulée par la végétation (talus végétalisé).</p> <p>Caractère routier qui s'intègre dans son environnement</p>		<p>Conserver ce caractère naturel Mettre en place des liens entre l'urbanisation présente et le centre</p>
<p>ZONE D'URBANISATION DIFFUSE</p>	<p>Espace de transition entre le hameau de la Bronçonnerie et le centre de Saint-Sorlin, qui « se comble » au fur et à mesure créant une diffusion de l'urbanisation.</p> <p>Espace qui alterne construction et espace agricole. De vastes espaces s'intercalent entre le bâti. Ces espaces créent des ouvertures visuelles</p>		<p>Redéfinir la vocation de cette zone. Conserver des « coupures vertes » entre les hameaux et le centre.</p>

Reportage photo RD53



Zone naturelle de transition



Zone urbaine secondaire qui évolue vers un caractère plus urbain



Entrée du bourg : une entrée clairement délimitée de par l'implantation des constructions de part et d'autre de la RD.



Zone urbaine secondaire qui évolue vers un caractère plus urbain



Zone urbaine secondaire : zone bâtie non structurée et structurante



Zone d'activités



Zone urbaine secondaire : zone bâtie non structurée et structurante



Zone d'activités



Zone naturelle et agricole



Zone naturelle et agricole



Zone d'urbanisation diffuse



Zone d'urbanisation diffuse : ouverture visuelle

ZONE		MORPHOLOGIE	RD53	ENJEUX
	ZONE URBAINE INTERMEDIAIRE	<ul style="list-style-type: none"> - Rue étroite très encadrée par le bâti, un espace public réduit à son minimum. - Rue à sens unique <p>L'étroitesse de la rue a réduit la place accordée aux piétons.</p> <p>Pour d'une part palier à ce gabarit et d'autre part permettre d'accéder aux équipements de manière sécurisée, la commune a aménagé un chemin (orange).</p>		<p>Conserver la structuration par le bâti et revaloriser les façades</p> <p>Poursuivre la réflexion sur la mise en place de cheminements piétons.</p>
ZONE URBAINE A VOCATION D'HABITAT	ZONE URBAINE CENTRALE	<p>Notion de centralité qui se traduit par l'aménagement d'un espace public, des trottoirs la présence de commerces, ... et la place de l'église à proximité.</p>		<p>Conserver la structuration par le bâti</p> <p>Poursuivre les aménagements en faveur des piétons au travers un espace public de qualité.</p>
	ZONE URBAINE INTERMEDIAIRE + ENTRE DE VILLE	<ul style="list-style-type: none"> - Rue étroite très encadrée par le bâti, un espace public réduit mais permettant une circulation à double sens. <p>L'étroitesse de la rue ne permet pas un déplacement piéton de qualité.</p> <p>Cette zone joue aussi le rôle d'entrée de ville par la structuration du bâti.</p>		<p>Conserver la structuration par le bâti et revaloriser les façades</p> <p>Poursuivre la réflexion sur la mise en place de cheminements piétons.</p>



Zone urbaine intermédiaire Nord, sens unique Sud/Nord



Zone urbaine centrale : espace public aménagé et commerces

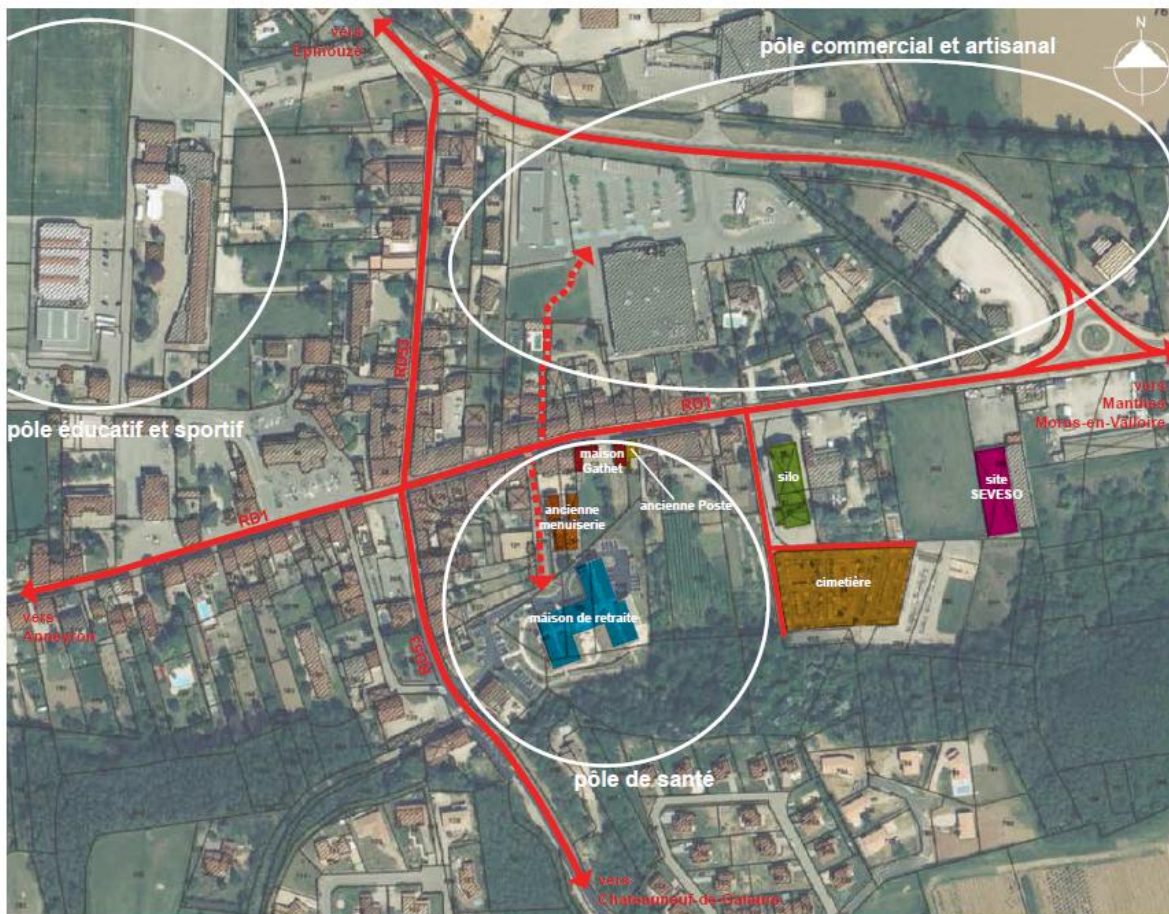


Zone urbaine intermédiaire Sud

5- ZOOM CENTRE-BOURG / POLE SANTE : UN ENJEU LOCALISE DE DEPLACEMENT, D'EQUIPEMENT ET DE DENSITE

La commune dans ses réflexions d'aménagement s'interroge sur le développement « atour » de la maison de retraite à la fois pour répondre à une possible extension de l'équipement mais aussi densifier son centre bourg. Le CAUE de la Drôme accompagne la commune dans cette réflexion.

Les cartes présentées ci-dessous et les photos sont issues du document d'analyse du CAUE



PLAN DE SITUATION - LE CENTRE-VILLAGE DE SAINT-SORLIN

Le site d'étude est localisé dans le quart Sud-Est du carrefour historique de la commune, entre les RD1 et 53. Les constructions les plus anciennes sont implantées le long des deux voies, à l'alignement. Le sens de faitage varie donc selon la voie sur laquelle la construction est implantée (Est-Ouest pour la RD1 et Nord-Sud pour la RD53). La plupart des constructions sont mitoyennes et s'élèvent à R+1,5 (un étage et des combles). Les façades présentent une certaine homogénéité dans leurs matériaux, principalement en galets ou en pisé.

Actuellement, l'ensemble du secteur Sud-Est du village est desservi par les RD1 et 53. Ces deux voies sont à double sens et accueillent du stationnement longitudinal sur plusieurs portions. Une voie perpendiculaire à la RD1 dessert par ailleurs le cimetière.

Un cheminement doux a par ailleurs été créé entre le pôle de santé, et le pôle commercial et artisanal. Il relie la maison de retraite au centre commercial au Nord, et maille ainsi les îlots du Nord au Sud.

Une nouvelle liaison Est-Ouest pourrait être envisagée au niveau de la maison de retraite, qui relierait la RD53 au cimetière, et permettrait de mailler le secteur. Toutefois, la sortie actuelle de la maison de retraite sur la RD est très peu sécuritaire, notamment du fait d'un manque de visibilité, et la configuration de la voie de desserte interne de la résidence (en pente et sinueuse) rend difficile sa mutation en voie de desserte à l'échelle du quartier.



RD1 au niveau de la maison Gathet



voie de desserte du silo et du cimetière



stationnement longitudinal le long de la RD1



cheminement piéton depuis la maison de retraite



débouché du cheminement piéton sur la RD1



cheminement piéton vers le pôle commercial

Ce secteur se situe donc à la croiser de plusieurs équipements/polarité et d'enjeux de déplacements.

Plusieurs éléments de programme ont été envisagés mais ils ne sont pas encore validés et dépendent de l'engagement, notamment financier, de différents partenaires :

- Opération « cœur de village » : La commune souhaite offrir des logements accessibles destinés à des personnes âgées, dans une opération de type « cœur de village ». Elles pourront ainsi bénéficier de la proximité des professionnels de santé.
- Foyer de personnes handicapées vieillissantes : il s'agit de compléter l'offre d'accueil actuellement proposée par la résidence Vallis Aurea et répondre à la demande. Le public concerné est la population handicapée (tous types de handicaps) de 50 ans ou plus, qui vit actuellement à domicile.
- Maison médicale
- + une offre de stationnement pour répondre au projet ci-dessus.

Différents scénarios ont été imaginés, intégrant une réflexion jusqu'au cimetière. Toutefois, les réflexions ne sont pas suffisamment abouties pour définir une orientation d'aménagement et de programmation précise. Les partenaires sont la commune, le département, DAH, l'EHPAD.

CHAPITRE 5 : LES RISQUES ET LES NUISANCES

1- LES RISQUES

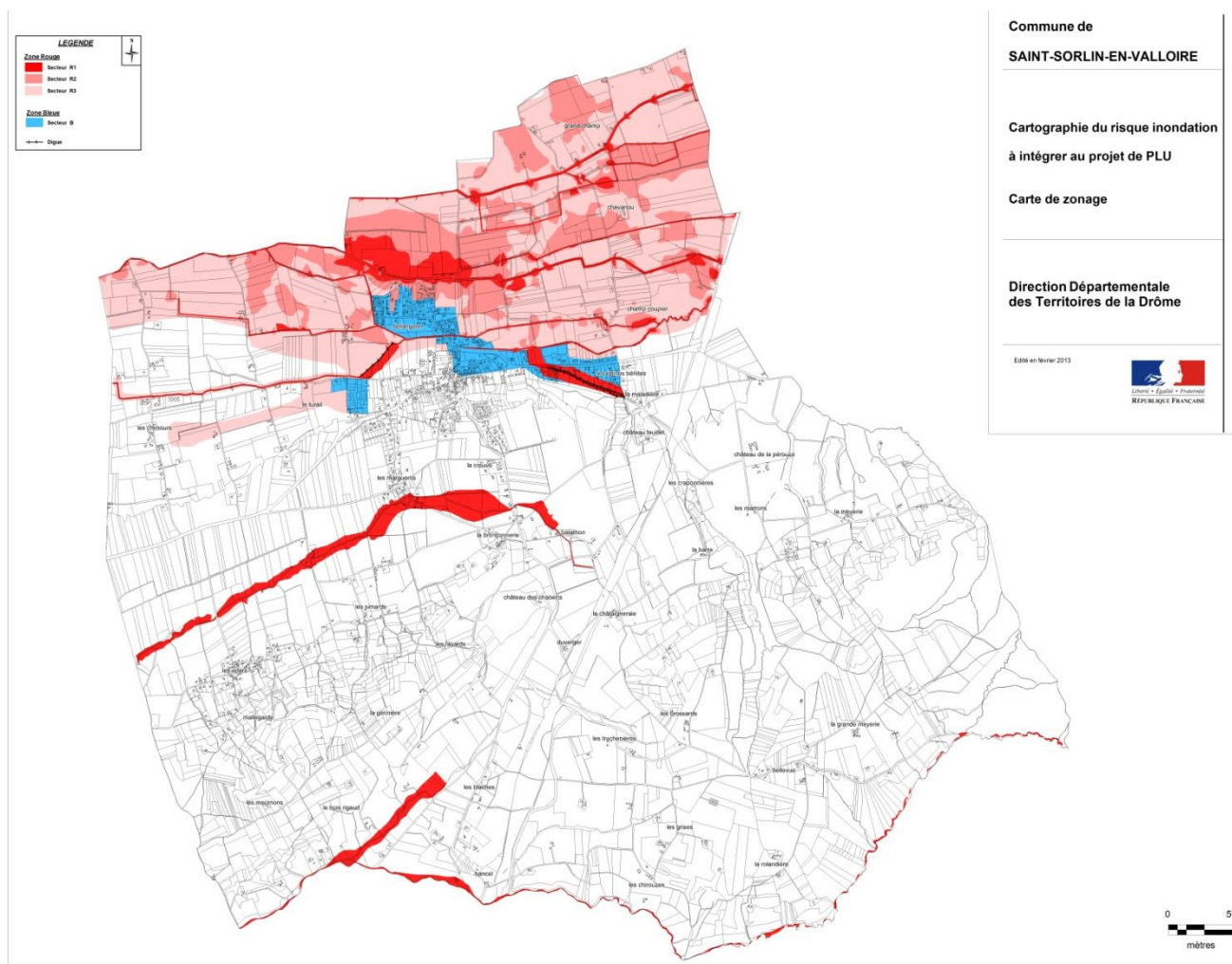
Source : Dossier départemental des risques majeurs

Plusieurs risques majeurs sont identifiés à Saint Sorlin en Valloire soit d'origine naturelle (inondation, mouvement de terrain) soit d'origine technologique (risque lié au transport de matières dangereuses)

1-1- Les risques naturels

Zones inondables

La commune de Saint-Sorlin-en-Valloire est soumise aux risques d'inondation engendrée par le Dolure, l'Oron, les Petites Collières, la Grande Veuze, l'Argentelle, le Bancel et les ruisseaux de la Vauverrière et de Bois Rigaud.



En matière de risques naturels, l'État a deux priorités :

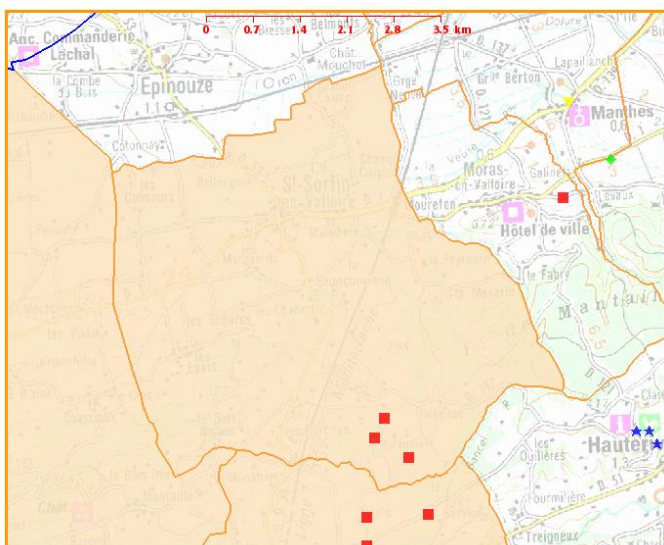
- La préservation des vies humaines ;
- La réduction des coûts des dommages, engendrés par les catastrophes naturelles, qui sont in-fine reportés sur la collectivité.

Pour atteindre ces deux priorités, dans le domaine de la prévention et de la gestion des inondations, la politique de l'État s'articule autour de quatre objectifs :

- Interdire les implantations humaines dans les zones les plus dangereuses et réduire, si possible, le nombre de constructions existantes exposées au risque ;
- Dans les autres zones, où les aléas sont moins importants, veiller à ce que les dispositions nécessaires soient prises pour réduire la vulnérabilité des constructions existantes ou qui pourraient éventuellement être autorisées ;

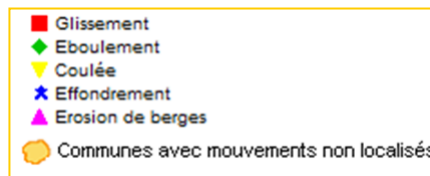
- Préserver les capacités d'écoulement et d'expansion des crues, pour ne pas aggraver les risques pour les zones situées en amont et en aval, par un contrôle strict de l'extension de l'urbanisation dans les secteurs non urbanisés ou peu urbanisés et peu aménagés où la crue peut stocker un volume d'eau important. Ces secteurs jouent en effet un rôle déterminant en réduisant momentanément le débit à l'aval et en allongeant la durée de l'écoulement ;
- Ne pas considérer que les travaux d'aménagement des cours d'eau constituent des protections permettant d'ouvrir de nouvelles zones à l'urbanisation ou bien de densifier des zones exposées aux risques. En effet les travaux d'aménagement sont destinés à protéger l'existant en diminuant l'intensité de l'aléa pouvant toucher un secteur, mais ils ne constituent pas une protection absolue. Ainsi la rupture ou la submersion d'une digue ou d'un bassin de rétention peuvent entraîner des inondations catastrophiques dont les conséquences seront amplifiées si de nouvelles constructions ont été exposées au risque. A ce titre, une zone inconstructible dite « zone de sécurité » doit être neutralisée à l'arrière immédiat des digues. (circulaire du MATE du 30/04/2002 relative à la politique de l'Etat en matière de risques naturels prévisibles et de gestion des espaces situés derrière les digues de protection contre les inondations et les submersions marines).

Les mouvements de terrains



Source : www.bdmvt.net; BRGM

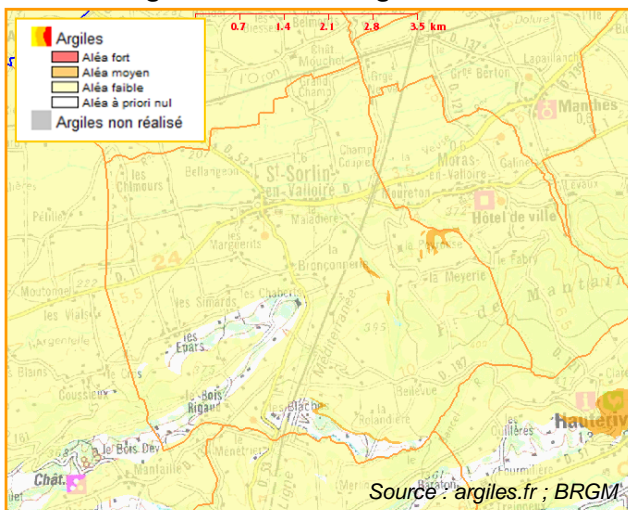
D'après le Dossier départemental des risques majeurs « un mouvement de terrain est un déplacement plus ou moins brutal du sol ou du sous sol. Il prend son origine dans la nature et de la disposition des couches géologiques ».



Les séismes

Selon la réglementation parasismique, Saint-Sorlin-en-Valloire est classée en zone de sismicité à aléa modéré (zone de sismicité 3). Elle peut donc être touchée par des séismes pouvant entraîner des dégâts aux bâtiments. Les constructions doivent donc répondre aux normes parasismiques définies dans la norme NF EN 1998.

Aléa retrait gonflement des argiles



Source : argiles.fr ; BRGM

La commune est concernée dans sa quasi-totalité par un aléa faible. Des petites poches d'aléa moyen de retrait-gonflement des argiles sont identifiées à l'Est du territoire.

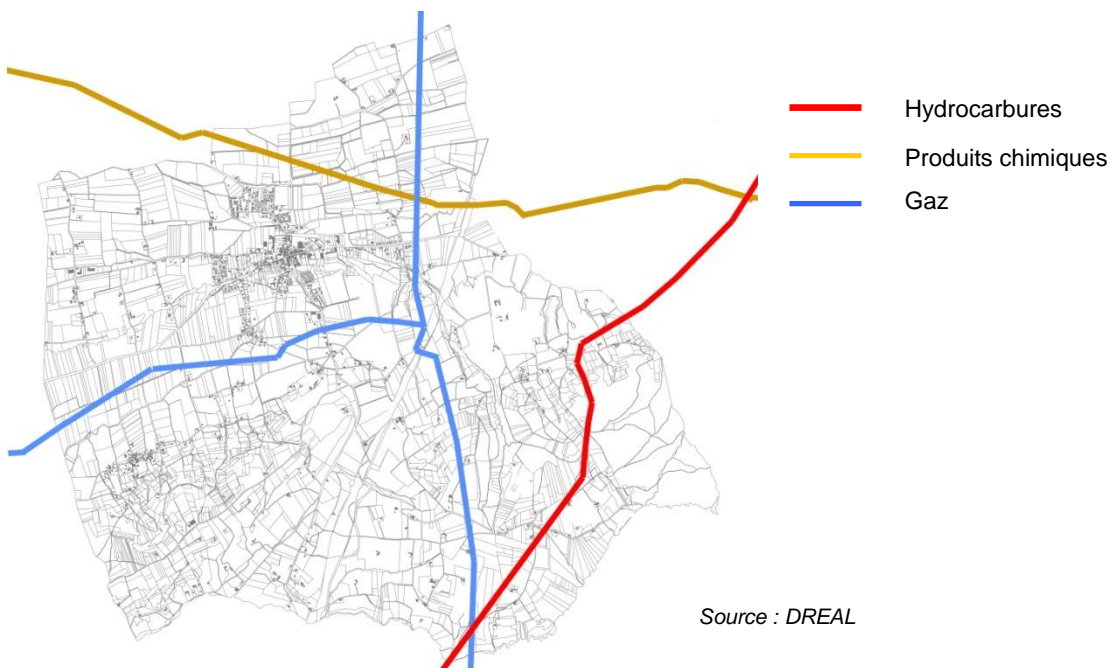
1-2- Les risques d'origines technologiques

Le transport souterrain de matières dangereuses

Une matière dangereuse est une substance qui par ses caractéristiques physiques, chimiques ou toxicologiques ou par la nature des réactions qu'elle peut produire, est susceptible d'engendrer des risques pour l'homme, les biens et/ou l'environnement.

La commune est traversée par 7 canalisations de transport de matières dangereuses :

- 2 canalisations de transport de Gaz de diamètre nominal DN 500 et 150, exploitée par GRT GAZ,
- 3 canalisations de transport de pétrole brut exploitées par la Société du Pipeline Sud Européen,
- 1 canalisation de transport de propylène exploitée par Transugil propylène,
- Le pipeline ODC (oléoduc de défense commune) exploitée par la Trapil.



Toutes les canalisations de transport bénéficient d'une servitude de quelques mètres pour permettre la pose et l'entretien de la canalisation. Ces servitudes sont associées à une procédure de DUP (déclaration d'utilité publique).

Cependant une fuite importante peut avoir des conséquences graves sur plusieurs dizaines voire plusieurs centaines de mètres. L'étude de dangers permet de déterminer ces zones d'effets qui dépendent des caractéristiques des produits et des conditions de transport.

⇒ Ces études de danger sont actuellement en cours de révision.

L'arrêté ministériel du 5 mars 2014 "portant règlement de la sécurité des canalisations de transport de gaz naturel ou assimilé, d'hydrocarbures et de produits chimiques" a modifié la maîtrise de l'urbanisation instituant notamment une nouvelle définition des distances de danger qui deviennent des servitudes d'utilité publique.

Conformément à l'article R.555-30 du Code de l'Environnement et à l'arrêté du 5 mars 2014, des servitudes d'utilité publiques seront progressivement créées autour des canalisations de transport de matières dangereuses en lieu et place des zones de dangers. Ces servitudes ne reprendront plus les zones des effets irréversibles qui, d'ores et déjà, n'entraînaient aucune restriction en matière d'urbanisme. Dans l'attente des arrêtés préfectoraux d'application de l'arrêté du 5 mars 2014, seules les canalisations font l'objet de servitudes d'utilité publique.

La réglementation définissait à l'origine trois zones de dangers : la zone des dangers significatifs pour la vie humaine (correspondant aux effets irréversibles), la zone des dangers graves pour la vie humaine (correspondant aux premiers effets létaux), la zone des dangers très graves pour la vie humaine (correspondant aux effets létaux significatifs).

⇒ La réglementation définit désormais deux zones de dangers : la zone des dangers graves pour la vie humaine (correspondant aux premiers effets létaux) ; la zone des dangers très graves pour la vie humaine (correspondant aux effets létaux significatifs).

Dans l'attente des arrêtés préfectoraux et de la finalisation des études de dangers, le plan de zonage s'appuie sur les 3 zones initiales pour délimiter la bande d'effets des canalisations. Le PLU devra être adapté ultérieurement.

Présentation des 3 bandes d'effet initiales :

Des zones d'effets sont délimitées :

- Zone des effets significatifs pour la vie humaine : zone dans laquelle le seuil des effets irréversible est dépassé, seuil pour lequel les effets d'un accident sont supposés provoquer des effets irréversibles pour la santé humaine.
- Zone des effets létaux pour la vie humaine : zone dans laquelle le seuil des premiers effets létaux est dépassé, seuil pour lequel les effets d'un accident sont supposés provoquer la mort de 1 % de la population générale exposée pendant un temps donné.
- Zone des effets létaux significatifs pour la vie humaine : zone dans laquelle le seuil des effets létaux significatifs est dépassé, seuil pour lequel les effets d'un accident sont supposés provoquer la mort de 5 % de la population générale exposée pendant un temps donné.

Sur Saint-Sorlin en Valloire, ces périmètres sont :

Distances en mètres à prendre en compte de part et d'autre de l'axe des **canalisations en acier de transport de gaz** exploitée par GRT Gaz.

Diamètre de la canalisation	Pression maximale de service de la canalisation 67,7 bars		
	IRE	PEL	ELS
DN 500 mm	250	200	140
DN 150 mm	50	35	25

IRE : distance en mètres correspondant aux effets irréversibles, de part et d'autre de l'axe de la canalisation
 PEL : distance en mètres correspondant aux premiers effets létaux, de part et d'autre de l'axe de la canalisation
 ELS : distance en mètres correspondant aux effets létaux significatifs, de part et d'autre de l'axe de la canalisation

Distance en mètres à prendre en compte de part et d'autre de l'axe de la **canalisation de transport de propylène** « TUP FEYZIN LE GRAND SERRE »

Canalisation	IRE	PEL	ELS	IRE PC	PEL PC	ELS PC
	sans protection complémentaire			après mise en place d'une protection complémentaire		
Transugil Propylène	350	150	120	60	30	25

IRE : distance en mètres correspondant aux effets irréversibles, de part et d'autre de l'axe de la canalisation
 PEL : distance en mètres correspondant aux premiers effets létaux, de part et d'autre de l'axe de la canalisation
 ELS : distance en mètres correspondant aux effets létaux significatifs, de part et d'autre de l'axe de la canalisation
 IRE PC: distance en mètres correspondant aux effets irréversibles, de part et d'autre de l'axe de la canalisation, après mise en place d'une protection complémentaire
 PEL PC: distance en mètres correspondant aux premiers effets létaux, de part et d'autre de l'axe de la canalisation, après mise en place d'une protection complémentaire
 ELS PC : distance en mètres correspondant aux effets létaux significatifs, de part et d'autre de l'axe de la canalisation, après mise en place d'une protection complémentaire

Distance en mètres à prendre en compte de part et d'autre de l'axe des **canalisations de transport de pétrole brut PL1, PL2, PL3** exploitée par SPSE (société du pipeline Sud Européen)

Branche	Type d'environnement	IRE (zone des dangers significatifs)	PEL (zone des dangers graves)	ELS (zone des dangers très graves)	IRE PC	PEL PC	ELS PC
					après mise en place d'une protection complémentaire		
PL1 (34")	Implantation en zone rurale. Cas général	285	225	180	60	50	40
	Implantation en zone rurale. Cas particulier (forêt, vallée encaissée)	285	225	180	60	50	40
	Implantation en zone urbaine	285	225	180	60	50	40
PL2 (40")	Implantation en zone rurale. Cas général	280	220	180	60	50	40
	Implantation en zone rurale. Cas particulier (forêt, vallée encaissée)	280	220	180	60	50	40
	Implantation en zone urbaine	280	220	180	60	50	40
PL3 (24")	Implantation en zone rurale. Cas général	295	230	185	60	50	40
	Implantation en zone rurale. Cas particulier (forêt, vallée encaissée)	295	230	185	60	50	40
	Implantation en zone urbaine	295	230	185	60	50	40

IRE : distance en mètres correspondant aux effets irréversibles, de part et d'autre de l'axe de la canalisation
 PEL : distance en mètres correspondant aux premiers effets létaux, de part et d'autre de l'axe de la canalisation
 ELS : distance en mètres correspondant aux effets létaux significatifs, de part et d'autre de l'axe de la canalisation
 IRE PC: distance en mètres correspondant aux effets irréversibles, de part et d'autre de l'axe de la canalisation, après mise en place d'une protection complémentaire
 PEL PC: distance en mètres correspondant aux premiers effets létaux, de part et d'autre de l'axe de la canalisation, après mise en place d'une protection complémentaire
 ELS PC : distance en mètres correspondant aux effets létaux significatifs, de part et d'autre de l'axe de la canalisation, après mise en place d'une protection complémentaire

Distance en mètres à prendre en compte de part et d'autre de l'axe du **pipeline « ODC1 »**, oléoduc de défense commune exploité par la société TRAPIL.

Pipeline	Distances préconisées					
	Grande brèche			Petite Brèche (avec éloignement)		
	IRE	PEL	ELS	IRE	PEL	ELS
ODC (12")	250	200	165	60	50	40

IRE : distance en mètres correspondant aux effets irréversibles, de part et d'autre de l'axe de la canalisation
 PEL : distance en mètres correspondant aux premiers effets létaux, de part et d'autre de l'axe de la canalisation
 ELS : distance en mètres correspondant aux effets létaux significatifs, de part et d'autre de l'axe de la canalisation

Les installations classées pour la protection de l'environnement

Trois établissements visés par la législation des installations classées pour la protection de l'environnement - ICPE, soumis au régime de l'autorisation, sont implantés sur la commune :

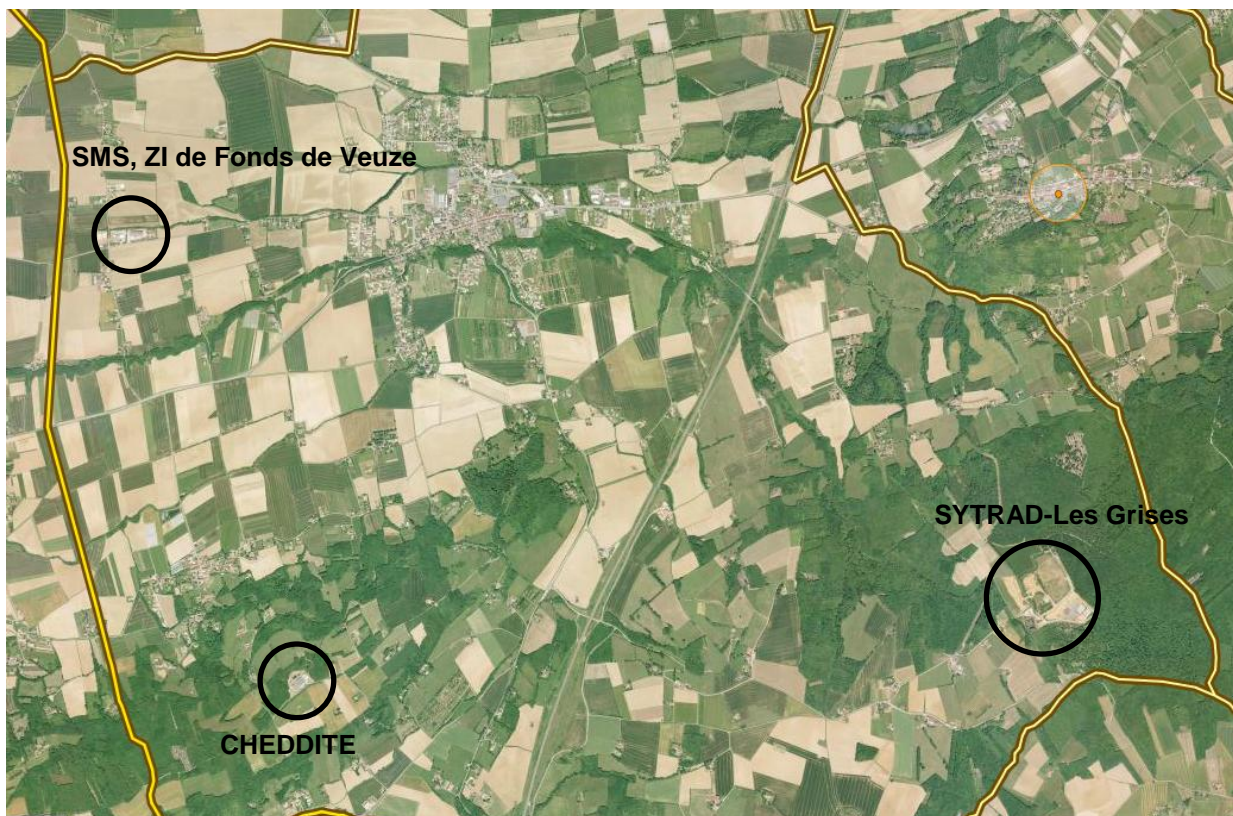
- CHEDDITE France, autorisé par arrêté préfectoral du 20 octobre 1977
- SMS - ZI de Fonds de Veuze
- SYTRAD - Les Grises, autorisé par arrêté préfectoral le 30 janvier 2009. Ce site est également soumis à des servitudes d'utilité publique.

Pour ces sociétés, les zones de dangers ne sortent pas des établissements.

Sites et sols pollués

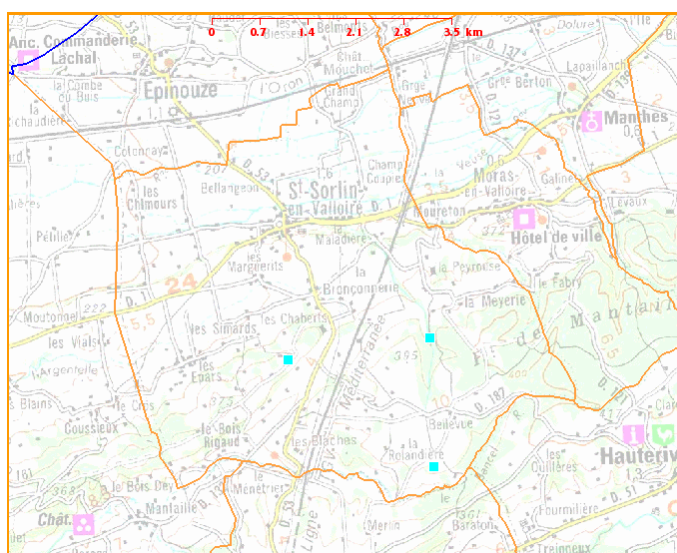
La commune est concernée par 1 site : SYTRAD Les Grises. Le PAC rappelle qu'il convient d'être prudent concernant le réaménagement des activités potentiellement polluantes. En fonction de l'état résiduel des terrains et travaux de réhabilitation effectués, l'aménagement de ces sites pourrait être soumis à des restrictions d'usage.

LOCALISATION DES ICPE ET SITES POLLUÉS



Source : geoportail, sans échelle

Les cavités souterraines



Source : www.bdcavite.net; BRGM

Trois caves sont référencées sur la commune. Le terme de cave regroupe les cavités généralement anthropiques dont l'usage principal était soit le remisage ou le stockage, soit une activité industrielle (hors extraction de matériaux) ou agricole (champignonnière).

2- LA QUALITE DE L'AIR

2-1-Sources de pollutions

La région Rhône-Alpes a mis en place un observatoire de la qualité de l'air qui donne des informations moyennes annuelles par commune pour 2014 :

- Concentrations moyennes de dioxyde d'azote (NO₂) :
Seuil réglementaire - valeur limite annuelle : 40 ug/m³
 - ▶ Moyenne annuelle 2014 Saint-Sorlin en Valloire : 8 ug/m³.

- Valeur moyenne les particules fines PM10 :
Seuil réglementaire - valeur limite annuelle : 40 ug/m³
 - ▶ Moyenne annuelle 2014 Saint-Sorlin en Valloire : 20 ug/m³.

- Nombre de jours de dépassements de la valeur cible pour l'ozone O₃ :
Seuil réglementaire = moins de 3 ans : 25 jours
 - ▶ Moyenne annuelle 2014 Saint-Sorlin en Valloire : 21 jours sur 3 ans.

- Valeur moyenne les particules fines PM_{2,5} :
Seuil réglementaire - valeur limite annuelle : 26 ug/m³
 - ▶ Moyenne annuelle 2014 Saint-Sorlin en Valloire : 12 ug/m³.

Les seuils réglementaires ne sont pas dépassés.

Sources des particules fines :

Les activités humaines, telles que le chauffage (notamment au bois), la combustion de combustibles fossiles dans les véhicules, les centrales thermiques et de nombreux procédés industriels en génèrent également d'importantes quantités. Elles sont en augmentation nette depuis deux siècles

Sources oxyde d'azote :

Le dioxyde d'azote (NO₂) se forme dans l'atmosphère à partir du monoxyde d'azote (NO) qui se dégage essentiellement lors de la combustion de combustibles fossiles, dans la circulation routière par exemple. Le dioxyde d'azote se transforme dans l'atmosphère en acide nitrique, qui retombe au sol et sur la végétation. Cet acide contribue, en association avec d'autres polluants, à l'acidification des milieux naturels. Les concentrations de NO et de NO₂ augmentent en règle générale dans les villes aux heures de pointe. Les émissions anthropiques de NO₂ proviennent principalement de la combustion (chauffage, production d'électricité, moteurs des véhicules automobiles et des bateaux).

A l'échelle plus communale, deux principales sources d'émissions peuvent être envisagées :

- **Les sources dites mobiles** essentiellement liées aux transports.
- **Les sources dites diffuses** : il s'agit de sources de pollution peu faciles à localiser précisément : par exemple le chauffage individuel des particuliers.
Plus ponctuel, le brûlage à l'air libre des déchets verts est loin d'être anodin. Un seul feu de 50 kg de végétaux émet autant de particules que :
 - une voiture à essence récente qui parcourt 8500 km ;
 - une demi-journée de feu de bois d'une cheminée ouverte ;
 - 16 jours de chauffage d'un pavillon avec une chaudière bois récente.

Sources : Magazine de l'air en Rhône-Alpes.

2-2- Le pollen

Le pollen est dit allergisant lorsqu'il dispose de certaines substances reconnues comme immunologiquement néfastes pour certaines populations sensibles.

Le potentiel allergisant du pollen des principales espèces est le suivant (Potentiel allergisant de 0 : nul à 5 : très fort)* :

Les Arbres

Cyprès : 5	Platane : 3	Noisetier : 3	Mûrier : 2	Aulne : 4
Hêtre : 2	Peuplier : 3	Chêne : 4	Orme : 1	Pin : 0
Saule : 3	Olivier ou Oléacée : 3	Frêne : 3	Tilleul : 3	Charme : 4
Châtaignier : 2	Bouleau : 5			

Les herbacées

Oseille : 2	Ortie : 1	Graminées : 5	Chénopode : 3	Plantain : 3
Armoise : 4	Pariétaire : 4	Ambroise : 5		

Toutes ces espèces sont présentes sur le territoire de la commune à des densités plus ou moins importantes.

En secteur habité, les principales essences rencontrées sont :

- Des arbres exogènes comme le thuya, le sapin et des arbustes comme le laurier dans les jardins.
 - On observe également des pins, des frênes, des tilleuls et des arbres fruitiers.
- Quelques essences rencontrées sont particulièrement allergènes.

En zone agricole,

- les fruitiers, les saules se répartissent dans les champs.
- les peupliers se rencontrent à proximité des cours d'eau.
- des chênes, des frênes, des noyers sont isolés ou au sein de haies.

En zone forestière, de nombreuses essences sont représentées comme le chêne, le charme, le frêne, le noisetier,

La commune est également concernée par le développement de l'ambroisie. Des informations sont parues dans le bulletin municipal afin de lutter contre son extension. L'ambroisie fait l'objet d'un arrêté préfectoral n°2011201-0033 en date du 20 juillet 2011 prescrivant sa destruction obligatoire dans le département.

Les essences produisant des pollens allergènes sont très communes et ne peuvent donc être exclues des aménagements. La dispersion des pollens étant générée par le vent, il est difficile d'éliminer totalement une espèce particulièrement allergène. Les principales mesures consistent à limiter la concentration des espèces au sein des aménagements.

Les plantations de haies mono-spécifiques seront donc à éviter.

* Classement du réseau national de surveillance aérobiologique (R.N.S.A.)

CHAPITRE 6 : GESTION DE RESSOURCES

1- EAU

1-1- Assainissement

La STEP du centre bourg : une station saturée

Elle a été mise en service en 1980 pour une capacité de 750 Eq/Hab. A cette date la commune comptait environ 1400 habitants. Aujourd'hui, 2178 personnes habitent la commune.



Elle reçoit les eaux de l'ensemble du centre bourg y compris des Marguerits, des Epines Bénites et d'une partie de la Bronçonnerie.

Points forts :

- Le traitement épuratoire est de bonne qualité

Point sensibles :

- Selon les analyses réalisées en 2014, **la capacité nominale de la station d'épuration en termes de charges polluantes est dépassée.**

Dysfonctionnements :

- Lors des épisodes pluvieux, la présence d'eaux claires parasites, entraîne une surcharge hydraulique très importante sur la station d'épuration.

Le détail des résultats analytiques est présenté dans les annexes sanitaires du PLU.

Conséquences :

Le développement de la commune est conditionné à une intervention sur la station d'épuration afin d'augmenter sa capacité.

Programme d'amélioration :

- La suppression des eaux claires parasites sur le réseau de collecte permettrait d'éviter de perturber le traitement épuratoire de la station, notamment en période pluvieuse
- La mise en place d'un système de télésurveillance sur la station d'épuration, permettrait d'assurer un dépannage rapide en cas de panne. La mise en place d'un dégrilleur automatique en tête de station permettrait d'éviter le bouchage des pompes de relevage. Une requalification dans sa globalité de la station d'épuration, permettrait de garantir un traitement de bonne qualité en permanence.

Caractéristiques du réseau :

Seule Saint-Sorlin en Valloire est raccordée à la STEP. Le réseau est à 30% en unitaire et 70 % en séparatif. La commune compte 5 postes de relevage et 1 déversoir d'orage.

Les postes de relevage se localisent aux lieux-dits suivant :

- *Bellangeon*
- *le moulin*
- *le silo*
- *le Turail*
- *lotissement le clos des vignes*

- Les réseaux unitaires (les plus anciens) :

Dans les réseaux unitaires, les eaux usées et les eaux pluviales sont regroupées. Ce système est le plus ancien et il équipe la plupart des centres villes historiques. Il présente l'inconvénient de court-circuiter une partie de la charge polluante de la station d'épuration par temps de pluie. Les à-coups hydrauliques liés aux flux d'eaux pluviales compliquent la bonne gestion de la station d'épuration.

- Les réseaux séparatifs (les plus récents) :

Les eaux usées sont captées dans un réseau et les eaux de pluie dans un réseau différent.

En temps de pluie, les eaux usées ne risquent plus d'être court-circuitées et vont toutes en station d'épuration. L'avantage de ce type de réseau est de ne pas introduire de charges de pollution contaminante minérale ou chimique du flux d'eaux pluviales dans la station d'épuration.

⇒ La commune compte 8430 mètres linéaires de réseau séparatif et 3592 mètres linéaires de réseau unitaire.

Les volumes reçus et traités

En 2014 : 105668 m³

Projet de nouvelle STEP

L'intercommunalité assure à travers ses compétences le fonctionnement des stations d'épuration des eaux usées.

Le fonctionnement de la station d'épuration actuelle est certes conforme mais pas optimal ; la construction d'une nouvelle station d'épuration est prévue. Son emplacement reste à arrêter. L'étude préliminaire qui sera réalisée en 2016 fera l'inventaire des contraintes du site retenu ; il est envisagé de réaliser les travaux en 2017. De plus, il est à noter que la commune envisage de lancer un diagnostic complémentaire du réseau au regard des problématiques d'eaux claires de ce dernier.

La Lagune des Epars

Elle a été mise en service en 1993 et a une capacité de 300 EQ/hab.

Points forts :

- Le traitement épuratoire est de bonne qualité, selon les résultats du bilan d'autosurveillance réalisé en 2014.

Points sensibles :

- Selon les analyses réalisées en 2014, la charge hydraulique que reçoit la station d'épuration représente presque 100 % de sa capacité nominale.
- Pas de dégrillage en tête de station.

Programme d'amélioration :

- La mise en place d'un dégrilleur automatique en amont de la première lagune, permettrait de piéger les déchets transitant par le réseau de collecte

Dans le cadre du PLU et dans le respect des orientations du SCOT, ce secteur n'est pas soumis à un développement urbain mais uniquement à un comblement par dents creuses.

La lagune répond donc aux besoins du hameau. Une partie du hameau relève d'un assainissement individuel.

Les volumes reçus et traités

En 2014 : 16352 m³

1-2- Eau potable

Source : Syndicat Intercommunal d'Eau Potable Valloire-Galaure

L'eau potable de Saint-Sorlin en Valloire est gérée par le Syndicat Intercommunal d'Eau Potable Valloire-Galaure gérant 656,9km de canalisations réparties sur les 21 communes de son territoire.

Source d'alimentation

L'eau de Saint-Sorlin en Valloire provient de la station de pompage de l'île de Manthes. Cette dernière, par l'intermédiaire de deux pompes d'un débit de 280m³/h chacune, remplit un total de cinq réservoirs dont trois localisés à Moras (l'un d'une capacité de 1000m³, les deux autres offrant une capacité de 240m³) permettant d'alimenter la commune.

Ces trois réservoirs offrent une capacité de 5 600m³/j.

Consommation

Années	Nombre d'abonnés SIEPVG	Nombre d'abonnés Saint-Sorlin en valloire	Consommation facturées (m3/an) SIEPVG
2012	10531	1939	
2011	10222	1910	
2010	10 222	1868	1 236 680
2009	10 137	1814	1 226 070
2008	10 084		1 137 820
2007	9 848		1 153 932
2006	9 167		
2005	8 890		

Sur la consommation totale de la commune, les plus gros utilisateurs sont la mairie, la SARL du Château Le Pérou, le collège Saint-Denis et Drôme Aménagement Habitat.

Qualité et prix de l'eau

L'eau est de bonne qualité.

Le prix de cette dernière a connu une légère augmentation entre 2010 et 2011, passant de 405,43€ à 435,80€ le m³.

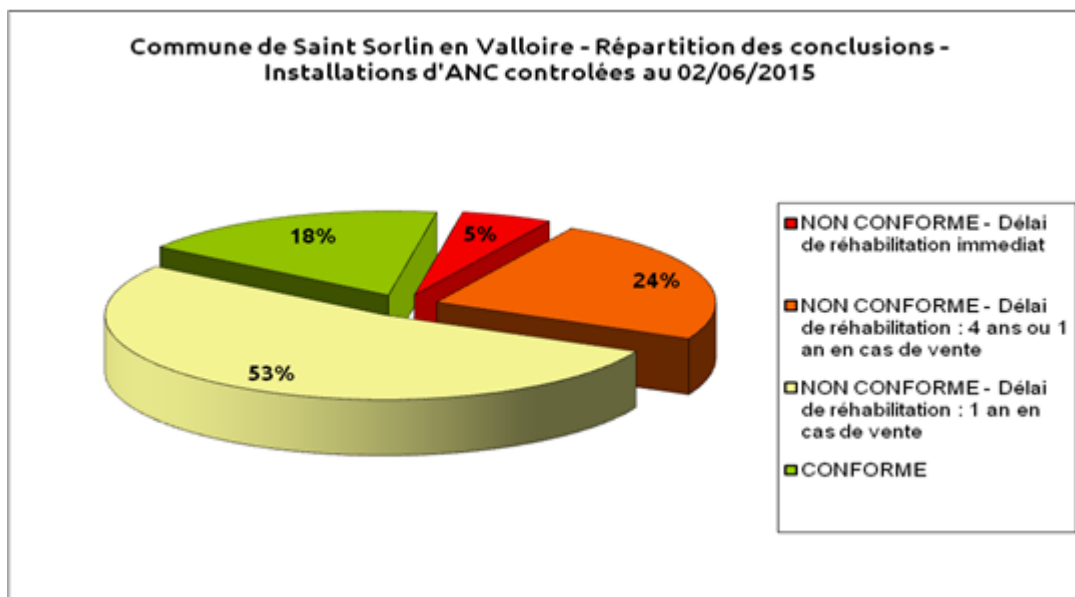
1-3- le SPANC

En 2013, la commune avait confié l'exercice de la compétence "assainissement non collectif" au Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Pays d'Albon. La réglementation imposait en effet de disposer d'un SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif).

Depuis le 1er janvier 2015, cette compétence est exercée par la communauté de communes Porte de DrômArdèche

Au 2 juin 215, sur les 351 habitations recensées, 65 habitations n'ont pas contrôlé.

Conclusions du contrôle	Nombre d'installations	Répartition en pourcentage
A visiter	20	6%
NON CONFORME - Délai de réhabilitation immédiat	14	4%
NON CONFORME - Délai de réhabilitation : 4 ans ou 1 an en cas de vente	64	18%
NON CONFORME - Délai de réhabilitation : 1 an en cas de vente	140	40%
CONFORME	48	14%
Cas particuliers	20	6%
Absences répétées	45	13%
Total	351	100%



Les avis « CONFORME » concernent, pour la plupart, des installations récentes, ou des installations présentant de dysfonctionnements « légers ».

A noter : Les installations classées « CONFORME » comprennent également les installations contrôlées et jugées conformes dans le cadre du « Contrôle de bonne exécution » (installations neuves ou réhabilitées). A ces chiffres s'ajoutent quelques installations validées par un « Contrôle de conception » mais dont les travaux n'ont encore pas été réalisés.

La forte proportion (82%) d'avis « NON CONFORME » s'explique par un grand nombre d'installations inaccessibles, et par un nombre important d'installations anciennes composées d'une fosse septique seule avec un rejet d'effluents dans un puits-perdu.

La commune compte un grand nombre d'installations autonomes. La plupart sont classées en zone agricole ou naturelle et ne pourront faire l'objet que d'extension limitée ne permettant la réalisation de nouveaux logements.

Dans le cas de changement de destination, l'assainissement devra être créé.

2- DECHETS

Sources : Syndicat de Traitement des déchets Ardèche Drôme (S.Y.T.R.A.D.), Syndicat Intercommunal Rhodanien de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères (S.I.R.C.T.O.M)

Le S.I.R.C.T.O.M. est un syndicat de Communes auquel adhèrent 48 Communes réparties en 5 Communautés de Communes, dont Saint-Sorlin en Valloire. Il assure la collecte des déchets ménagers et assimilés sur l'ensemble de son territoire.

Différents types de collectes de déchets :

- Ramassage des ordures ménagères une à trois fois par semaine, en bacs individuels ou collectifs.
- Collecte des produits recyclables (Verre, corps plats et corps creux) au niveau de Points d'Apport Volontaire.
- Réception des encombrants (gravats, ferrailles, divers, pneumatiques, etc...) sur les 5 déchetteries implantées sur son territoire.

Depuis le 1^{er} janvier 2005, la compétence de traitement des déchets non valorisables a été transférée au SYTRAD (Syndicat de Traitement des déchets Ardèche Drôme). Le traitement s'effectue sur un centre d'enfouissement technique situé à Saint Sorlin en Valloire.

2-1- La collecte des ordures ménagères résiduelles

Source : SIRCTOM rapport d'activités 2013

La conteneurisation, en **bacs individuels ou collectifs**, mise en place sur le territoire syndical, représente en 2013, un volume de près de **2 471 m³**. Une majorité du parc est de type collectif (volume unitaire > 330 litres) car le principe du regroupement a été privilégié.

En fin d'année 2013, près d'un quart de la population syndicale bénéficie des conteneurs semi-enterrés ou enterrés.

En 2013, le principe de rotation mensuelle des équipes de collecte sur les différents circuits de matinée a été abandonné car les tournées modifiées du fait du déploiement des îlots propreté.

Les ordures ménagères collectées sur le SIRCTOM par les camions BOM ont été livrées au CVO₁₂ de St Barthélémy de Vals dont l'exploitation est assurée par le prestataire désigné du SYTRAD.

Le SIRCTOM a généré 217 kg d'OMR/hab/an si l'on se base sur la population DGF : la production d'OMR est ainsi en baisse de plus de 1.4 % par rapport à l'année précédente.

2-2- La collecte sélective

Source : SIRCTOM rapport d'activités 2013

Depuis 1997, le SIRCTOM a mis en place des Points d'Apports Volontaires (P.A.V.) sur lesquels ont été placés 3 Colonnes différentes pour la récupération des matériaux :

- Papiers-cartons également dénommés « **corps plats** »,
- Bouteilles plastiques, emballages pour liquides alimentaires et boîtes métalliques, autrement appelés « **corps creux** »,
- **Verre.**

Le SIRCTOM effectue l'enlèvement des « corps plats » et « corps creux » ; la prestation relative au verre est confiée à une entreprise privée (toujours SOLOVER sur l'année 2013).

Le réseau de PAV sélectifs est une base fondamentale dans la définition du maillage du territoire dans le cadre des îlots propreté. Les sites actuellement en double, triples équipements seront fort probablement démultipliés afin que tous les îlots propreté offrent des équipements pour les 4 flux (OMR/ verre/ corps creux/ corps plats), le travail relatif à l'implantation des conteneurs semi enterrés ou enterrés conduira à déplacer les colonnes aériennes en service sur des zones dangereuses (camion stationné sur la voirie, absence de visibilité pour le départ).

Tonnage

Le tri sélectif se met en place à travers un réseau de points d'apport volontaire permettant de recycler trois types de flux en 2009 : les « corps creux » (tels que les bouteilles en plastique et boîtes de conserve), les « corps plats » (cartons, papiers, journaux), et le verre.

En 2007, 3 720, 61 tonnes de déchets triés ont été collectés, équivalent à 67kg/hab/an (+3% en un an) pour le territoire du SIRCTOM et à 68kg/hab/an (+2,5% en 1 an) pour le territoire du SYTRAD.

Cela permet au SIRCTOM de se placer en 12^{ème} position sur les 23 membres du SYTRAD.

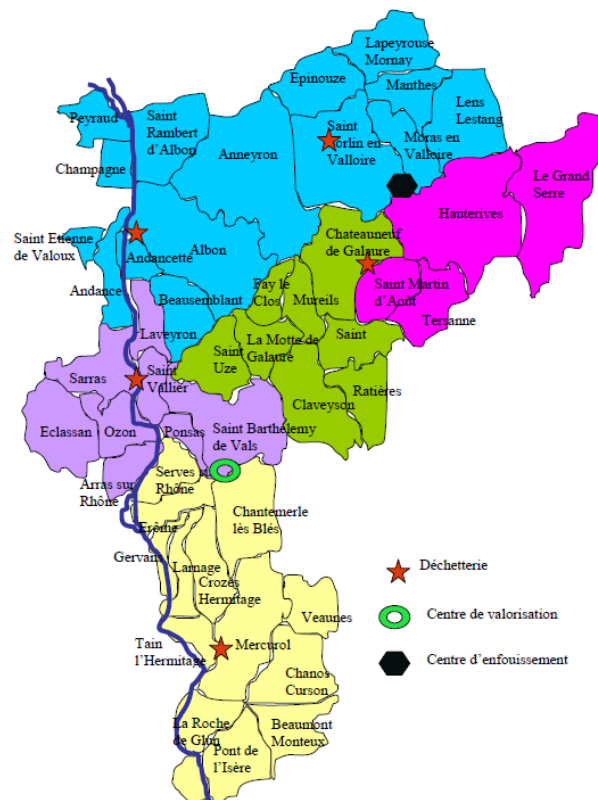
Points de collectes

En 2009 la Communauté de Communes Rhône Valloire compte 171 colonnes réparties sur 57 points d'apport volontaire. Saint-Sorlin en Valloire en dénombre 15 sur positionnés 5 points d'apport volontaire simples : derrière le Weldom, Route de Moras, Route de Manthes, quartier des Epars route Anneyron, route de la zone industrielle derrière le foyer et l'école.

2-3- Les déchetteries

Sur les 5 déchetteries mises en place par le SIRCTOM, deux se localisent sur le territoire de la Communauté de Communes Rhône Valloire, l'une à Saint-Sorlin en Valloire, l'autre à Andancette. Les 3 autres déchetteries se trouvent à Mercurool, Chateaneuf de Galaure et Sarras.

Le plan d'élimination des déchets souligne la réduction des volumes de déchets, notamment grâce à un meilleur tri et valorisation des déchets.



Source : SIRCTOM 2013

2-4- ISDND et Le Plan Interdépartemental d'Elimination des Déchets Ménagers

Source : PIED approuvé et rapport du commissaire enquêteur pour le PLU de Saint-Sorlin en Valloire.

Le Plan Interdépartemental d'Elimination des Déchets Ménagers et Assimilés (PIED) en vigueur en Drôme-Ardèche a été validé par arrêté inter-préfectoral le 9 novembre 2005.

Dans le cadre de la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales l'Etat a transféré aux Conseils départementaux la compétence « élaboration et révision et suivi des **Plans Départementaux d'élimination des Déchets Ménagers et Assimilés** » à compter du 1^{er} janvier 2005. Suite aux lois « Grenelle », le Plan d'élimination des déchets ménagers et assimilés devient un **Plan de Prévention et de Gestion des déchets non dangereux**.

Les Départements élaborent ce document de planification qui a pour vocation d'orienter et de coordonner l'ensemble des actions des pouvoirs publics et des organismes privés pour la prévention et la gestion des déchets non dangereux pour les 12 ans à venir.

Le Départements de la Drôme et de l'Ardèche ont engagé, en étroite collaboration, la révision du Plan interdépartemental de prévention et de gestion des déchets non dangereux et de son rapport environnemental, plus simplement « Plan déchets non dangereux 07-26 ».

La commune de Saint-Sorlin en Valloire, sur le site des Grises, a une **Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux - ISDND**.

Cette ISDND répond à l'intérêt général du service de gestion des Déchets Non Dangereux qui ont fait l'objet du Plan Interdépartemental (Drôme – Ardèche) d'Elimination des déchets (PIED) approuvé le 9 novembre 2005 et du Plan de Prévention et de Gestion des déchets Non dangereux Drôme Ardèche (PPGDND DA) arrêté en 2015 par les Conseils Départementaux de l'Ardèche et de la Drôme, soumis à enquête publique de juin à juillet 2015. Il a été approuvé conformément à la Loi NOTRe par le Conseil Régional Auvergne – Rhône - Alpes, à l'assemblée plénière du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes en sa réunion du 14 et 15 Avril 2016.

Les déchets ultimes et certains encombrants devront aller en « décharge » et la capacité des décharges doit correspondre aux besoins estimés par les deux départements. Le PPGDND DA, plan le plus récent et le plus précis chiffre ainsi les tonnages à mettre en ISDND pour ce territoire :

	2021	2027
TOTAL déchets non dangereux résiduels produits en Drôme-Ardèche (§ 5.4 de ce chapitre IV)	284 000 t/an	280 000 t/an
Importations	140 000 t/an (1)	25% des capacités autorisées pour chaque ISDND à l'horizon 2027
Marge de sécurité	50 000 t/an	50 000 t/an
Capacités des installations de traitement des déchets (stockage ou résiduels co-incinération) incinération ou	474 000 t/an	Plafonné à 450 000 t/an

(1) 140 000 t en 2021 : correspond à une diminution des importations de 10 000 t/an à partir de 2015, pour aboutir à 120 000 t en 2022

Tableau 28 - Capacités de traitement des déchets résiduels aux horizons 2021 et 2027

Il est nécessaire de souligner que le PIED approuvé en 2005 et le PPGDND DA au niveau régional, citent les quatre ISDND situées dans la Drôme et également l'ISDND de Grospierres située en Ardèche mais en cours de fermeture, donc les 5 ISDND du territoire Drôme –Ardèche parce qu'elles sont en fonctionnement en 2005 et en 2015, mais ne préjugent pas de leurs extensions. Par ailleurs, le « poids » de l'ISDND de Saint Sorlin en Valloire en termes de capacité annuelle de tonnages enfouis telles qu'elles ressortent de ces Plans « déchets » sont les suivantes :

- Saint Sorlin en Valloire : 30 000 tonnes / an,
- Chatuzange-le-Goubet : 120 000 tonnes / an,
- Roussas : 100 000 tonnes / an,
- Donzère : 150 000 tonnes / an,

Soit, 370 000 tonnes / an pour les 3 ISDND du Centre et Sud Drôme et 30 000 Tonnes / an pour Saint Sorlin en Valloire.

Notons que les besoins figurant dans le tableau ci-dessus prennent en compte 25 % d'importations en provenance des départements limitrophes et ne préjugent d'aucune extension des différents sites.

Le SYTRAD qui engage des délégations de service public (DSP) pour ses trois Centres de Valorisation Organique (CVO) et pour l'ISDND de Saint Sorlin en Valloire souhaite l'extension de ce site sur 13 hectares pour porter sa capacité à 60 000 tonnes / an.

La fin d'autorisation d'exploiter est fixée au 30 janvier 2019.

Le PIED, dans l'évolution de la capacité moyenne d'enfouissement d'ici 2022, ne mentionne plus ISDND de Saint-Sorlin en Valloire.

Le PIED évoque le souhait du SYTRAD de disposer d'une capacité de stockage de 60000t/an sur le site de Saint-Sorlin en Valloire, afin d'être autonome en terme de stockage des déchets ménagers et assimilés résiduels (refus de CVO et encombrants non valorisables), avec néanmoins une délibération de la commune de Saint-Sorlin en Valloire qui émet un avis défavorable sur l'extension de l'ISDND de Saint-Sorlin.

Le PIED émet la possibilité de prolongation ou d'extension de l'activité des 4 centres de stockage dont celui de saint-Sorlin en Valloire.

En l'état actuel et au regard des nuisances olfactives générées par le site, la commune souhaite stopper l'extension du site. Toutefois, en fonction des propositions qui pourront être faites par le SYTARD et en fonction des types de déchets enfouis, le conseil municipal sera de nouveau consulté ; Si la proposition recueille l'aval du Conseil municipal, une procédure sera engagée sur le PLU pour permettre la réalisation du projet.

3- RESEAUX ET ENERGIE

3-1- Énergies renouvelables

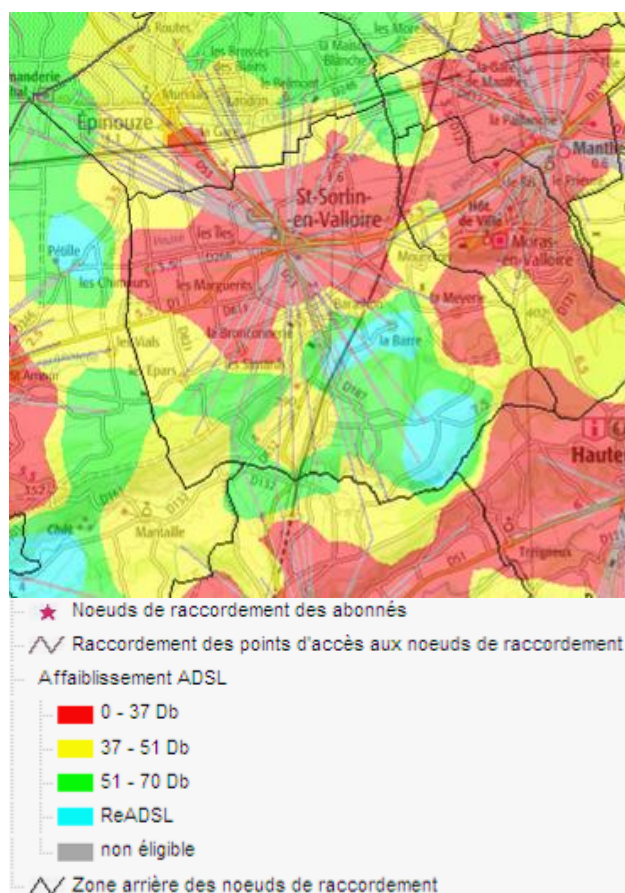
D'après le **Schéma éolien du département de la Drome**, la commune se situe dans une zone de gisement faible. Saint-Sorlin en Valloire est en zone d'enjeu modéré à faible.

Concernant l'énergie solaire, on peut noter sur la commune des installations de panneaux solaires ou photovoltaïques. Ces installations sont favorables de par le fort ensoleillement du territoire.

3-2- Aménagement numérique du territoire

Source : DREAL, www.ariase.com

Trois nœuds de raccordement d'abonnés (NRA) desservent Saint-Sorlin-en-Valloire dont un est situé sur territoire communal et deux à Châteauneuf de Galauré et Manthes respectivement. Le taux d'éligibilité à une offre ADSL de France Telecom est supérieur à 95%. Des offres d'accès à internet par satellite sont disponibles dans la commune de Saint Sorlin En Valloire.



CHAPITRE 7 : INDICATEURS POUR L’EVALUATION DES RESULTATS DE L’APPLICATION DU PLAN

Ci-dessous, l’année N correspond à l’année d’approbation du PLU. Le suivi doit être réalisé annuellement et le bilan global effectué au bout de 9 ans.

1 - Action foncière et production neuve

Année N

Objectifs de production de logements

- **SCOT** : une moyenne de 12 logements par an

Mise en œuvre

Conditionnée à la mise en capacité de la STEP.

Nom du site	Superficie	Nombre de logement attendu	Délai de réalisation
2AU, Bellangeon	2,7 ha	80	D’ici 3 ans
2AU, Chantabot	1 ha	25	3 à 6 ans

Année N+9 - Données pour évaluation future

Zone AU urbanisée

- *Surface* :
- *Nombre de logements produits* :
- *Dont logements sociaux* :

Zone AU non urbanisée

- *Projet en cours* :
- *Autres demandes* :
- *Raisons à déterminer* :
 - *rétenion foncière,*
 - *portage non réalisé par l’établissement foncier, ...*

2 - Consommation de l'espace - dents creuses

Année N

Logements estimés : environ 45 logements
 Typologies estimées : 50% de formes intermédiaires et 50% de formes individuelles

Année N+9 - Grille de suivi pour évaluation future

Parcelle	Type de logements			Consommation foncière		
Localisation	Ind.	Interm.	Collectif	Surface des parcelles	Nb de logement	Emprise au sol en m ²
TOTAL						

3 - Les déplacements et les espaces publics

Objectifs initiaux :

- réalisation de cheminements modes doux en lien avec les nouveaux quartiers.

Mise en œuvre :

- Indicateurs :
 - Etat d'avancement des acquisitions,
 - Pourcentage de parcelle à acquérir et estimation financière des acquisitions futures
- Actions possibles :
 - Contact avec les propriétaires,
 - Questionnement sur le financement.

4 - Le paysage et l'environnement

Préserver le patrimoine bâti et paysager :

⇒ Efficacité de la préservation des éléments bâtis et paysagers protégés :

Indicateurs :

- Réhabilitation du patrimoine,
- Facilité ou non d'application des règles du PLU en faveur du patrimoine.

Actions possibles :

- Evolution réglementaire,
- Nouvelle identification de patrimoine à préserver.

⇒ La qualité environnementale du développement :

Indicateurs :

- Utilisation de systèmes d'énergies renouvelables par les particuliers : nombre d'installations
- Efficacité des mesures de protection des trames bleues et vertes : évolution des occupations des sols

Actions possibles :

- Evolution réglementaire (graphique et écrite).